



Itinéraires
Caen & Lisieux

CHRS ITINERAIRES

-

Rapport d'activité – Année 2024

Présentation du rapport d'activité CHRS Unique

LE CHRS LA SOURCE

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I. Le lieu	11
II. L'équipe	12
III. La mission	13

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES

I. L'activité sur l'année, taux d'occupation et durée de prise en charge	19
II. Age – Type de ménage – Nationalité	23
III. Situation matrimoniale et accueil des enfants	25
IV. Origine de la demande d'accueil	29
V. Mobilité – Emploi – Ressources	29
VI. Couverture sociale	32
VII. Type d'hébergement	33

PARTENARIAT

LE CHRS J. VANDAELE

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I. Le lieu	43
II. L'équipe	44
III. L'accompagnement social	45
IV. Accueil AC'SE	56
V. L'expression et la participation des résidentes	58
VI. Le partenariat	58

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES

I. L'activité sur l'année, mouvements et taux d'occupation	62
II. L'activité mois par mois – Mouvements et taux d'occupation	63
III. Les durées moyennes de séjours – Femmes sorties dans l'année	64
IV. Les durées de prise en charge	66
V. Service qui oriente	66
VI. Age	67
VII. Lieu de naissance	67
VIII. Situation familiale	68
IX. Type d'hébergement à la sortie	68
X. Situation professionnelle	69
XI. Ressources	70
XII. Dettes	71
XIII. Santé	71

ANNEXES

FICHES ACTION

LE CHRS LE JARDIN

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I. Le lieu de vie	95
II. La mission	95
III. L'équipe	96
IV. L'hébergement	97
V. Les outils mis à disposition	97
VI. Le partenariat	98
VII. L'organisation	98
VIII. L'expression et la participation des résidents	99

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

I. L'activité sur l'année, taux d'occupation et durée de prise en charge	101
II. Composition familiale	104
III. Motif de la demande	104
IV. Origine de la demande	105
V. Age	105
VI. Lieu de naissance	106
VII. Nationalité	107
VIII. Lieu de résidence	107
IX. Situation familiale	108
X. Ressources	109
XI. Situation professionnelle	109
XII. Dettes	110
XIII. Logement – Hébergement	111
XIV. Couverture sociale	112
XV. Santé – Suivi médical	113
XVI. Justice	114
XVII. Bilan place auteur de violences conjugales et intrafamiliales	115
XVIII. Vie sociale	116

FICHES ACTION

LE CHRS L'ETAPE

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I. Le lieu de vie	129
II. La mission	129
III. La population accueillie	129
IV. L'équipe	130
V. L'expression et la participation des résidents	131
VI. Le partenariat	132

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

I. Mouvements, taux d'occupation	133
II. Les durées moyennes de séjour des femmes sorties dans l'année	135
III. Les durées de prise en charge	135
IV. Type d'accueil	136
V. Type de ménage	136
VI. Motif de la demande	136
VII. Profil des personnes	137

LES PERSPECTIVES 2025

FICHES ACTION

ENQUETES – RENSEIGNEMENTS DE TABLEAUX – DIVERS	154
--	-----

REPNSES A LA GENDARMERIE OU A LA POLICE	155
---	-----

PERSPECTIVES 2025	156
-------------------	-----

Sigles et acronymes utilisés

Présentation du rapport d'activité CHRS Unique

Depuis leur création, les CHRS de l'association que sont J. VAN DAELE, La SOURCE de Caen et le Jardin à Lisieux se présentaient comme des structures bien distinctes avec chacune leurs spécificités :

- Le CHRS Janine VAN DAELE, accueil et accompagnement vers l'insertion sur du collectif et du diffus pour des femmes avec ou sans enfant.
- La SOURCE, accueil en urgence dans un collectif pour femmes avec ou sans enfant.
- Le JARDIN, accueil et accompagnement dans du diffus en insertion et en urgence pour hommes et familles
- L'ÉTAPE, accueil de femmes majeures seules ou avec enfant, sans hébergement, en situation de violence, de rupture conjugale, familiale et/ou sociale.

Depuis deux ans, notre autorité de contrôle et tarification nous demande de ne plus distinguer insertion urgence mais considère juridiquement parlant que les CHRS d'ITINERAIRES ne font qu'un.

Ceci doit nous conduire à repenser notre façon de travailler et d'accueillir les personnes.

Il s'agit là d'une orientation des personnes vers le CHRS Itinéraires et charge aux équipes d'évaluer selon le parcours de la personne quel est le lieu le mieux adapté à ses potentialités et son besoin de protection.

Cette nouvelle façon de penser le CHRS Itinéraires vu par nos autorités de tarification conduit à réduire considérablement les temps de présence des personnes dans l'association.

Ceci doit nous amener à vite poser un diagnostic de façon à reconsidérer au sein de nos dispositifs, le parcours de la personne et de l'organiser selon son intérêt, ses besoins en mettant en œuvre les moyens nécessaires et les compétences de chaque structure.

Cependant, notre logique depuis toujours de « faire institution » prend tout son sens dans l'intérêt des publics du CHRS unique et doit nous engager d'autant plus dans le « faire ensemble » pour conduire chaque professionnel à mettre à disposition son savoir-faire au profit du parcours de la personne au sein de notre association.

Ainsi, en 2025, les équipes du CHRS Le Jardin et l'Etape ne font plus qu'un, ce qui nous a fortement questionné sur la mixité de nos publics sur un même lieu d'accueil.

Cependant pour une meilleure lisibilité, le rapport continuera de bien distinguer l'activité de chaque structure.

Jean Luc GODET
Directeur association

CHRS LA SOURCE

Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale

I. Le lieu

Le CHRS « La SOURCE » est situé au 212 rue d'Auge dans un immeuble intégré dans l'espace urbain, accessible par le bus et le Tramway.

Le CHRS accueille et accompagne des femmes seules majeures, avec ou sans enfant, en situation de grande précarité, sans hébergement, en situation de rupture conjugale, familiale et/ou sociale, et/ou en situation de violences conjugales.

Il fonctionne 24 h / 24, 365 jours par an et dispose d'une capacité d'accueil de 38 places sur un mode collectif et semi-collectif, dans un même espace sécurisé.

Ces places étaient réparties ainsi jusqu'en Juillet 2024 : 34 places dites classiques, 4 places protocole violence 72h. La fin du protocole a transformé les 4 places dédiées en places CHRS ce qui porte à 38 le nombre de places.

L'établissement est composé de différents espaces :

- 25 chambres dont 20 avec sanitaires privatifs et 2 permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite,
- Deux salles de bain + sanitaires (1 à chaque étage),
- Un espace séjour salle à manger,
- Une cuisine,
- Trois cuisines individuelles,
- Une salle « mère-enfant »,
- Une salle dédiée aux rencontres partenariales, à l'accueil de familles, de pères,
- Un espace Buanderie,
- Un espace extérieur.

Les personnes accueillies disposent d'une chambre individuelle, équipée pour la majorité d'une salle de bain privative.

Les chambres présentent des superficies différentes et peuvent accueillir jusqu'à 4 personnes. Elles communiquent entre elles, ce qui permet d'adapter nos accueils aux différentes compositions familiales.

La Source est un lieu sécurisé (interphone, contrôle des entrées) et sécurisant qui permet d'apporter jour et nuit une réponse à des problèmes vitaux : manger, dormir, se protéger de la violence, trouver pour soi et ses enfants la sécurité dont on a besoin et ainsi fournir des éléments fondateurs d'une sécurité matérielle et affective. Les prestations offertes sont l'accueil, l'écoute, le soutien, l'accompagnement social global, et le soutien à la parentalité.

Le processus d'admission se fait par le biais du SIAO qui reçoit, centralise et oriente les personnes vers le CHRS.

Un entretien de préadmission est proposé, en présence d'un travailleur social et de la psychologue, afin de présenter la structure, son fonctionnement, s'assurer que le lieu corresponde aux besoins et aux attentes de la personne et s'assurer par ailleurs de l'adhésion de cette dernière.

L'accueil peut être refusé par la personne ou le gestionnaire d'établissement.

Dans le cas d'une demande consécutive à un recours DALO, la personne est accueillie prioritairement dès qu'une place est disponible.

Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation financière pécuniaire est demandée à toute personne disposant de ressources. Elle est fonction des ressources, de la situation financière et du type d'hébergement, c'est-à-dire collectif ou semi-collectif. Il est naturellement entendu que les conditions de ressources ne sont pas un pré-requis pour bénéficier d'un hébergement au sein du CHRS.

À leur arrivée, les personnes reçoivent les documents relatifs à la loi 2002-2 :

- ◆ Le livret d'accueil,
- ◆ Le règlement de fonctionnement du CHRS
- ◆ La charte des droits et des libertés de la personne accueillie,
- ◆ La liste des personnes qualifiées.

II. L'EQUIPE

- Une équipe pluridisciplinaire et mixte composée de :
 - 2 auxiliaires socio-éducatifs (sur l'ensemble du site Demi-Lune) ; ce personnel éducatif de nuit assure l'accueil et la sécurité sur les CHRS La Source et Janine VAN DAELE et ce, de 21 h 00 à 09 h 00.
 - 3 moniteurs éducateurs,
 - 1 éducatrice spécialisée,
 - 1 psychologue, présent aux réunions de service, à raison de 1.5 heure par semaine, et participant à la réflexion institutionnelle,
 - Une personne en contrat d'apprentissage en formation d'Educateur spécialisé 3^{ème} année présente d'Aout 2023 à Juin 2024,
 - Un coordinateur pour un 0,5 ETP, qui intervient également auprès du CHRS Janine VAN DAELE,
 - 1 homme d'entretien pour 0.3 ETP,
 - 1 personne en CAE chargée de l'entretien des locaux,
 - 1 chef de service du CHRS urgence de Caen pour 0.5 ETP (La Source), également chef de service du CHRS J. VAN DAELE pour 0.5 ETP,

- La direction, le secrétariat et la comptabilité sont communs à l'ensemble des structures et services d'Itinéraires.

- Les stagiaires

Sur l'année 2024, le CHRS la Source a accueilli :

- 1 stagiaire ME (11/09/2023 au 12/02/2024)
- 1 stagiaire CAFERUIS (11/03/24 au 31/05/24)
- 1 stagiaire ES (03/06/24 au 25/04/25)
- 1 stagiaire ME (09/09/24 au 24/01/25)

- Formation et Journées d'étude

- « Formation initiale des sauveteurs secouristes du travail » (02 & 03/09/24) (2 personnes)
- « Journée de formation de l'équipe pédiatrique régionale Enfance en danger » organisée par le Pôle des formations et de recherche en santé (22/11/24) (1 personne)
- « Formation Promouvoir la Bienveillance » (10 & 11 Juin 2024) (4 personnes)
- « Formation secouriste en santé mentale » (11 & 12 Mars 2024) (2 personnes)

III. LA MISSION

Historiquement, les professionnels du CHRS la Source assuraient un accompagnement à partir de la vie quotidienne, et veillaient à l'ouverture des droits des personnes. L'équipe orientait, accompagnait vers les services sociaux de secteur afin que les personnes puissent bénéficier d'un suivi et être soutenues dans leurs démarches. (USDA, SAAS, SAO, SAJD, Boussole, CCAS...).

L'arrêt de distinction CHRS Urgence-Insertion couplé au projet de CHRS unique Itinéraires a impliqué une évolution des pratiques et du projet de service avec notamment la mise en place de l'accompagnement social global réalisé par l'équipe éducative.

Depuis Février 2024, le CHRS la Source assure une mission d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social global directement en lien avec les politiques publiques et le droit des usagers.

L'accompagnement social global

Le CHRS la Source longtemps repéré pour sa mission d'urgence, assure depuis Février 2024 une mission d'hébergement et d'accompagnement social. Les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement individuel et global. Le professionnel référent co-construit avec la personne un projet individuel pour définir des axes d'accompagnement en réponses aux difficultés soulevées et ou repérées, en respectant le rythme de chaque personne.

L'accompagnement peut porter de façon différente sur la situation administrative, l'insertion sociale et professionnelle, la santé, l'accès au logement, le soutien à la parentalité, l'aide à la gestion financière (...).

Conformément aux valeurs de l'association, il n'est légitime que s'il correspond à la volonté de la personne et à son intérêt, dans le respect fondamental de ses libertés individuelles.

Il est mené dans un esprit de responsabilité et d'autonomie de la personne, les accompagnants s'appuyant sur ses compétences et ses capacités, en étant attentifs à son rythme et ses difficultés propres.

L'accompagnement social global proposé au CHRS s'appuie sur un suivi individuel, des actions socio-éducatives et par le biais du collectif, observatoire riche.

L'offre socio-éducative

Le CHRS dispose d'outils qui permettent la rencontre, le partage d'un quotidien, le vivre ensemble, supports à la relation éducative.

Le vivre-ensemble

La participation de chaque femme à la vie de la structure est un positionnement institutionnel qui offre la possibilité aux femmes de se maintenir au plus près d'une vie quotidienne ordinaire, d'acquérir ou conserver un rythme de vie, d'avoir un sentiment d'utilité sociale, et pour les mères de pouvoir partager des activités du quotidien et transmettre des valeurs. Ces interventions organisées lors d'une réunion hebdomadaire sous la responsabilité d'un éducateur permettent d'aider les résidentes à se situer dans le temps et l'espace, de lutter contre l'apathie, l'isolement.

L'échange entre générations différentes, favorisé par le vivre ensemble, donne aussi aux parents d'autres interlocuteurs par rapport à leur souffrance et peut protéger l'enfant d'un rôle qu'il n'a pas à jouer.

Ces temps collectifs sont un moyen de lutter contre l'isolement, l'ennui et la solitude.

Les ateliers socio-éducatifs

Les activités collectives permettent de créer du lien et de rompre l'isolement, elles s'appuient sur le potentiel des personnes et leur capacité à partager des moments conviviaux empreints de chaleur.

- **Expérimentation d'un AAVA peinture**

L'équipe du CHRS la Source a expérimenté en 2024 un atelier peinture sur la forme d'un AAVA. Les objectifs étaient de permettre à des personnes accueillies de retrouver un sentiment d'utilité sociale, d'acquérir de la confiance en soi, des compétences, de travailler

sur un rythme pour se préparer à l'emploi. Le projet peinture répondait par ailleurs à la nécessité de rafraîchissement d'espaces, telles que des chambres, des cuisines individuelles. Ainsi, 1 cuisine et 3 chambres ont pu être totalement rénovées et offrent aujourd'hui des espaces conviviaux et chaleureux. 5 femmes se sont mobilisées autour de ce projet.

L'évaluation de l'action a montré des envies de remobilisation, des sentiments de bien être et de valorisation qui permettent de se restaurer.

La poursuite et le développement de ce projet nécessiterait une formalisation en AAVA afin de bénéficier d'un financement pour permettre l'encadrement RH nécessaire.

Aussi, afin de favoriser et d'enrichir ces actions socio-éducatives, d'apporter des réponses en matière de soutien à la parentalité, **une mutualisation avec le CHRS Janine VAN DAELE s'est poursuivie en 2024.**

- Des ateliers animés par les professionnels
 - Atelier Cuisine
 - Atelier informatique
 - Atelier cuisine parents-enfants
- Des actions socio-éducatives animées tout au long de l'année par des intervenants/Professionnels extérieurs, au sein de nos établissements :
 - Atelier Percussion, animé par un professionnel,
 - Atelier Self défense, animé par deux professionnelles,
 - Atelier d'Ecriture, animé par l'Association « Hauts les mots »,
 - Atelier « Lire et Faire Lire », animé par deux bénévoles de l'Association Lire et Faire Lire.
- Des animations, actions, sorties proposées par les équipes pour répondre à des besoins repérés :
 - Accès aux pratiques sportives grâce au Partenariat avec l'Association cap Sport,
 - Sorties vers des lieux Ressources d'habitat tels que Emmaüs, le Secours Populaire,
 - Sorties organisées sur l'extérieur pour permettre une meilleure connaissance de l'environnement proche du CHRS, de lieux accessibles à tous pour les activités sportives et de Loisirs, des espaces culturels, et de temps de bien-être médiathèque, (Colline aux oiseaux, Parcs, île enchantée, sorties à la mer...),
 - Ateliers de loisirs créatifs (argile, peinture, déguisements...),
 - Temps conviviaux : anniversaire des enfants, fêtes et traditions tout au long de l'année...

- Des Projets culturels :

Journées du Matrimoine

Ce projet fait suite à un appel à projet auquel a répondu l'Artothèque, qui a souhaité rassembler de nouveau en 2024 la Bar'acc, l'association Hauts les Mots, et les résidentes des CHRS d'Itinéraires. Les différentes rencontres et ateliers partagés en 2023, avaient donné lieu à un vernissage à l'Artothèque, et révélé de nombreux bienfaits pour les femmes que nous accompagnons, en offrant des espaces d'expression, certaines ayant exprimé avoir libéré des maux et soigner des blessures.

A l'occasion des journées du Matrimoine, 5 résidentes des CHRS se sont engagées dans un projet sur le thème « Une maison à soi ».

Le projet consistait à partir de ce thème, à réaliser 2 ateliers d'écriture, mettre en relief par la création d'une œuvre artistique personnelle grâce à la participation d'une plasticienne, et d'organiser une exposition lors du week end du 21 et 22 septembre.

- Le programme :

- Ateliers d'écriture à l'Artothèque les 4 et 6 /09/2024,
- Ateliers plastiques à l'artothèque les 12 et 13/09/2024,
- Montage de l'exposition le 20/09/2024 et vernissage à la Bar'acc,
- Animation de l'exposition le 21/09/2024 à la Bar'acc avec des ateliers d'écriture,
- Animation de l'exposition et vernissage le 22/09/2024 à la Bar'acc.

Ce projet innovant a été de nouveau très riche et apprécié des personnes qui s'y sont investies, qui se sont livrées, et acceptées d'exposer leurs œuvres tout en animant le vernissage pour témoigner. L'ensemble des acteurs, sociaux et culturels souhaitent multiplier ces rencontres.

Un partenariat avec l'association Hauts les mots a été officialisé fin 2024 pour favoriser ces espaces d'expression, les ateliers d'écriture sont une aventure humaine, une rencontre avec soi et avec l'autre, offre à chacun un cheminement dans le respect, l'ouverture et la compassion.

Projet Théâtre en Partenariat avec la Comédie de Caen

Autour de la pièce *Portrait pour une jeune femme givrée* mis en scène par Élise VIGIER, la Comédie de Caen et l'association Itinéraires se sont associés en 2023 pour proposer un parcours « théâtre » aux résidentes des CHRS Janine VAN DAELE et la Source, articulé en plusieurs étapes : Découverte, Création et Représentation.

Les sept femmes participantes ont pu assister à 4 spectacles de la saison 2023-2024.

Ainsi, cette année, le groupe a assisté à deux représentations :

Terainofeu de Pierre meunier en Février 2024,
Maison mère de Phia Ménard en Mars 2024.

Une visite du théâtre d'Hérouville a été proposée afin de découvrir les différents métiers nécessaires à la fabrication d'un spectacle.

Bilan du Projet :

« Parcours-Théâtre et Création » a renforcé l'importance de la collaboration intersectorielle (social et culture) et de l'engagement communautaire dans la création d'opportunités enrichissantes et valorisantes pour les femmes en situation de vulnérabilité. Il a illustré le pouvoir de l'art à inspirer, à guérir et à catalyser le changement, tout en affirmant la valeur intrinsèque de chaque individu et de chaque histoire. Ce projet restera comme un témoignage vibrant de la capacité de ces femmes à se réinventer, à se surmonter et à s'élever au-dessus des circonstances, grâce à la force de la communauté et de la créativité.

La Journée internationale des droits des femmes

En 2024, les équipes des CHRS La Source et Janine VAN DAELE ont organisé une manifestation commune à l'occasion de la **Journée Internationale des Droits des femmes**. Les résidentes et les enfants ont été conviés à partager un temps convivial et de partage au CHRS Janine VAN DAELE.

Pour cette occasion, nous avons mis en place :

- Représentation de l'atelier « Percussion »,
- Des ateliers d'écriture,
- Restitution du projet Théâtre (exposition photo, diffusion du film de la représentation),
- Ateliers confection de repas,
- Atelier bien-être (confection de cosmétiques naturels),
- Atelier enfants (confection de masques, Tatoo...),
- Concert,
- Repas partagé.

La Journée internationale des droits des femmes est un temps fort aux CHRS. Cette année encore, adultes, enfants ont répondu présents, s'investissant dans l'organisation, la confection des repas, participant aux ateliers dans un esprit de solidarité et de partage. Les restitutions du projet Théâtre et du projet « Percussion » ont été des moments très forts témoignant de courage, de forces intérieures, de passions, faisant naître des sourires, des visages illuminés offrant à ces femmes, ces enfants, des parenthèses de bonheur. Ces projets renforcent l'image de soi, la confiance en soi, redonnent de l'espoir, remobilisent et au-delà, impactent positivement les liens parents enfants.

Le soutien à la parentalité

Les enfants sont un sujet sensible dans un accueil institutionnel. L'enfant qui arrive dans un foyer est bousculé. Il a parfois vécu l'errance résidentielle, l'extrême urgence, la violence. Il a dû quitter sa maison, être séparé physiquement de ses copains de quartier ou de classe, de son père... Il doit vivre dans un collectif géré par des personnes inconnues, où les règles, le discours, les habitudes sont différentes.

Nous savons par ailleurs qu'il n'est pas aisé d'être parent sous le regard d'une équipe éducative, ainsi que sous le regard des autres résidentes. Nous sommes attentifs à proposer à

une famille une cuisine individuelle, pour plus d'intimité, à susciter les sorties extérieures ou rappeler l'espace dédié aux familles.

Dans la structure, les enfants sont sous la responsabilité de leur mère. L'équipe les accompagne pour prendre contact avec les écoles du quartier, les haltes garderies et les crèches environnantes, les services de la PMI, les MJC, les structures de loisirs de proximité, ... L'équipe informe, favorise les démarches, encourage les prises de contact nécessaires, explique l'importance et l'intérêt de ces différents lieux. L'équipe est soucieuse des temps de loisirs pour les enfants et accompagne les mères à organiser les temps du mercredi et des vacances scolaires en lien avec les structures proposant des activités sportives, culturelles, centres de loisirs, séjours de vacances, ...

Les mères peuvent exprimer un épuisement physique, psychologique, manifester un burn out parental. L'équipe peut venir en soutien, soulager, prendre le relais sur l'instant. Elle rassure, encourage, accompagne vers les dispositifs de la petite enfance (PMI, Crèches, Haltes Garderies...).

Au sein du CHRS, une salle « mère-enfants » à l'intérieur du collectif est à disposition des femmes hébergées. Cette salle offre un espace dédié, qui permet de rendre possible et préserver l'intimité familiale au sein d'une structure collective. Cet espace est investi quotidiennement ; toutefois, il nécessiterait qu'il soit animé par un professionnel, tel qu'un éducateur de jeunes enfants, pour favoriser, renforcer, restaurer ou initier le lien mère – enfant. C'est un travail qui permettrait une observation fine de l'enfant, et des réponses plus appropriées à ses besoins.

Nous bénéficions également d'un espace au rez-de-chaussée qui permet l'accueil des partenaires (pour des entretiens avec les femmes) mais aussi et surtout, l'accueil des familles

L'année 2024 a été marquée de nouveau par la présence de familles en très grandes difficultés dans un contexte de ruptures, d'isolement, familial, social et parfois culturel, de violences conjugales, qui nécessite une forte mobilisation de l'équipe autour de la parentalité.

Nous restons cette année encore très sollicités par les acteurs de la protection de l'enfance, afin de pouvoir éclairer, à partir des observations de la vie quotidiennes, être en veille, rassurer ou au contraire alerter sur des situations de dangers.

L'hébergement en collectif offre un espace contenant du fait de la présence de l'équipe éducative, et peut constituer de ce fait pour les acteurs de la protection de l'enfance et au regard de la saturation des dispositifs, une alternative au placement.

La présence d'un professionnel « éducateur de jeunes enfants » permettrait d'affiner ce travail autour de la parentalité, de le développer, apporterait une complémentarité dans les compétences et une réponse aux problématiques lourdes, qui relèvent à la fois de la protection de l'enfance et de l'insertion.

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES : Statistiques et commentaires

Le CHRS La Source accueille sous différentes modalités.

Pour l'accueil dans le cadre du dispositif protocole violence (accueil 72 heures), non suivi immédiatement d'une entrée au CHRS, un rapport d'activité spécifique est dédié à cette mission.

I. L'ACTIVITE SUR L'ANNEE, TAUX D'OCCUPATION ET DUREE DE PRISE EN CHARGE *(accueil classique et accueil dans le cadre du protocole 72 heures)*

	Présents	Accueils	Départs
Total femmes sans enfant	24	15	10
Total femmes avec enfants	18	8	10
Total femmes	42	23	20

Total enfants	29	11	17
----------------------	----	----	----

Total femmes et enfants	71	34	37
--------------------------------	-----------	-----------	-----------

	Global	Protocole violence	Hors protocole violence
Capacité	38 lits	4 lits > 01.07.2024	34 lits > 01.07.2024
Journées réalisées	13 272	911	12 361
Effectif moyen	36.26	5	31.26
Taux d'occupation	95.43 %	125.1 %	99.33 %

L'activité mois par mois – Mouvements et taux d'occupation

Présents	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Femmes sans enfant	13	12	13	12	13	13	14	14	17	17	15	18
Femmes avec enfants	10	11	11	10	10	10	10	8	7	8	8	18
Total femmes	23	23	24	22	23	23	24	22	24	25	23	36
Enfants	17	18	20	16	16	16	16	16	15	16	12	13
Total femmes + enfants	40	41	44	38	39	39	40	38	39	41	35	37

Accueils	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Total femmes	3	2	3	2	3	1	1	2	3	1	0	2
Enfants	0	2	4	1	1	0	0	0	1	2	0	0
Total femmes + enfants	3	4	7	3	4	1	1	2	4	3	0	2

Départs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Total femmes	2	2	4	2	1	0	1	1	1	3	0	2
Enfants	1	2	5	1	0	0	3	2	0	3	0	1
Total femmes + enfants	3	4	9	3	1	0	4	3	1	6	0	3

42 femmes et 29 enfants ont été accueillis en 2024, parmi lesquelles **26 femmes seules** et **16 femmes accompagnées d'enfants**.

Des évolutions au sein du CHRS ainsi que des éléments contextuels viennent apporter des éclairages sur le taux d'occupation des places CHRS qui s'élève à **95,43%** :

- A compter du 1/07/2024, les 4 places dédiées à l'accueil de personnes dans le cadre du protocole violence se sont transformées en places CHRS, portant à 38 le nombre de places dites « classiques » CHRS. Le nombre de places avait évolué de 30 à 34 lors de l'arrêt de l'accueil en extrême urgence.
Or, en fonction de la composition des ménages, il n'a pas toujours été possible d'atteindre l'effectif de 38 bien que l'ensemble des chambres soit occupé.
Les chambres dédiées à l'accueil en extrême urgence et PV 72h accueillait 4 personnes, car il s'agissait d'accueils ponctuels pour répondre à l'urgence. Pour des accueils CHRS avec des durées de prise en charge plus ou moins longues, nous ne pouvons pas proposer l'hébergement de 4 personnes dans ces espaces de vie. Ce qui explique la différence de Taux 99,33% (pour 34 places) et Taux global 95,43%.
- Mise à disposition d'une chambre pour une famille hébergée à Janine VAN DAELE, du fait d'une panne d'ascenseur rendant impossible les déplacements d'une jeune femme souffrant de Handicap.
- L'absence de visibilité d'une liste d'attente et la procédure d'orientation de 3 ménages par le SIAO dès lors qu'un départ est communiqué a souvent fait l'objet d'un délai de ré-accueil conséquent car :
 - Difficultés à joindre les ménages
 - Les ménages orientés ne sont parfois plus en demande
 - Des personnes refusent l'accueil du fait du mode d'hébergement collectif
 - Relance auprès du SIAO afin que de nouveaux ménages nous soient orientés....

Afin de limiter ces freins matériels, nous tentons autant que possible de mutualiser les places avec le CHRS Janine VAN DAELE.

La mutualisation des CHRS et la mise en place d'entretiens de préadmission communs aux deux CHRS de Caen devraient fluidifier et limiter ces temps de ré-accueils.
L'équipe consciente de sa mission, de la nécessité de pouvoir accueillir le plus rapidement possible, de l'attente de femmes seules ou avec enfants, sans solution d'hébergement ou dans une situation précaire, veille quotidiennement au taux d'occupation. Les professionnels se

tiennent réactifs afin de pouvoir proposer un accueil dans les plus brefs délais, et qu'aucune chambre ne reste inoccupée.

Pour atteindre l'effectif global (soit 38 au CHRS la Source et 66 au CHRS Janine VAN DAELE), les accueils ont été mutualisés avec le CHRS Janine VAN DAELE afin d'atteindre au minimum les effectifs inhérents des deux structures, à savoir 34 + 66, soit 100 personnes.

	CHRS la Source (Hors protocole violence)	CHRS Janine VAN DAELE
Taux d'occupation global	95,43%	103,4%

Soit un taux d'occupation global en 2024 de 99,42 %.

	Nb de Sortants	% de Sortants	Nb de Ménages	% de Ménages	Nb de Présents	% de Présents	Nb de Ménages	% de Ménages
< 8 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
8 jours à 1 mois	4	10,8	2	9,5	2	5,9	2	9,1
1 à 6 mois	16	43,2	10	47,6	9	26,5	6	27,3
6 à 12 mois	7	18,9	4	19	13	38,2	8	36,4
12 à 18 mois	7	18,9	4	19	4	11,8	3	13,6
18 mois à 2 ans	3	8,1	1	4,8	5	14,7	2	9,1
2 à 3 ans	0	0	0	0	1	2,9	1	4,5
3 à 4 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
> 4 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	37	100	21	100	34	100	22	100

Durée de prise en charge

2024 : Femmes seules : 60 jours

2023 : Femmes seules : 67 jours

2022 : Femmes seules : 44 jours

2024 : Femmes avec enfants : 79 jours

2023 : Femmes avec enfants : 96 jours

2022 : Femmes avec enfants : 73.5 jours

Nous constatons que les durées moyennes de prise en charge des femmes seules et des femmes avec enfants ont baissé en comparaison de l'année 2023.

A partir de nos observations, plusieurs paramètres viennent expliquer cette évolution :

- La mise en place de la commission COLA a permis de fluidifier les parcours, en permettant aux personnes accueillies en attente d'une attribution logement, d'accéder plus rapidement à un logement autonome.
- Le projet d'un CHRS unique permet d'optimiser les parcours des personnes. Les entretiens de préadmission, les réunions communes des deux équipes, les mutualisations des actions socio-éducatives qui crée le lien et offrent une ouverture, d'autres possibles, placent la personne au centre des dispositifs et favorisent son parcours.

Les délais restent pour autant conséquents, du fait :

- Du manque de petits logements disponibles pour les femmes seules ;
- Des problématiques de santé qui ralentissent les parcours d'insertion et viennent compromettre les orientations vers le logement autonome ;
- Des délais de traitement toujours longs de situations administratives, notamment la délivrance de récépissé, titres de séjour ;
- L'accueil de femmes âgées de moins de 25 ans sans ressource, isolées pour lesquelles des solutions de sortie sont limitées ;
- Une augmentation d'accueils de personnes vieillissantes en perte d'autonomie ;
- L'absence de structures permettant l'accueil de familles (type pension de familles accueillant des enfants) ;
- Un public victime de violences, qui se maintient au sein de l'hébergement collectif par sécurité ;
- Des personnes très vulnérables qui nécessitent un travail d'accompagnement de proximité et du temps ;
- Des problématiques de protection de l'enfance ;
- Des délais longs d'accès à des établissements spécifiques, tels que des Maisons relais.

Pour les femmes seules :

- **30 %** ont une durée de séjour **inférieure à 3 mois**,
- **60 %** ont une durée de séjour **inférieure à 6 mois**.

Parmi les séjours longs, nous accueillons :

- 1 femme accueillie depuis Aout 2022 sortante des LAM, dont les problématiques cumulées de santé et de précarité au niveau de sa situation administrative ne laissent pas entrevoir de solution de sortie adaptée.
- 1 femme accueillie depuis Février 2023 en demande de titre de séjour, qui ne peut accéder dans l'attente à l'emploi ni à un logement autonome.
- 1 femme en souffrance psychologique, accueillie depuis Octobre 2023, qui refuse toute évocation de nécessité de soins, rendant toute démarche d'accompagnement très longue.

Pour les femmes avec enfants :

- **20 %** ont une durée de séjour **inférieure à 3 mois**,
- **50 %** ont une durée de séjour **inférieure à 6 mois**.

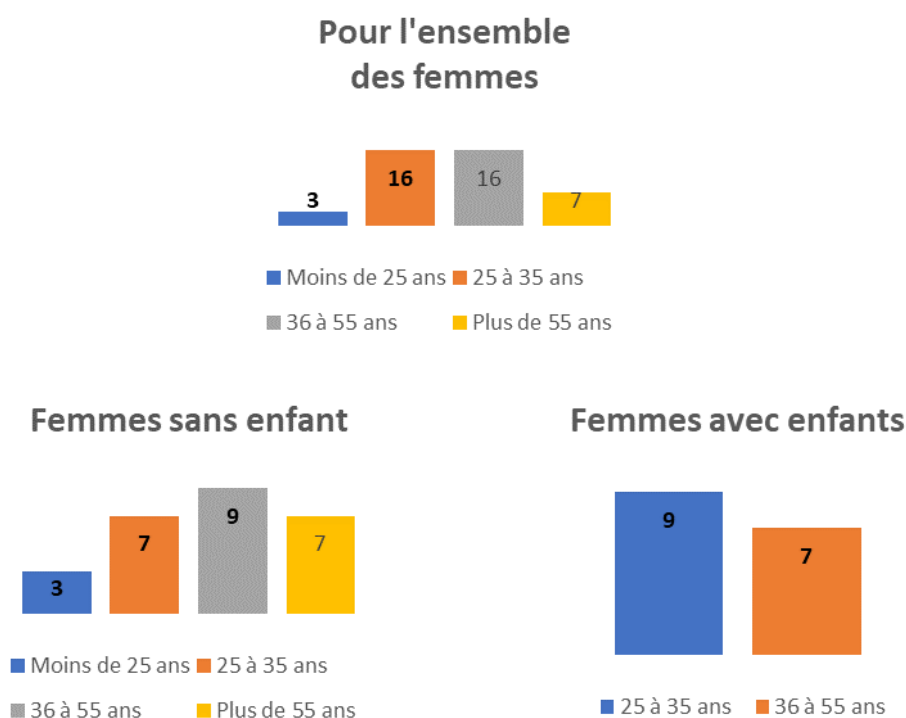
Parmi les séjours longs :

- 1 famille accueillie en Novembre 2023 dont le parcours antérieur était empreint de dettes multiples nécessitant du temps pour la constitution d'un dossier de surendettement, puis de la mise en place d'une mesure d'aide au budget, avec un travail important au quotidien de soutien à la parentalité.

- 1 famille accueillie en 2023 présentant des problématiques liées à la parentalité auxquelles s'ajoutent des problématiques addictives empêchant le relogement.
- 1 famille accueillie en Juin 2023 en demande de titre de séjour.

II. AGE – TYPE DE MENAGE – NATIONALITE

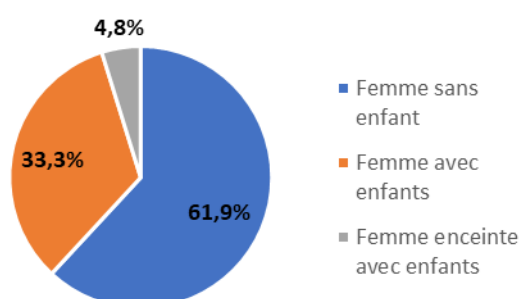
1. Age



- **7.1 %** des femmes ont **moins de 25 ans** (19.6 % en 2023) et sont pour 7.1 % des femmes isolées.
- **38.1%** des femmes ont **entre 25 et 35 ans** (63 % en 2023) et sont pour 16.6 % des femmes isolées et 21.5 % des personnes accompagnées d'enfants.
- **38.1 %** des femmes ont **entre 36 et 55 ans** (13 % en 2023) et sont pour 21.4 % des personnes isolées et 16.7 % des femmes avec enfants.
- **16.6 %** des femmes ont **plus de 55 ans**.

L'âge moyen des femmes accueillies est de **40.8 ans**.

2. Type de ménage



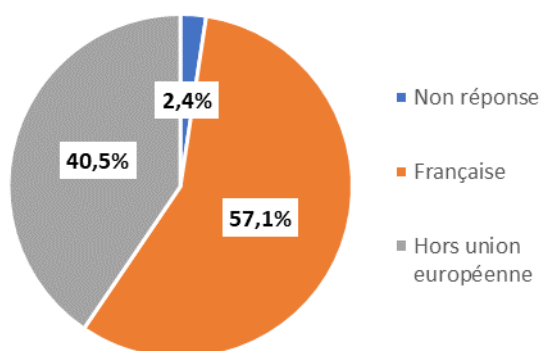
Ce tableau fait apparaître plus de subtilités que la seule déclinaison femme seule, femme avec enfants et illustre la spécificité de chaque accueil et de chaque accompagnement.

Nous notons que **4.8 %** des femmes attendent un enfant ;

27 % des mères sont accueillies sans leurs enfants :

- enfants majeurs autonomes
- enfants placés
- droits d’hébergement suspendus lors de l’accueil du fait de l’absence ou des conditions précaires d’hébergement.
- Cette proportion a augmenté en 2024.

3. Nationalité / Statut

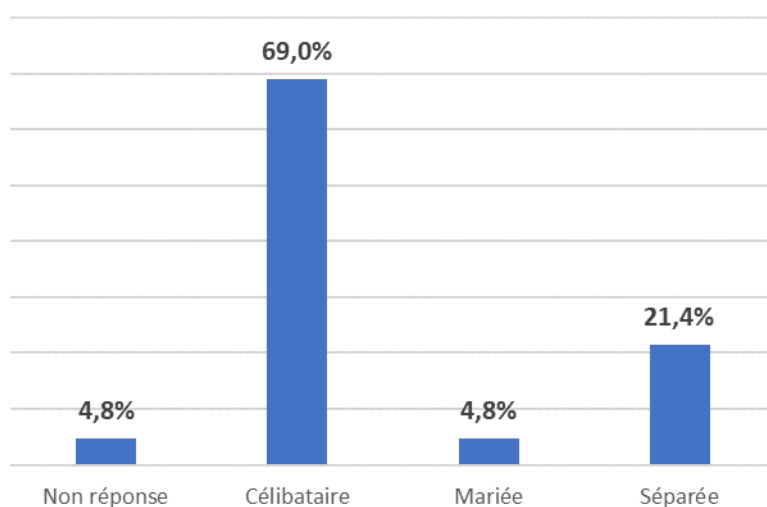


- **57.1 %** des femmes sont de nationalité française,

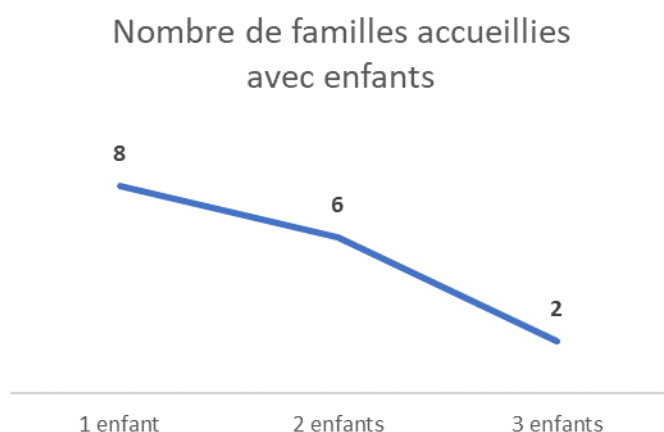
- **40.5 %** ne sont pas ressortissantes de la communauté européenne.

III. SITUATION MATRIMONIALE ET ACCUEIL DES ENFANTS

1. Situation matrimoniale



2. Accueil des enfants



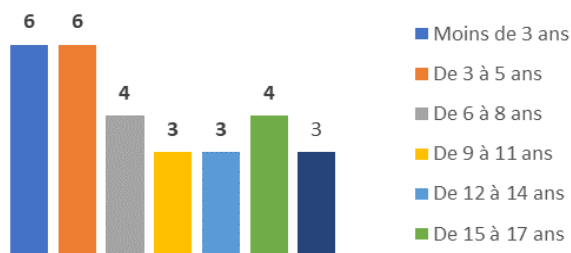
29 enfants ont été accueillis en 2024 (83 en 2023). La baisse significative du nombre d'enfants accueillis s'explique par l'arrêt des places dédiées aux femmes et familles dans le cadre du protocole violence.

Parmi les enfants accueillis :

- **34.5 %** ont moins de 5 ans, **dont 20.7 % ont moins de 3 ans**,
- **2** femmes étaient **enceintes** et **2** ont accouché pendant leur séjour.

Ces indicateurs illustrent le travail de soutien à la parentalité indispensable au CHRS. Les professionnels sont présents au quotidien pour accompagner les femmes tout au long de leur grossesse, lors des premiers jours de l'enfant... ; ils soutiennent les mères auprès de leurs jeunes enfants, répondent à leurs préoccupations, ..., et interviennent par ailleurs auprès des plus grands pour l'aide aux devoirs.

Nombre d'enfants par tranche d'âge



Ce schéma illustre l'accueil d'enfants de tout âge. En effet, chaque tranche d'âge, enfants âgés de moins de 3 ans à enfants âgés de plus de 18 ans, est représentée. Les besoins diffèrent selon l'âge des enfants, et nécessitent de constamment devoir s'adapter afin d'y répondre au mieux.

3. Soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité, qui est un des axes du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, fait partie du quotidien de l'équipe.

29 enfants ont été accueillis en 2024. Nous avons comme évoqué précédemment l'accueil de familles en grandes difficultés qui présentent des problématiques entourant la fonction parentale et le besoin croissant en matière de soutien à la parentalité.

Les axes qui ont été favorisés sont :

- **L'observation et la prévention**

La présence quotidienne de l'équipe et l'hébergement collectif constituent un outil riche en termes d'observation et de prévention.

Au regard des motifs qui ont conduits à l'arrivée au sein du CHRS, dans un contexte parfois de violence conjugale, familiale, de la perte des repères pour les enfants, de l'épuisement physique et psychologique des mères, les professionnels sont attentifs à apporter un « relais » lorsque cela est nécessaire dans les actes de la vie quotidienne (le coucher, les repas, ...).

L'équipe veille à la sécurité des enfants en rappelant aux mères d'être présentes pour assurer la sécurité de leurs enfants et en tentant de les remobiliser lorsque cela nous semble nécessaire.

Des sensibilisations autour du rythme de vie, l'utilisation des écrans, l'équilibre alimentaire sont réalisées de façon régulière.

Nous constatons que beaucoup de mères ne proposent pas d'activités, de sorties, et veillons à leur rappeler très régulièrement l'importance de ces temps d'activité et à les accompagner dans ce sens.

(cf les actions socio-éducatives proposées).

- **La scolarité**

Les éducateurs veillent particulièrement à la scolarité des enfants. Ils accompagnent les mères dans les démarches d'inscription lorsque leurs enfants ne sont pas scolarisés ou doivent changer d'établissement. Ils accompagnent et soutiennent les mères lors de rendez-vous scolaires quand cela semble nécessaire : pour les aider dans la compréhension des échanges

lorsqu'elles ne maîtrisent pas suffisamment la langue française, pour les soutenir dans leur fonction parentale, pour faire tiers...

Nos liens sont très étroits avec les établissements scolaires du quartier.

L'équipe est soucieuse également à proposer le confort matériel nécessaire quant à la réalisation des devoirs (bureaux dans les chambres, lieu calme mis à la disposition, ...) et propose du soutien aux devoirs.

Par ailleurs, les professionnels sont amenés à rappeler aux mères l'obligation scolaire lorsqu'elles ne se mobilisent pas pour accompagner leurs enfants à l'école, ou de façon discontinue. Parfois, ils sont amenés à réveiller la mère, à l'aider dans le rythme des couchers-levers, pour elle et l'enfant. Ils tentent de sensibiliser en rappelant la fonction socialisante de l'école, l'importance du rythme, des repères et de la régularité, pour le bon développement de l'enfant.

- **Les modes de garde**

Les mères isolées sont confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle ou peuvent être démunies pour réaliser des démarches administratives, judiciaires, médicales, qui nécessitent qu'elles soient seules. Beaucoup ne disposent pas de solutions alternatives (réseau amical, familial). L'équipe tente autant que possible de les accompagner dans la recherche de solutions de garde, et s'appuie sur les ressources du territoire, bien que celles-ci ne soient pas suffisantes (les horaires de travail décalés par exemple, ...). Un accompagnement physique est proposé si nécessaire.

- **La PMI**

L'équipe oriente et accompagne si besoin les mères et leurs enfants à la PMI, afin qu'elles puissent bénéficier d'un soutien et d'un suivi médical pour leurs enfants, et que les femmes enceintes puissent être aidées dans les démarches et à la préparation de l'arrivée de l'enfant. Les puéricultrices du secteur, les sages-femmes, se déplacent facilement et ponctuellement au CHRS La Source si besoin.

- **La prise en compte de la place des adolescents**

Etre adolescent est un moment particulier dans la vie et dans un foyer d'accueil d'urgence. Cela peut entraîner des conflits avec les parents, parfois des échecs scolaires, repli sur soi, incompréhension et colère face à la situation. Il s'agit alors pour l'équipe de rester vigilant quant à la place et à la parole de l'adolescent et d'accompagner la mère et son enfant vers des structures adaptées (Maison des adolescents, La Guidance) si besoin. Lorsque l'équipe, en accord avec la mère, le pense pertinent, un référent peut être nommé pour l'adolescent, lui offrant ainsi un espace de parole qui lui est propre.

- **La cellule départementale de recueil de traitement et d'évaluation**

Lorsque nous sommes inquiets pour la sécurité physique et affective d'un enfant, nous sommes amenés à rédiger des recueils d'informations préoccupantes à destination de la Cellule Départementale de recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), des signalements si nous estimons que l'enfant est en danger, ou des notes d'informations aux partenaires de la protection de l'enfance.

Ces difficultés repérées sont prioritairement parlées avec la famille et font l'objet de nombreux échanges. Nous informons des dispositifs et lieux existants en matière de soutien à la parentalité, et recherchons l'adhésion de la mère.

En 2024, **nous avons transmis des informations préoccupantes pour 4 familles soit 5 enfants**, au travers de notes d'information et de recueils d'informations préoccupantes.

Au regard de l'évolution du public, l'équipe est de plus en plus confrontée aux questions relatives à la protection de l'enfance.

- **Les loisirs**

Afin que les enfants participent à des activités de leur âge, l'équipe travaille avec les mères à l'inscription des enfants en centre aéré et / ou en centre de loisirs pour les mercredis et vacances scolaires. Des demandes d'aide financière sont régulièrement adressées aux services compétents (Direction de l'Enfance et de la Famille, action sociale de la Mairie, associations caritatives).

L'importance des interactions mère / enfant, des temps d'éveil, de la motricité, des sorties extérieures, du jeu, sont parlées avec les mères. L'équipe s'emploie à communiquer sur les lieux accessibles alentours, les parcs, les bibliothèques. Nous tentons de rester en veille sur les événements culturels, de loisirs proposés tout au long de l'année, afin d'insuffler des envies aux mères. Nous informons sur les lieux dédiés, tels que le Café des parents et des enfants, Ricochet...

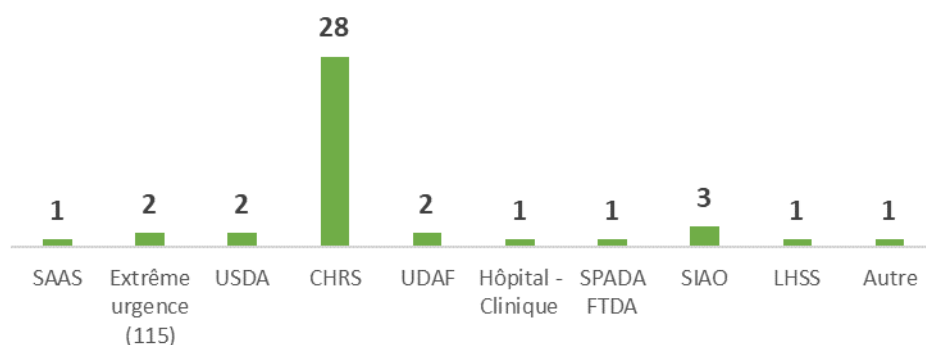
Nous mettons à disposition des femmes et de leurs enfants des tickets de piscine gratuits et des tickets de cinéma gratuits (1 fois par mois) et à moindre coût si les familles souhaitent y aller plus souvent.

Il est parfois difficile de susciter l'intérêt pour les mères de cette nécessité pour leur enfant. Il faut noter que ces femmes arrivent très fatiguées, déboussolées, très accaparées par la situation qu'elles vivent « ici et maintenant ».

Certaines rencontrent des difficultés dans leur fonction parentale : l'accumulation des rôles sociaux des parents uniques crée une tension physique et psychologique qui peut se répercuter sur l'enfant ; parent empêché du fait de la situation du moment ; un manque « d'outillage », des carences qui impactent la relation avec l'enfant...

Donc ce temps de jeu, de loisir, de bien-être peut leur apparaître comme une non priorité. Nous tâchons toutefois de les sensibiliser et de les accompagner sur l'importance que revêt ces temps de socialisation, d'épanouissement, nécessaires au bon développement de l'enfant, à sa santé physique et psychique.

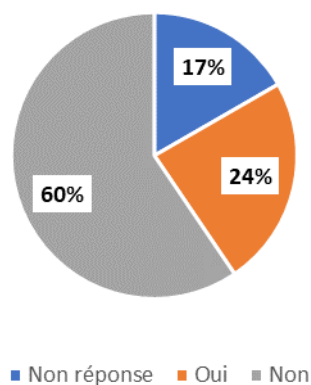
IV. ORIGINE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL



Alors que les services sociaux étaient les principaux services orienteurs, par le biais du SIAO, en 2023, ce schéma révèle, par la sur-représentation du CHRS (28), les admissions directes qui résultent des orientations suite aux commissions DALO.

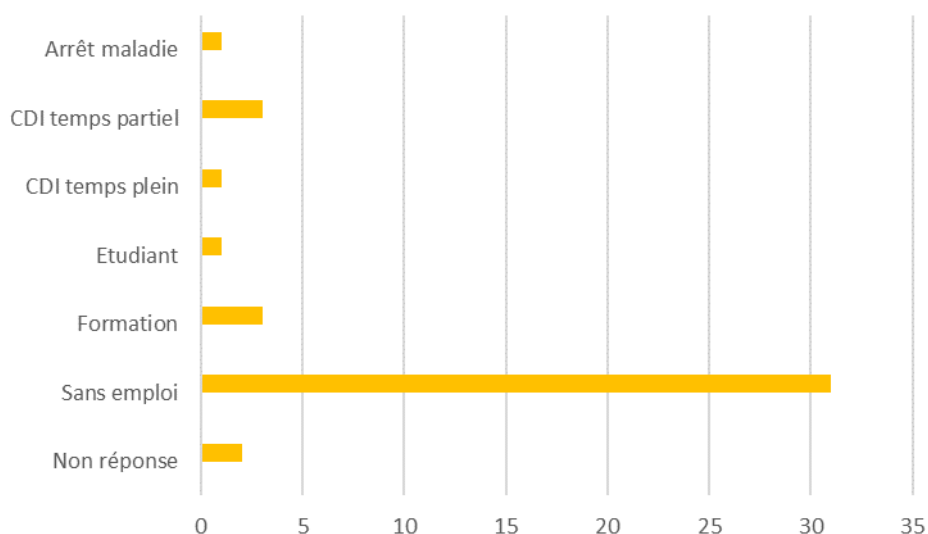
V. MOBILITE – EMPLOI – RESSOURCES

1. Permis de conduire



Au moins 60 % des personnes accueillies n'ont pas leur permis de conduire, et parmi les personnes qui ont leur permis de conduire, seules **3,7 %** possèdent un véhicule, ce qui constitue un frein dans l'accès à l'emploi.

2. Situation professionnelle



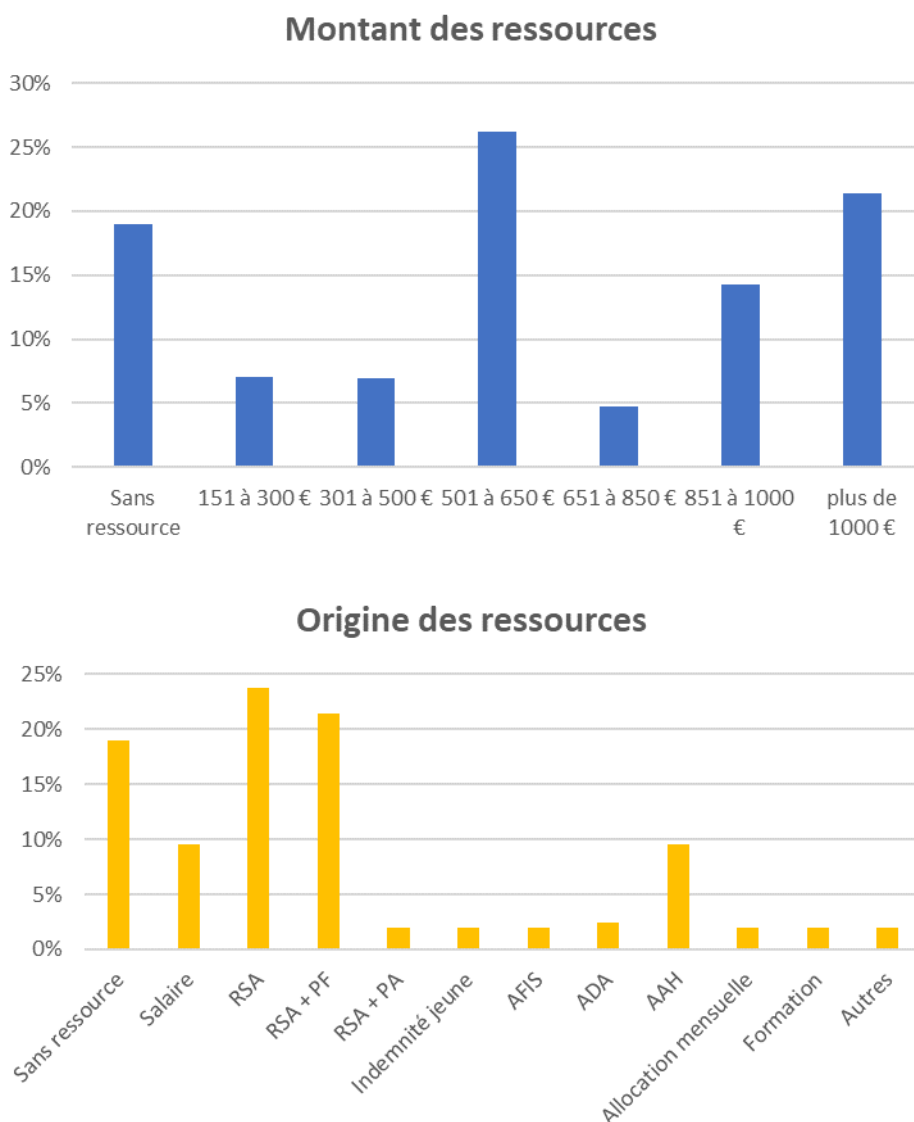
L'accès à la formation, l'insertion par l'emploi, constituent des axes majeurs dans notre accompagnement. Retrouver une activité professionnelle aide à la reconstruction de soi, à la revalorisation, favorise l'insertion sociale et l'accès au logement. Le schéma indique que la majorité des femmes accueillies sont sans emploi. Nous observons :

- L'impossibilité d'accès au travail ou à la formation pour certaines du fait de leur statut administratif précaire ;
- Des femmes qui souffrent de problématiques de santé qui ne permettent pas l'exercice d'un emploi ou qui nécessitent des soins réguliers ;
- Une population vieillissante ;
- Des troubles psychologiques sans accord de projet de soin ;
- Des personnes trop éloignées de l'emploi pour lesquelles les ateliers et AAVA mis en place permettent de se refamiliariser avec le monde du travail ;
- Des femmes qui disent se contenter du RSA (des personnes ayant des parcours institutionnels, qui peuvent évoquer l'exemple de leurs parents qui ne travaillaient pas).

Nous notons que les mères célibataires sont toujours freinées dans leur insertion professionnelle car il leur est difficile de concilier travail et leurs obligations parentales. Les emplois recherchés exigent souvent des horaires inadaptés à leur situation.

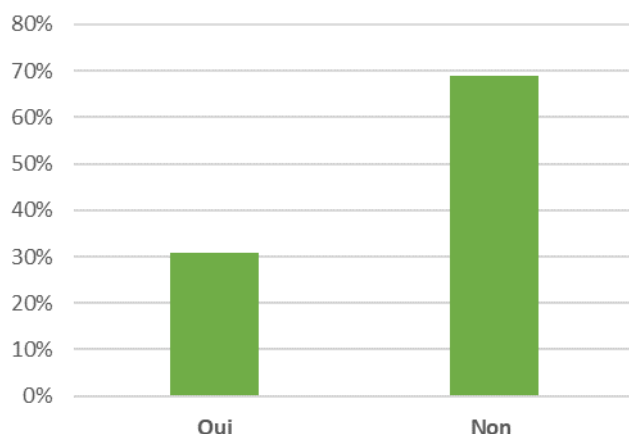
Pour les personnes qui travaillent ou intègrent une formation, nous adaptons les règles de vie collective afin qu'il n'y ait pas de freins à l'insertion : horaires des repas, possibilité de préparation de repas à emporter... L'équipe peut par ailleurs venir en soutien si nécessaire, pour aider la femme à reprendre un rythme de vie, à se repérer, à anticiper les temps de trajets, ...

3. Les ressources



L'accès aux droits est une des priorités de l'équipe éducative pour que les personnes accompagnées retrouvent autonomie et dignité. Les droits perdus faute de déclaration sont ré-ouverts, les droits bloqués pour changement de situation matrimoniale sont ré-enclenchés. Les personnes qui ne perçoivent pas de ressource sont des jeunes femmes âgées de moins de 25 ans, et les personnes en attente d'un titre de séjour, mais les procédures administratives sont encore très longues.

4. Les dettes

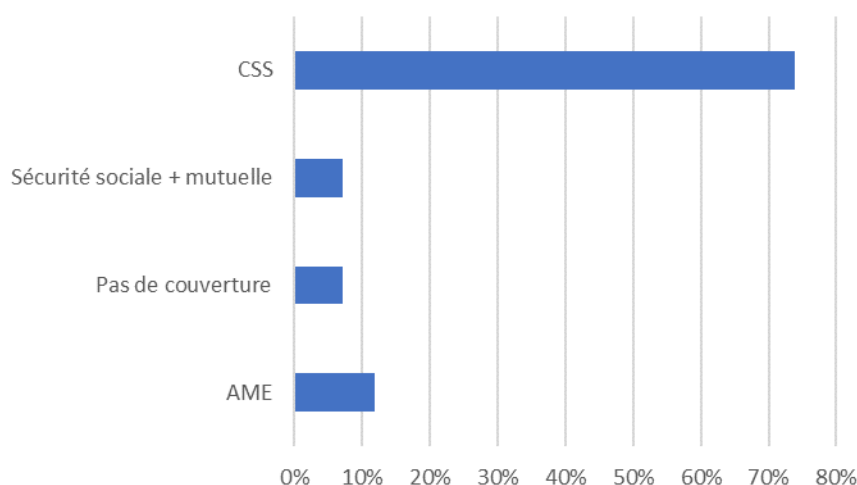


A leur arrivée, **31 %** des femmes sont en situation d'endettement, principalement liées au logement. Un accompagnement autour de la gestion budgétaire est nécessaire pour soutenir, sécuriser les parcours et permettre l'accès au logement.

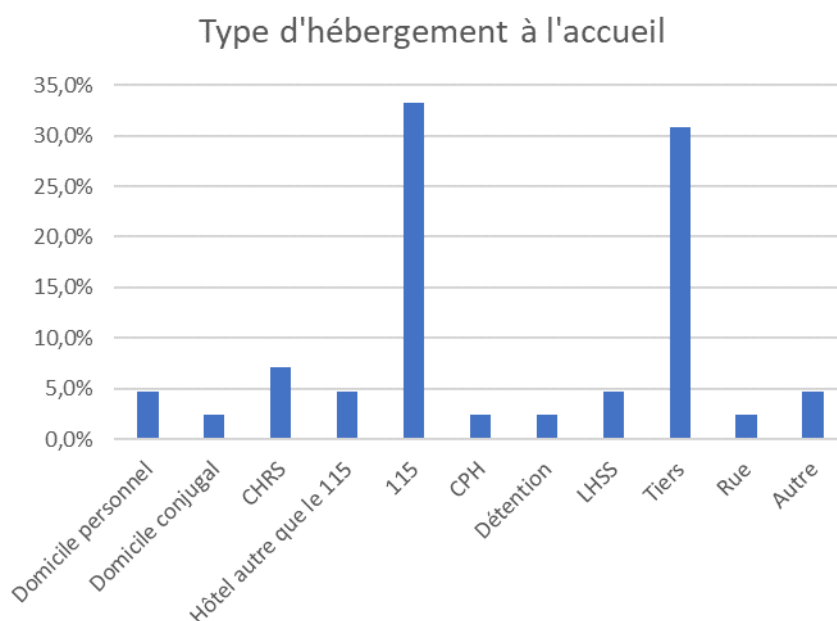
Origine des dettes : transport, énergie, logement, participation.

Les résidentes disent difficilement qu'elles ont des dettes et l'équipe peut les découvrir au fil de l'accompagnement. Par ailleurs, en situation d'endettement, les femmes ne nous laissent pas toujours accès aux raisons de cet endettement. Le travail pour leurs résorptions est complexe à aborder car il touche l'intime. Le travail consiste alors à faire comprendre à la résidente que des accompagnements sont possibles, que l'endettement n'est ni une fin en soi, ni un mode de vie, que cet endettement posera un problème pour l'intégration dans un logement autonome futur et qu'il est préférable de traiter cette difficulté maintenant. Ce travail est indispensable mais reste difficile. Nous travaillons le soutien à la gestion budgétaire en évoquant les mesures existantes, telles que la possibilité de constituer un dossier de surendettement, la mise en place d'aides à la gestion telles que les MASP...

VI. COUVERTURE SOCIALE



VII. TYPE D'HEBERGEMENT



Avant d'être accueillies au CHRS « La Source », les femmes étaient :

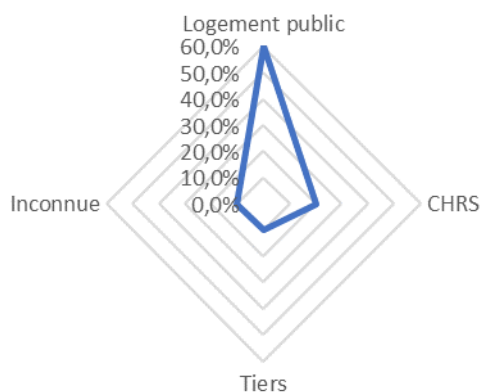
- Pour **7.1 %** avec un statut de propriétaire et / ou de locataire (privé / public) juste avant leur accueil (*33.7 % en 2023*).
- Pour **80.8 %** hébergées de façon précaire et / ou temporaire (foyer d'urgence, hôtel au mois, hébergées gratuitement, dans la famille, ...) (*47.9 % en 2023*).
- Pour **33.3 %** hébergées par le 115 (*12 % en 2023*).

Ces chiffres mettent en évidence le caractère accentué très précaire des personnes avant leur accueil, avec une forte augmentation de personnes hébergées en extrême urgence. L'urgence signifie l'absence de sécurité, matérielle et psychologique. Les ménages qui arrivent sont, nous l'observons, épuisés, physiquement et psychiquement. Nous relevons des situations difficiles, avec des cumuls de problématiques qui peuvent mettre à mal le collectif et les personnes accueillies. Les professionnels restent démunis face aux personnes qui refusent le soin, face aux personnes qui se maintiennent dans le déni de leurs difficultés de santé et/ou d'addiction, de troubles psychologiques.

Afin d'éviter l'errance et la marginalisation, nous sommes conscients qu'il est fondamental que les personnes puissent sortir très vite du circuit de l'extrême urgence.

■ Type d'hébergement à la sortie

↳ Femmes avec enfants



→ Accès à un logement public :

6 accès (2 en 2023)

→ Sorties vers un CHRS :

2 orientations (10 en 2023)

→ Sorties vers un appartement ALT :

0 sortie (1 en 2023)

→ Sorties précaires :

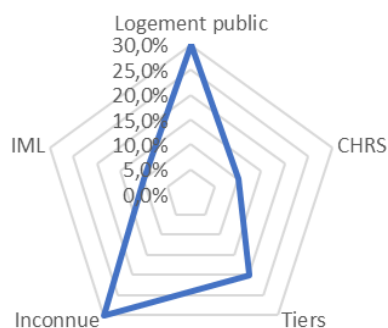
1 famille (12 en 2023) hébergée par un tiers.

Il s'agit principalement des familles accueillies dans le cadre du protocole violence.

→ Inconnue :

1 famille (0 en 2023)

↳ Femmes sans enfant



→ Accès à un logement public :

3 accès à un logement public (2 en 2023)

→ **Sorties vers un appartement IML :**

1 (*0 en 2023*)

→ **Sorties vers un CHRS :**

1 *orientation (6 en 2023)*

→ **Sorties précaires :**

2 personnes (*21 en 2023*) hébergées chez un tiers.

→ **Inconnue :**

3 (*0 en 2023*).

L'accès au logement public a été facilité par la mise en place de la commission COLA qui a permis l'attribution plus rapide de logements sociaux.

Le CHRS la Source ayant à présent une mission d'accompagnement, les personnes ne sont plus orientées vers les CHRS dits « d'Insertion », ou dans une proportion moindre. Les ménages peuvent accéder au CHRS Janine VAN DAELE afin d'intégrer un appartement diffus, dans une logique de parcours.

1. Le partenariat

Le CHRS d'urgence la Source est intégré dans un dispositif général diversifié et complémentaire.

- Santé / Accès aux soins

- Les pôles santé des Territoires
- La PMI
- L'EPSM, l'EMPP, CMP
- Les Hôpitaux, les cliniques
- Les ACT de la croix rouge
- Le DAC de Revivre
- SAMSAH l'Envol
- SAVS
- Médecins du monde
- Cabinets d'infirmières libérales
- Les LHSS, les LAM
- L'équipe mobile LHSS
- La PASS
- La CPAM, la cellule DETRES
- Les services spécialisés (CAARUD, CSAPA, Maison des addictions, ...)
- Le centre de planification
- Le centre de santé sexuelle
- Les médecins généralistes
- Le Planning familial
- Le CRA
- Les CAMP'S
- Les spécialistes
- La Guidance

- Hébergement / Logement

- Les bailleurs publics et privés
- La DDETS
- Le SIAO
- Le FSL
- Le SYPLO
- Les CHU et les CHRS
- Le service logement de l'AAJB

- Le service logement de Revivre
- Le service logement du CCAS
- Le service logement Itinéraires
- Les FJT
- Les services d'ALT
- Les services d'IML
- La maison de l'Habitat
- Les maisons relais
- Les CADA
- Les HUDA
- Les CPH
- Les pensions de famille
- Les résidences sociales
- Les foyers d'urgence / d'Extrême urgence

- **Emploi – Formation**

- France Travail
- AGIR 14
- AFPA
- PRE (Programme de réussite éducative)
- EPE (Ecole des parents et des éducateurs)
- Les chantiers d'Insertion
- Le PLIE
- FAIR
- Les missions locales
- Les organismes de formation
- La mission locale

- **Social**

- La DDETS
- Le 115
- Le SIAO
- Trait d'Union
- Le CCAS
- Maison des solidarités
- Le SAAS
- Le SAJD et NEET'S
- SPIP du Calvados
- Service social du CHU
- Service social de l'EPSM

- Accueil de jour pour Familles
- CIMADE
- Centre Maternel
- Centre Parental
- Le SAO
- La Boussole
- La CAF
- Les associations caritatives
- Les foyers d'urgence
- La Chiffo
- L'ASTI
- L'OFII
- FTDA

- **Loisirs/Culture/Sport**

- Structures de loisirs de proximité (MJC Guérinière, ...)
- CCAS (don de places pour des spectacles)
- ACLS : (association pour la culture et le lien social)
- La maison du vélo
- Cap'Sport
- La Voix des femmes
- Tiers lieux
- La Comédie de Caen
- La Bar'acc
- L'Artotech
- Le collectif Haut les mots
- L'association Lire et Faire Lire

- **Violence**

- CHU FVV
- OSYS
- Tribunal de Caen
- La maison de la justice et du droit
- Cabinets d'avocats
- Le CIDFF
- Le SAAS
- La justice
- La gendarmerie, l'hôtel de police
- AC'SE
- ACJM
- La Maison de confiance et de protection des familles de la Gendarmerie

- Assistante sociale de l'hôtel de police.
- La DRDFE

- **Autres institutionnels**

- La FAS
- L'IRTS

Le CHRS La Source participe aux réunions concernant la lutte contre les violences faites aux femmes organisées par la DDFE.

Le CHRS La Source est pleinement inscrit dans le dispositif de la veille sociale et participe régulièrement à ses différentes commissions.

Le CHRS La Source est intégré au dispositif SIAO et à ses différentes commissions.

CHRS Janine VAN DAELE

*Hébergement et aide à la réinsertion sociale de
femmes seules et de femmes avec enfants*

I. LE LIEU

Le CHRS Janine VAN DAELE est situé au 125 boulevard Leroy dans un immeuble intégré dans l'espace urbain, accessible par le bus et le Tramway. Il fonctionne pour une part sur un mode collectif 24 h / 24 h, 365 jours par an et pour une part selon le mode dit de « foyer éclaté » avec 22 appartements disséminés dans Caen. Il accueille des femmes seules avec ou sans enfant en grande difficulté familiale, conjugale, sociale, psychologique.

Le CHRS Janine VAN DAELE assure une mission d'hébergement et d'accompagnement social directement en lien avec les politiques publiques et le droit des usagers. C'est un lieu sécurisé qui permet de se poser, se restructurer, se restaurer. L'accompagnement vise à permettre aux personnes accueillies de travailler à l'élaboration et la mise en place de leur projet de vie.

Depuis avril 2012, le CHRS Janine VAN DAELE accueille dans ses effectifs 2 femmes / familles dans le cadre du dispositif AC'SE, dispositif national d'accueil et protection des victimes de la traite des êtres humains. Ce qui porte à 66 le nombre de places du CHRS.

■ La structure collective

Le foyer d'hébergement du CHRS Janine VAN DAELE est un lieu composé de différents espaces respectueux des personnes que nous accueillons, et aménagés de manière à répondre au mieux à nos missions.

La structure collective est composée de :

- Un espace séjour salle à manger,
- Une cuisine,
- Un petit salon,
- Un espace enfant,
- Deux cuisines individuelles,
- Deux salles de bain + sanitaires (1 à chaque étage),
- Douze chambres dont 8 avec sanitaires privés.

Les chambres communiquent entre elles, ce qui permet d'adapter nos accueils aux différentes compositions familiales.

L'établissement dispose d'un jardin extérieur, qui offre un espace ressourçant, de convivialité. Il est aménagé de structures pour enfants.

■ Les appartements

Les 22 appartements extérieurs, meublés et équipés, sont situés à proximité du foyer ou disséminés dans Caen et périphérie de Caen. Le parc est constitué de T1, T2, T3 et T4, et ce, afin de pouvoir accueillir toute composition familiale.

Les emplacements géographiques ainsi que la capacité d'accueil font l'objet d'une évaluation régulière qui tient compte de l'évolution du public, des besoins identifiés ainsi que des ressources du Territoire (crèches, centres de formation...).

Les logements diffus constituent un outil dans l'accompagnement. Ils permettent d'expérimenter, d'évaluer les capacités d'autonomie et d'indépendance des personnes, d'élaborer un travail d'accompagnement de proximité qui porte sur la gestion du logement, la gestion budgétaire, l'alimentation, la parentalité...

Au regard des besoins des personnes, de la cohérence de leur parcours, un accueil direct en appartement extérieur est possible.

II. L'EQUIPE

▪ Une équipe pluridisciplinaire et mixte

Elle se compose de :

- 1 maîtresse de maison,
- 2 moniteurs éducateurs,
- 2 éducateurs spécialisés,
- 2 assistants de service social,
- 1 éducatrice de jeunes enfants, à 0.5 équivalent temps plein,
- 2 auxiliaires éducatifs de nuit qui, dans le cadre d'une mutualisation de moyens, sont communs au CHRS d'urgence La Source et au CHRS Janine VAN DAELE,
- Une apprentie en formation d'Assistante de Service sociale présente de Septembre 2023 à Juin 2026,
- Un coordinateur pour un 0,5 ETP qui intervient également auprès du CHRS La Source,
- 1 psychologue, présent aux réunions de service, aux entretiens préalables à l'admission, et participant à la réflexion institutionnelle,
- 1 chef de service qui est aussi chef de service du CHRS La Source,
- La direction, la comptabilité et le secrétariat sont communs à l'ensemble des établissements et services d'Itinéraires.

■ Les stagiaires

Sur l'année 2024, le CHRS Janine VAN DAELE a accueilli :

- 1 stagiaire éducatrice spécialisée (mai 2023 à mars 2024)
- 1 stagiaire IRTS éducatrice spécialisée (novembre 2023 à février 2024)
- 1 stagiaire IRTS éducatrice spécialisée (avril 2024 à avril 2025)
- 1 stagiaire IRTS assistante de service social (octobre 2024 à avril 2025)

L'équipe reste sensible à l'accueil de stagiaires, à la richesse de la rencontre, au partage de savoirs et savoirs faire. Ces accueils permettent par ailleurs d'interroger et de mener une réflexion continue sur les pratiques professionnelles. Le CHRS est sollicité tout au long de l'année par des étudiants de différentes formations qui évoquent de grandes difficultés à trouver des lieux de stage.

■ L'organisation

- 1 réunion hebdomadaire d'équipe (3 h) en présence de la psychologue,
- 1 réunion institutionnelle par trimestre qui réunit l'équipe éducative, le psychologue, et le directeur,
- 1 réunion hebdomadaire avec les résidentes,
- 1 réunion de régulation avec les résidentes toutes les 6 semaines.

■ Formations et journées d'étude

- « Formation initiale des sauveteurs secouristes du travail » (02 et 03 septembre 2024) *(2 personnes)*
- « Publics en situation de précarité, alimentation - nutrition » organisée par la FAS (19 novembre 2024) *(1 personne)*
- « Formation Règle Élémentaire » (20/11/2024) *(1 Personne)*
- « Formation Promouvoir la Bienveillance » (10&11 Juin 2024) *(3 personnes)*
- « Formation 1^{er} secours en santé mentale » (11&12 Mars 2024) *(2 personnes)*

III. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le CHRS Janine VAN DAELE assure une mission d'hébergement et d'accompagnement social. Les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement individuel et de tous les supports éducatifs mis en œuvre au sein du collectif. L'accompagnement social est global. Il intègre toutes les dimensions de la problématique de chaque personne et de sa vie pendant le séjour. Il se fait dans un esprit de responsabilité et d'autonomie de la personne en étant attentif à son rythme, ses difficultés et ses compétences. Il peut porter de façon différente sur la situation administrative, le logement, la formation, le travail, l'accès aux soins (ouverture des droits – informations – accompagnement), l'aide à la gestion financière, les problèmes juridiques, le soutien à la parentalité, les loisirs, la culture, ...

■ La référence

La référence permet de répondre à un besoin de repères et de sécurité, le parcours des résidentes étant souvent jonché de ruptures, de discontinuités, de souffrances psychiques et physiques. La sécurité affective et la confiance se développent aussi par cet accompagnement individuel stable qui offre un cadre à la fois contenant et sécurisant. Il est important de souligner toutefois que le référent désigné en réunion d'équipe travaille en relation étroite avec l'ensemble de l'équipe éducative.

La réunion d'équipe pluridisciplinaire permet :

- Un regard croisé,
- La complémentarité (partage avec l'ensemble des métiers qui composent l'équipe éducative),
- La continuité de l'accompagnement,
- D'être tiers dans la relation.

Les bases de cet accompagnement sont établies dès l'accueil avec la signature du contrat de séjour et la remise à la personne, du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des personnes accueillies et de la liste des personnes qualifiées.

Rapidement, ces bases de travail sont développées pour élaborer avec la personne, son projet individuel.

Des bilans réguliers sont effectués pour garantir la pertinence des axes développés et envisager si nécessaire un avenant au contrat initial.

■ Le collectif : support à l'accompagnement social

La présence éducative quotidienne répond aux besoins de sécurité et nous remarquons par expérience que le lien se crée davantage, la confiance facilitée et les observations enrichies par le regard croisé de l'ensemble de l'équipe.

Le collectif correspond à la fois à un support relationnel, vecteur de liens (entre résidentes et équipe/résidentes) et à un lieu « éducatif » (apprendre à être, à être avec ses enfants, à cuisiner, l'hygiène...). Il est le lieu où les femmes peuvent se poser après un parcours d'errance, nécessaire pour se reconstruire. Enfin, il est un lieu d'échanges et de bien-être. Le collectif lutte contre l'isolement, favorise la restauration de l'image de soi, la socialisation et l'intégration.

Le soutien apporté aux personnes accueillies au CHRS Janine VAN DAELE est réalisé à la fois, dans le cadre d'un accompagnement global individualisé, par le biais d'actions socio-éducatives, et grâce aux actions menées pour favoriser l'accès à la culture, au sport et l'ouverture vers l'extérieur.

1) Les supports à l'insertion sociale et professionnelle



a) L'atelier « Aide de cuisine »

Pour soutenir l'insertion professionnelle, l'atelier animé du Lundi au Jeudi par la maîtresse de maison en lien avec l'équipe éducative permet à des résidentes de découvrir ou se familiariser de nouveau au monde du travail. Ainsi, sur la base d'un contrat de deux mois, renouvelé ou écourté en fonction du projet individuel de la personne, d'un accès à l'emploi ou à une formation, de son investissement, entre 2 et 4 résidentes ont pu bénéficier de ces ateliers chaque semaine.

Cet atelier permet à des femmes de découvrir les contraintes liées au monde professionnel (ponctualité, respect des règles, garde d'enfants...) ou pour d'autres, désocialisées, sans activité depuis longtemps, de retrouver progressivement un rythme et une confiance en soi.

L'atelier permet de se responsabiliser, d'être en activité et donc procure un sentiment d'utilité sociale. Il peut favoriser en outre l'apprentissage du Français et être un support à l'autonomie (apprentissage culinaire, règles d'hygiène, ...).

b) L'atelier cuisine



Un atelier cuisine s'est mis en place depuis le 17 Janvier 2014 au CHRS au sein du collectif, le vendredi matin. En 2023, il s'est ouvert aux résidentes du CHRS la Source et cette mutualisation s'est poursuivie tout au long de l'année 2024.

Cet atelier permet de repérer les habitudes alimentaires, la capacité à gérer un budget lors des courses réalisées, de discuter d'équilibre alimentaire, de faire découvrir des produits locaux et du monde, de parler et apprendre le Français, de mettre en valeur des compétences, de partager, d'offrir, d'échanger.

C'est un support à l'accompagnement, un temps convivial et chaleureux, vecteur de socialisation, où se rencontrent les personnes du collectif et des logements diffus.

Ce moment « à faire ensemble » renforce le lien.

Déroulé :

Le menu est souvent travaillé en amont avec les personnes, en fonction de leurs souhaits, de leur origine, de techniques qu'elles souhaitent découvrir ou approfondir.

A l'atelier, chaque femme est responsable d'une recette qu'elle prépare avec l'aide de l'éducateur, en tenant compte du niveau de difficultés et des capacités de la personne.

Parfois, il peut prendre la forme « d'une mise en situation réelle d'emploi », où l'éducateur propose un fonctionnement « d'équipe de cuisine » avec un rythme de travail accéléré, un « faire ensemble », une entraide, où une certaine effervescence règne dans la cuisine. Les femmes aiment bien cette « montée d'adrénaline » liée au service et la responsabilisation qui en découle. Elles ressentent une certaine fierté à réaliser le menu dans les temps imposés et l'énergie déployée dans ce cadre.

L'atelier permet de repérer les habitudes alimentaires de chacune, de discuter d'équilibre alimentaire, de faire découvrir des produits locaux et de saison, d'élargir les horizons alimentaires, de parler et apprendre le français...

Les repas sont en général équilibrés et allégés, afin de respecter un cadre diététique (moins de sucre, de graisse, gâteau aux légumes, cuisine avec très peu de matière grasse...).

Ce moment à « faire ensemble », renforce le lien entre les résidentes et l'équipe. C'est un moment privilégié où on peut aborder de manière informelle des sujets très personnels, et discuter des situations autrement.

Le repas est un instant convivial au sein du CHRS et il n'est pas rare que des résidentes de l'extérieur désirent y assister.

Bilan :

En 2024, il y a eu 24 ateliers réguliers et deux exceptionnels liés à des événements associatifs. En moyenne, 2 à 3 personnes y ont participé chaque semaine.

C'est une action qui perdure depuis des années, car elle continue de témoigner de bénéfices, tant dans la reconstruction de soi, que dans l'impact en termes de réinsertion sociale et professionnelle. En effet, nous observons des femmes qui reprennent confiance en elles, qui s'impliquent, se testent, qui s'ouvrent à une autre culture et se montrent sensibles aux questions d'équilibre alimentaire. Certaines s'en saisissent pour elles et / ou leurs enfants, favorisant ainsi la santé. Pour d'autres, c'est le point de départ d'une remobilisation professionnelle.

L'atelier cuisine est identifié et suscite intérêt et temps de convivialité.



c) *L'AVA Cuisine*

L'insertion par le travail fait partie des missions du CHRS.

4 ateliers ont eu lieu dans ce cadre en 2024, soit pour des repas de la FAS, soit pour des événements associatifs.

Les dames « embauchées » aux pécules à cette occasion travaillent dans des conditions d'exigences supérieures. Elles sont choisies en fonction de leurs capacités à faire, de leurs motivations et aussi de leurs besoins financiers.

Nous essayons de créer un atelier dynamique, où les résidentes travaillent aussi sur la présentation et le service. Les conditions de travail sont plus proches de la restauration, tout en étant protégées par le cadre d'un atelier d'insertion. C'est un atelier où elles peuvent prendre confiance dans leur capacité à faire et à être.

Il serait souhaitable de multiplier ce type d'atelier car les femmes sont très demandeuses de cette activité.

Eventuellement ils pourraient être intéressant de travailler avec des partenaires dans le cadre de manifestations extérieures (la Barraque, manifestations festives dans l'agglomération...). Cela pourrait être réalisable sur des quantités gérables et s'il n'y a pas besoin de camion frigorifique. Sinon cela demande des investissements en matériels : camion, barnum, table...

Perspectives :

- Réflexion autour de la mise en place d'un AVAA restauration.
- Si nous avons déjà un partenariat avec « Les jardins d'Arlette » concernant la livraison de légumes, nous pouvons sans doute élargir à d'autres associations, et avoir d'autres partenariats.

d) L'atelier informatique



Aujourd'hui, l'usage de l'informatique s'est généralisé. Il est devenu un outil incontournable dans la vie sociale et professionnelle (banque, CAF, actualisation Pôle Emploi, recherche d'emploi, ...). Or, de nombreuses personnes accueillies nous sollicitent pour les accompagner dans leurs démarches, du fait d'une méconnaissance et / ou non maîtrise de l'outil. Elles sont freinées dans leur insertion, et dépendantes d'autrui.

En 2021, nous avons aménagé un espace au sein du CHRS afin de pouvoir proposer un « atelier » informatique, et avons décidé de le poursuivre depuis au regard des bénéfices observés.

Ces ateliers sont animés par une monitrice éducatrice de l'équipe qui adapte le contenu en fonction des besoins exprimés et repérés.

Nous avons suspendu ces ateliers fin 2023 pour privilégier d'autres actions qui semblaient alors répondre davantage aux besoins des personnes, et les avons ré ouverts en 2024, face aux besoins exprimés. 7 ateliers ont été proposés, 5 résidentes y ont participé.

Les objectifs de l'action :

- Initier et familiariser à l'outil numérique,
- Donner des outils de compréhension et de maîtrise,
- Faciliter l'apprentissage,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle,
- Favoriser l'autonomie.



e) *L'atelier Percussion*

Depuis juin 2022, un professeur de chant intervient chaque semaine auprès des femmes qui le souhaitent accueillies au sein des deux CHRS.

La musique est fédératrice. L'atelier chorale qui avait été mis en place en 2022 et 2023 avait été l'occasion de partages et de liens, un moyen de se réunir, de produire quelque chose ensemble. Nous avons souhaité maintenir cette dynamique tout en proposant une pratique nouvelle, une ouverture culturelle. Ainsi, un atelier percussion a été proposé en 2024, une fois par semaine, en alternant une semaine sur 2, un atelier dédié aux femmes seules, et l'autre semaine, dédié aux familles.

Une représentation a révélé un investissement fort tant des femmes que des enfants, dans un esprit de partage, un climat de bien être, la musique semblant apaiser, libérer, soigner.



f) *L'atelier Self défense*

7 Ateliers ont été animés par deux professionnelles intervenant bénévolement, permettant à 8 résidentes de découvrir cette discipline. L'idée étant de proposer une activité à la fois sportive et de relaxation, d'initier à des gestes d'auto défense, de permettre une reprise de confiance en soi.

La pratique a révélé le bien fondé d'une activité physique et a permis de remobiliser des femmes. L'atelier n'a pu se poursuivre faute de financement, toutefois nous en avons perçu les bénéfices. Nous pouvons orienter les personnes vers des centres proposant des cours adaptés, ou réfléchir à la recherche de financement pour expérimenter de nouveau ce projet.

g) L'atelier Ecriture



Cet atelier s'est créé au mois de janvier 2023 suite à la rencontre avec une bénévole de l'association Hauts les Mots. Il s'est poursuivi en 2024, dans le cadre de projets communs autour de la journée Internationale des droits des femmes et les journées du Matrimoine.

Les objectifs : permettre la parole, se sentir valorisé, déconstruire l'image de l'école qui a pu laisser des stigmates chez certaines personnes, proposer un espace de création pour soi, le partager au groupe, sans jugement. Avoir la liberté de créer, d'inventer ou de parler de soi et de son intimité.

L'atelier écriture favoriser la confiance en soi, l'épanouissement, l'autonomie, la capacité à penser par soi-même sans se soucier du regard des autres.

L'atelier se construit en 4 temps : 1 temps de présentation, 1 temps d'écriture, 1 temps de restitution et 1 temps de reformulation par l'animatrice.

2) Les actions, animations, projets sportifs et culturels

- Accès aux pratiques sportives grâce au Partenariat avec l'Association cap Sport,
- Sorties vers des lieux Ressources d'habitat tels que Emmaüs, le Secours Populaire,
- Sorties organisées sur l'extérieur pour permettre une meilleure connaissance de l'environnement proche du CHRS, de lieux accessibles à tous pour les activités sportives et de Loisirs, des espaces culturels, et de temps de bien-être médiathèque, (Colline aux oiseaux, Parcs, île enchantée, sorties à la mer...),
- Ateliers de loisirs créatifs (argile, peinture, déguisements...),
- Temps conviviaux : anniversaire des enfants, fêtes et traditions tout au long de l'année...
- Des Projets culturels :

Journées du Matrimoine

Ce projet fait suite à un appel à projet auquel a répondu l'Artothèque, qui a souhaité rassembler de nouveau en 2024 la Bar'acc, l'association hauts les Mots, et les résidentes des CHRS d'Itinéraires. Les différentes rencontres et ateliers partagés en 2023, avaient donné lieu à un vernissage à l'Artothèque, et révélé de nombreux bienfaits pour les femmes que nous accompagnons, en offrant des espaces d'expression, certaines ayant exprimé avoir libérer des maux et soigner des blessures.

A l'occasion des journées du Matrimoine, 5 résidentes des CHRS se sont engagées dans un projet sur le thème « Une maison à soi ».

Le projet consistait à partir de ce thème, à réaliser 2 ateliers d'écriture, mettre en relief par la création d'une œuvre artistique personnelle grâce à la participation d'une plasticienne, et d'organiser une exposition lors du week-end du 21 et 22 septembre.

Le programme :

- Ateliers d'écriture à l'Artothèque les 4 et 6 /09/2024,
- Ateliers plastiques à l'artothèque les 12 et 13/09/2024,
- Montage de l'exposition le 20/09/2024 et vernissage à la Bar'acc,
- Animation de l'exposition le 21/09/2024 à la Bar'acc avec des ateliers d'écriture,
- Animation de l'exposition et vernissage le 22/09/2024 à la Bar'acc.

Ce projet innovant a été de nouveau très riche et apprécié des personnes qui s'y sont investies, qui se sont livrées, et acceptées d'exposer leurs œuvres tout en animant le vernissage pour témoigner. L'ensemble des acteurs, sociaux et culturels souhaitent multiplier ces rencontres. Un partenariat avec l'association Hauts les mots a été officialisé fin 2024 pour favoriser ces espaces d'expression, les ateliers d'écriture sont une aventure humaine, une rencontre avec soi et avec l'autre, offre à chacun un cheminement dans le respect, l'ouverture et la compassion.

Projet Théâtre en Partenariat avec la Comédie de Caen

Autour de la pièce *Portrait pour une jeune femme givrée* mis en scène par Élise VIGIER, la Comédie de Caen et l'association Itinéraires se sont associés en 2023 pour proposer un parcours « théâtre » aux résidentes des CHRS Janine VAN DAELE et la Source, articulé en plusieurs étapes : Découverte, Création et Représentation. Les sept femmes participantes ont pu assister à 4 spectacles de la saison 2023-2024.

Ainsi, cette année, le groupe a assisté à deux représentations :

Terainofeu de Pierre meunier en Février 2024,
Maison mère de Phia Ménard en Mars 2024.

Une visite du théâtre d'Hérouville a été proposée afin de découvrir les différents métiers nécessaires à la fabrication d'un spectacle.

Bilan du Projet :

« Parcours-Théâtre et Création » a renforcé l'importance de la collaboration intersectorielle (social et culture) et de l'engagement communautaire dans la création d'opportunités enrichissantes et valorisantes pour les femmes en situation de vulnérabilité. Il a illustré le pouvoir de l'art à inspirer, à guérir et à catalyser le changement, tout en affirmant la valeur intrinsèque de chaque individu et de chaque histoire. Ce projet restera comme un témoignage vibrant de la capacité de ces femmes à se réinventer, à se surmonter et à s'élever au-dessus des circonstances, grâce à la force de la communauté et de la créativité.

La Journée internationale des droits des femmes

En 2024, les équipes des CHRS La Source et Janine VAN DAELE ont organisé une manifestation commune à l'occasion de la **Journée Internationale des Droits des femmes**.

Les résidentes et les enfants ont été conviés à partager un temps convivial et de partage au CHRS Janine VAN DAELE.

Pour cette occasion, nous avons mis en place :

- Représentation de l’atelier « Percussion »,
- Des ateliers d’écriture,
- Restitution du projet Théâtre (exposition photo, diffusion du film de la représentation),
- Ateliers confection de repas,
- Atelier bien-être (confection de cosmétiques naturels),
- Atelier enfants (confection de masques, Tatoo...),
- Concert,
- Repas partagé.

La Journée internationale des droits des femmes est un temps fort aux CHRS. Cette année encore, adultes, enfants ont répondu présents, s’investissant dans l’organisation, la confection des repas, participant aux ateliers dans un esprit de solidarité et de partage. Les restitutions du projet Théâtre et du projet « Percussion » ont été des moments très forts témoignant de courage, de forces intérieures, de passions, faisant naître des sourires, des visages illuminés offrant à ces femmes, ces enfants, des parenthèses de bonheur. Ces projets renforcent l’image de soi, la confiance en soi, redonnent de l’espoir, remobilisent et au-delà, impactent positivement les liens parents enfants.

3) Le soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité est devenu un axe d’accompagnement central auprès des familles accueillies ces dernières années, et requière beaucoup de temps.

L’accueil de familles en très grandes difficultés s’est poursuivi en 2024. Les familles arrivent dans un contexte de ruptures, d’isolement familial, social et parfois culturel, de violences conjugales, qui nécessitent notamment un accompagnement important.

Les mères qui arrivent sont fragilisées, épuisées physiquement et psychologiquement, et peuvent ne pas sembler ou être disponibles pour leur(s) enfant(s). Il arrive qu’entourée et sécurisée, la mère s’autorise à lâcher prise, à l’image d’un « burn out parental ». L’équipe prend alors le relais avec son accord pour lui permettre de se ressourcer, se reposer, et pour répondre aux besoins de l’enfant.

Certaines ont connu des parcours de ruptures, des carences dans leur enfance, et pour elles, être en relation avec leur(s) enfant(s) peut être difficile.

Nous ne pouvons par ailleurs, ignorer les besoins de l’enfant, reconnu sujet de droit et être vulnérable. L’enfant se retrouve bousculé, insécurisé.

Les parcours de vie des familles que nous accueillons sont semés de ruptures, de violence.

L’hébergement constitue un outil qui permet aux familles, en lien avec l’équipe éducative, d’évaluer et d’optimiser leurs capacités de gestion du quotidien. C’est également un lieu sécurisé, qui offre une présence éducative permanente, répondant ainsi aux besoins des familles pour lesquelles le logement autonome n’est pas, sur l’instant, adapté.

La présence de l'éducatrice de jeunes enfants permet la mise en place d'actions visant à évaluer, à favoriser l'interaction entre la mère et son enfant. En lien avec l'équipe éducative, elle propose des actions individuelles et / ou collectives, au sein du collectif et des logements diffus, de soutien à la parentalité.

L'éducatrice de jeunes enfants est en lien, en fonction des situations, avec les acteurs des établissements scolaires, des crèches, haltes garderie, mais aussi de la protection de l'enfance. Son poste à 0,5 ETP ne permet plus de répondre aux nouveaux besoins identifiés.

Les activités socio-éducatives de soutien à la parentalité :

- En 2024, des ateliers au sein du CHRS ou des sorties extérieures ont été proposées chaque mercredi et durant les vacances scolaires.

Les objectifs étant de mobiliser / remobiliser les mères, de proposer des actions qui viennent en support au lien mères / enfants, de favoriser la socialisation, permettre une ouverture vers l'extérieur, tout en constituant pour l'équipe éducative un observatoire, qui vient nourrir le projet individuel et l'accompagnement proposé.

Au cours de l'année, les familles ont participé à :

- des sorties nature en forêt, à la mer, dans les parcs, ...
- des activités sportives (piscine, marche...),
- des activités culturelles (expositions, bibliothèque...),
- des ateliers créatifs et d'animation au foyer,...
- des ateliers cuisine dédiés aux enfants,...
- la confection de gouters par les familles et des gouters partagés,
- des manifestations proposées par la ville.

Les différents projets mis en place ont systématiquement privilégié l'utilisation des transports en commun afin que les mères puissent renouveler sans frein ces activités de façon autonome. Nous continuons d'observer qu'une fois accompagnées, les femmes, de façon autonome, réitèrent ces sorties.

- Poursuite du partenariat avec l'association « *Lire et Faire Lire* ».

Les objectifs de l'association consistent à ce que les enfants puissent développer de l'intérêt pour le livre, en le familiarisant avec l'objet, et de sensibiliser les mères autour des bienfaits de la lecture, qui ouvre à la culture, à la socialisation. Dans une époque où les enfants sont de plus en plus exposés aux écrans, cette sensibilisation est d'autant plus importante. Ainsi, deux bénévoles interviennent chaque semaine auprès des familles, au sein du CHRS ou une fois par mois, elles accompagnent ou donnent rendez-vous aux familles à la bibliothèque de Caen. Elles proposent des temps de lecture, de jeux à partir du livre. Elles aident les mères qui le souhaitent dans l'apprentissage de la lecture, afin qu'elles soient actrices. Elles peuvent

parfois prêter ou conseiller des livres aux enfants, aux mères, en fonction des problématiques qu'elles identifient, ou en réponse à des demandes spécifiques.

Bilan 2024 :

9 ménages ont participé à l'atelier. Enfants et parents disent apprécier ces moments de partage. Les familles se rendent plus facilement seules à la bibliothèque.

V. ACCUEIL AC'SE *(Accueil sécurisant pour les personnes victimes de la traite des êtres humains)*

En 2024, nous avons accompagné 2 femmes, et leurs enfants, ainsi qu'une famille (père et mère victimes de la traite des êtres humains) et leurs deux enfants.

Nous poursuivons notre travail en lien étroit avec les acteurs de ce dispositif. Nous participons aux séminaires afin de consolider le partenariat, de rester en veille sur l'évolution des besoins, et de fluidifier le travail en collaboration. Lors de ces séminaires, organisés 2 fois par an par le dispositif AC'Sé, nous sommes informés du nombre de demandes d'hébergement qui augmente au sein du dispositif, et du public qui par ailleurs, évolue : augmentation du nombre de familles, du nombre d'hommes seuls, de femmes et d'hommes très jeunes.

L'accueil et l'accompagnement proposés par le CHRS est connu/reconnu d'AC'SE. La possibilité d'un hébergement au sein d'un collectif constitue une réponse particulièrement adaptée à certaines situations en termes de sécurisation, de soutien à la parentalité, et complémentaire aux dispositifs des autres territoires. L'accueil possible en diffus apporte une réponse complémentaire, et a permis pour exemple, d'accueillir le couple victime et leurs enfants, pour lesquels peu de lieux n'offrent cette possibilité.

L'équipe, sensibilisée en amont de l'accueil, est attentive au lien parent enfant, à la détresse physique et psychologique des personnes, victimes de traumatismes, isolées, démunies et en perte de repères.

Nous observons l'importance et les bienfaits de ces accueils au sein d'un collectif :

- Le sentiment de sécurité grâce à la présence continue de l'équipe.
- Le sentiment de non isolement.
- Un temps de pause, de repos, de réappropriation progressive d'une nouvelle vie.
- L'apprentissage du Français.
- L'intégration, la socialisation.
- L'entraide entre résidentes (dans le repérage de l'agglomération, le relais auprès des enfants notamment lors d'hospitalisations fréquentes pour ces femmes parfois victimes de sévices graves, ...).
- L'acquisition d'un rythme de vie et de repères.
- La découverte et la confrontation aux différences transculturelles (en termes d'habitudes alimentaires, d'éducation, ...).
- La participation aux ateliers mis en place sur le collectif.
- L'accompagnement individuel global qui s'appuie notamment sur les observations de la vie quotidienne et la relation de confiance rendue possible rapidement grâce au cadre d'accueil collectif, ...

Nous accompagnons chacune d'entre elles dans :

- Son parcours judiciaire et administratif (dépôt de plainte, demande à la préfecture, demande d'asile, ...),

- Le soutien à la parentalité (PMI, mode de garde, scolarisation, intervention de TISF, ...),
- L'intégration (apprentissage du français, découverte des habitudes françaises, ...),
- L'insertion professionnelle (inscription Pôle Emploi, agence d'intérim),
- Un soutien moral (écoute compréhensive, remobilisation, ...).

Le support du collectif et l'accompagnement de proximité proposé, répond par ailleurs aux besoins de la famille accueillie au sein du logement diffus, qui viennent de façon très régulière, au sein de l'établissement et lutter contre leur isolement.

(Présentation détaillée de l'accompagnement des 3 ménages dans le Rapport d'activité Dispositifs contre les Violences faites aux femmes).

V. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES RESIDANTES

La participation et la prise en compte de l'expression des personnes accueillies se déclinent à travers l'organisation de la vie quotidienne et par le biais de différentes réunions.

Depuis septembre 2016, une réunion hebdomadaire se tient le lundi soir. Cette réunion rassemble les résidentes du collectif, la maîtresse de maison et l'éducateur en poste. Ce temps d'échange permet d'établir la répartition des tâches quotidiennes en tenant compte au maximum des impératifs de chacune, ainsi que l'organisation des repas.

L'expression des personnes accueillies est extrêmement importante pour l'équipe, qui sait se rendre disponible à chaque instant afin de recueillir la parole des résidentes.

Les réunions de régulation

Toutes les 6 semaines, une réunion de régulation en présence d'un travailleur social et du psychologue réunit l'ensemble des résidentes. Elle a pour objet de discuter ensemble de la vie quotidienne sur la structure. Les dates et horaires sont affichés par avance.

L'expression des personnes accompagnées

3 fois par an, un temps dédié à l'expression des personnes accompagnées est proposé au sein du CHRS, où sont présents, le Directeur, 1 ou 2 membres du conseil d'administration, la chef de service, l'éducateur en poste. Un questionnaire est transmis en amont de ces rencontres à l'ensemble des personnes accueillies, afin qu'elles puissent faire part de leurs observations, requêtes, et aborder tout sujet qu'elles souhaitent. Le support écrit étant parfois plus facilitant pour libérer la parole, et il constitue le point de départ des échanges.

Les échanges lors de ces groupes d'expression en 2024 ont permis de questionner le sens des accueils en « tout collectif », avec une volonté des personnes de pouvoir être autonomes dans la confection des repas notamment. Un groupe de travail « Alimentation » s'est mis en place en 2024 pour permettre une évolution des pratiques et du fonctionnement en réponses aux besoins évolutifs du public accueilli.

VI. LE PARTENARIAT

Le plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale nécessite la concertation avec tous les acteurs du territoire.

Nous attachons une importance toute particulière au travail en partenariat réseau, indispensable pour la réponse aux besoins des personnes accompagnées, en matière d'insertion sociale, professionnelle, de soutien à la parentalité, de santé, d'accès au logement. Ce travail permet en outre de faire remonter nos observations en termes de besoin et d'entendre celles de nos partenaires.

Les partenariats formalisés

■ La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité)

La FAS défend le principe de l'accès aux droits et de l'expression des usagers. Au travers des associations, elle propose diverses modalités d'accompagnement vers l'autonomie. Sa mission consiste également à faire remonter au niveau national les problèmes rencontrés au niveau des associations en matière de logement, d'emploi, de santé. La FAS affirme une conception du « vivre ensemble » qui s'appuie sur trois exigences :

- le refus des exclusions,
- la promotion de la citoyenneté par le biais d'un accompagnement des personnes accueillies dans un projet de vie,
- la mise en œuvre de la solidarité en rendant tous les acteurs de l'Etat co-responsables de la garantie de l'accès aux droits.

L'association ITINERAIRES fait partie de la commission départementale et participe à des commissions nationales.

■ L'association Revivre

En mars 2007, a été signée une convention « L'appart à papa » avec l'association Revivre dans le cadre de ses actions de soutien à la parentalité qui permet à des femmes hébergées sans leurs enfants, de pouvoir exercer leur droit de visite et d'hébergement, de recevoir leurs enfants dans un appartement en dehors de l'établissement.

■ Le dispositif National d'accueil et de Protection des personnes victimes de la traite des êtres humains (AC'Sé)

Depuis avril 2012, le CHRS Janine VAN DAELE accueille et accompagne des personnes victimes de la traite des êtres humains.

■ L'Agence Immobilière à Vocation Sociale l'AISCAL *dont ITINERAIRES est co-fondatrice*

Cette agence est devenue un partenaire important pour le CHRS Janine VAN DAELE particulièrement pour le relogement des personnes isolées.

Depuis 2011, l'AISCAL, le service logement de l'AAJB et le CLLAJ ont mis en place une commission unique d'étude des demandes. Cette commission est mensuelle. Elle est issue d'une démarche de mutualisation des moyens. Une salariée du CHRS participe à la commission mensuelle.

■ La Chiffo

Partenariat et conventionnement interne avec La Chiffo (chèques vêtements). Ce partenariat est régulièrement utilisé lorsque nous accueillons des résidentes qui n'ont aucune ressource à leur arrivée.

Les autres partenaires

Santé / Accès aux soins

- . Les pôles santé des territoires
- PTA
- . LHSS-LAM
- . DAC Revivre
- ACT Croix rouge
- . EPSM, centres hospitaliers
- . CPAM, cellule DETRES
- . Maison des addictions, CAARUD, ...
- . CMP
- . Centre de planification
- . Médecins généralistes
- . Planning familial
- . Cabinets d'infirmiers
- . CSAPA
- . MDPH
- . PASS
- . PMI
- . EMPP
- . SAVS
- . Médecins du monde

Emploi / Formation

- . France travail
- . CLI
- . Missions locales
- . Organismes de formation
- . La Voix des Femmes
- . EPE (remise à niveau, alphabétisation)
- . Centre socio-culturel Guérinière
- . Centre socio-culturel Chemin Vert
- . PLIE
- . AFPA
- . PRE
- . AGIR 14

Enfance

- . Lire et Faire Lire
- . Secours Catholique
- . Secours populaire
- . PRE
- . SOS urgences mamans
- . PMI
- . CRIP
- . Juges
- . AEMO, SEMO, ...

Hébergement / Logement

- . CHRS d'urgence
- . SIAO
- . 115
- . Bailleurs publics et privés
- . FSL
- . CCAS
- . Services logement Association, Itinéraires, AAJB
- . EDF GDF
- . CLLAJ
- . Habitat Humanisme
- . AISCAL
- . Services logement
- . CADA
- . DAVL
- . Résidences sociales
- . Pensions de Familles

Social

- . SAAS
- . Maison des solidarités
- . Associations caritatives
- . La Voix des Femmes
- . 115
- . Trait d'Union
- . Foyers d'urgence
- . SAJD-NEET'S
- . ASTI
- . SIAO
- . ATC
- . ATMP 14
- . UDAF
- . Cabinet d'avocats
- . Centre Maternel-Centre Parental
- . CIMADE
- . Accueil de jour pour Familles-Boussole

Violence

- . SAAS
- . CHU FVV
- CIDFF
- . Justice
- La maison de la justice et du droit
- . Gendarmerie, hôtel de police
- . OSYS

Loisirs / Santé

- . Cap Sport
- . Maison du vélo
- . Maisons de quartiers
- . Les Jardins d'Arlette

Autres institutionnels

- . IRTS
- . CAF
- . DDETS

I. L'ACTIVITE SUR L'ANNEE - MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

	Présents	Accueils	Départs
Femmes sans enfant	10	6	3
Femmes avec 1 enfant	16	4	5
Femmes avec 2 enfants	11	4	4
Femmes avec 3 enfants	5	0	3
Femmes avec 4 enfants	1	0	0
Femmes avec 5 enfants	1	1	0
Couples avec 2 enfants	1	0	0

	Présents	Accueils	Départs
Total femmes sans enfant	10	6	3
Total femmes avec enfants	34	9	12
Total femmes	44	15	15
Total personnes en couple avec enfants	2	0	0
Total enfants	64	22	25
Total personnes	110	37	40

	Global
Capacité	66
Journées réalisées	24 977
Effectif moyen	68.2
Taux d'occupation	103.4 %

L'équipe est attentive à accueillir dès qu'une chambre / un appartement se libère.

En 2024, nous avons dû faire face au squat d'un de nos logements diffus, un T3, nous empêchant d'accueillir un ménage pendant plus de 8 mois. Aussi, un autre de nos logements T3 a dû être immobilisé du fait d'infiltrations importantes d'eau, liées à une malfaçon de construction. L'Association a fait le choix de se séparer de ce logement faute d'une permutation possible avec le bailleur, ce qui est venu impacter pendant cette période les accueils.

Le taux d'occupation de **103.4 %** est lié à :

- L'adaptabilité des espaces, des chambres ainsi que des logements diffus,
- 1 réunification familiale au cours de l'année,
- Des mères, accueillies seules, qui ont recouverts des droits d'hébergement ou des droits de garde de leurs enfants,
- L'évolution du public orienté par le Dispositif AC'SE, avec l'accueil croissant de familles,
- Des naissances.

II /. L'ACTIVITE MOIS PAR MOIS - MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

Occupation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Journées réalisées	2178	2075	2189	2108	2151	1975	2032	2061	2053	2124	2069	1962
Effectif moyen	70	71	70	70	69	66	65	66	68	68.5	69	63
Taux global	106 %	108 %	107 %	106 %	105 %	99 %	99 %	100 %	103 %	104 %	104 %	96 %

Le taux de 96 % en décembre s'explique par l'accueil en urgence sur le collectif de la famille suite aux infiltrations d'eau qui a freiné l'accueil de nouveaux ménages.

Présents	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Total femmes	30	31	30	34	32	30	30	29	31	32	33	32
Enfants	41	42	41	46	40	39	38	40	40	38	39	42
Total femmes + enfants	71	73	71	80	72	69	68	69	71	70	73	74

Accueils	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Total femmes	0	1	0	5	1	0	1	1	2	0	2	2
Enfants	1	1	0	7	0	2	1	2	0	1	2	5
Total femmes + enfants	0	2	0	12	1	0	2	0	2	1	4	7

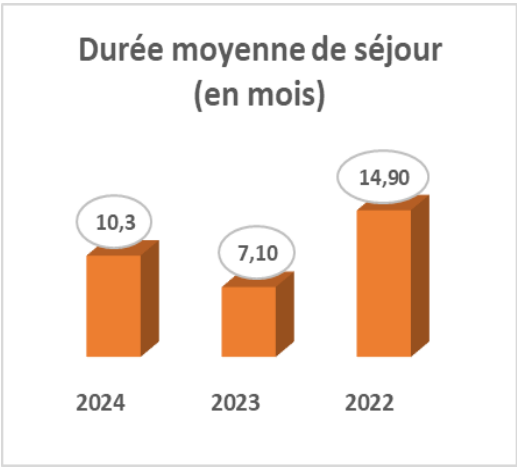
Départs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Total femmes	0	1	1	3	2	1	1	0	1	0	3	3
Enfants	0	1	2	6	3	2	1	0	1	1	3	4
Total femmes + enfants	0	2	3	9	5	3	2	0	2	1	6	7

III. LES DUREES MOYENNES DE SEJOURS – FEMMES SORTIES DANS L’ANNEE

Cumuls journées réalisées des personnes sorties dans l’année	20 652
--	--------

Femmes sans enfant	10.3 mois
Femmes avec enfants	20 mois
Enfants	16.2 mois
Moyenne générale	16.9 mois

■ FEMMES SEULES



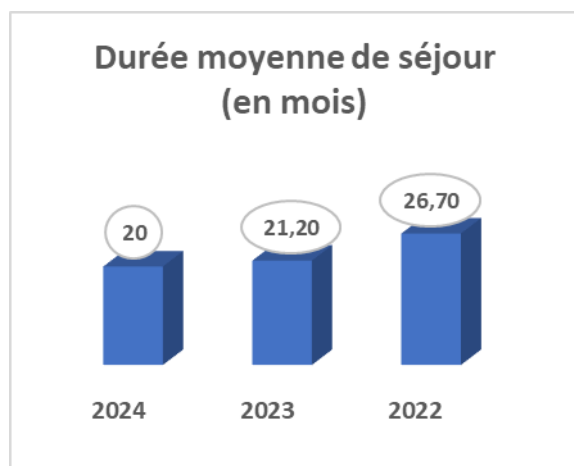
Nous notons une hausse de la durée moyenne de séjour des femmes seules en 2024.

- Nous expliquons cette hausse par :
- L’accueil croissant de personnes dans le cadre du DAHO réorientées DAHO, pour lesquelles l’orientation vers le CHRS est vécue de façon imposée et adhérent plus difficilement à l’accompagnement ;
 - Des accueils de femmes qui requièrent un travail très important d’accommodation à l’administration et aux codes Français. Elles rencontrent des difficultés d’accès à la langue ce qui freine leur insertion sociale et professionnelle ;
 - Nous notons des allers retours Collectif-diffus-collectif qui illustrent des difficultés à vivre seules, parfois des problématiques d’addictions, des phénomènes d’emprise et de violence qui nécessitent un retour au sein d’un lieu sécurisé...

Le logement diffus est aussi un outil pour permettre aux femmes de « s’essayer » au sein d’un logement seul, sans risquer une rupture grâce à la possibilité d’un retour au sein du collectif.

Enfin, nous faisons toujours le constat en 2024 des délais d’attribution longs des petits logements sur le Territoire.

■ FEMMES ACCOMPAGNEES D’ENFANTS



En 2024, nous constatons de nouveau une diminution de la durée de séjour des femmes accompagnées d’enfants.

Cette baisse s’explique par :

La mise en place de la commission COLA qui favorise la fluidité des parcours et l’accès au logement ;

Des situations administratives débloquées, permettant l’ouverture des droits et une réinsertion possible.

La durée moyenne des femmes avec enfants reste malgré tout significative, elle s’élève à **20 mois**. Nous la traduisons par :

- L’accueil continue en 2024 de **familles en très grandes difficultés économiques, familiales, sociales**, auxquelles s’ajoutent des situations de violence, et toujours de façon plus significative, **des problématiques qui entourent la fonction parentale et l’éducation des enfants**.

Le cumul des nombreuses problématiques ne permet pas à ces familles d’accéder à un logement autonome ou de s’y maintenir, et nécessite un travail long d’accompagnement et de proximité. Les situations des familles accueillies se révèlent davantage fragilisées, voir dégradées, du fait de la saturation des dispositifs d’hébergement d’urgence, de la protection de l’enfance, ainsi que l’allongement des délais de mise en place des mesures d’aides éducatives. Nous sommes amenés à travailler quotidiennement avec les partenaires de la protection de l’enfance, AEMO, SEMO, la DEF, les maisons des solidarités, ... Nous sommes conviés aux synthèses, aux bilans, aux audiences, afin de partager nos observations à partir de la vie quotidienne.

Nous notons des retours sur le collectif pour 3 familles en 2024 suite à des faits de violence ou des sentiments d’insécurité, l’impossibilité pour certaines mères à se protéger, et de ce fait, à protéger leurs enfants. Les professionnels évoquent l’absence de solutions de sorties qui pourraient correspondre aux besoins, telles que des pensions de famille accueillant des enfants.

- **Les délais de traitement des demandes de titre de séjour, des ouvertures de droits**, sont toujours très longs. Ces femmes sont dans l'attente et ne peuvent s'insérer socialement ni professionnellement. Leur situation est rendue précaire et stagne.

- **Des dysfonctionnements** administratifs ont pu être soulevés et transmis (récépissé non reçu, traitement de la demande après la date de fin de récépissé...) entraînant des ruptures, des droits non ouverts ou des droits suspendus, au détriment du parcours d'insertion (formation interrompue, fin de contrat de travail, perte de ressources, fin de modes de garde des enfants, ...

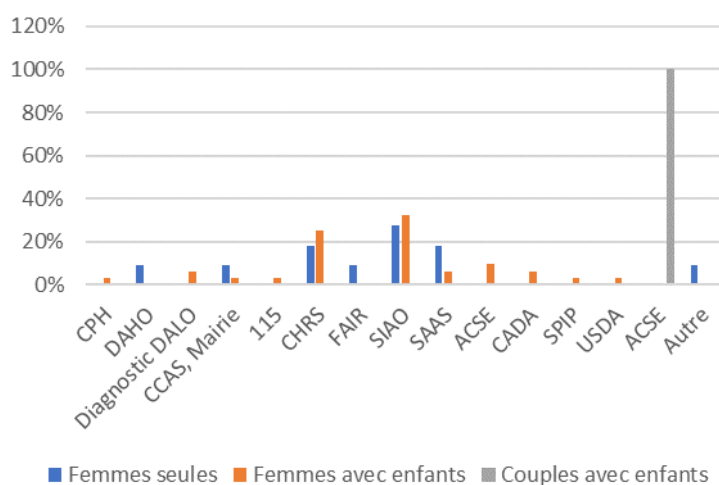
IV. LES DUREES DE PRISE EN CHARGE

	Nb de Sortants	% de Sortants	Nb de Ménages sortants	% de Ménages sortants	Nb de Présents	% de Présents	Nb de Ménages Présents	% de Ménages Présents
< 8 jours	0	0	0	0	7	10,4	2	6,9
8 jours à 1 mois	0	0	0	0	0	0	0	0
1 à 6 mois	7	17,5	4	22,2	11	16,4	5	17,2
6 à 12 mois	12	30	5	27,8	15	22,4	6	20,7
12 à 18 mois	4	10	2	11,1	14	20,9	7	24,1
18 mois à 2 ans	12	30	4	22,2	6	9	2	6,9
2 à 3 ans	3	7,5	2	11,1	9	13,4	5	17,2
3 à 4 ans	0	0	0	0	1	1,5	0	0
> 4 ans	2	5	1	5,6	4	6	2	6,9
Total	40	100	18	100	67	100	29	100

Parmi les **15** familles sorties au cours de l'année 2024, nous notons que :

- 4 de ces familles étaient accueillies depuis moins de 6 mois,
- 5 depuis moins d'1 an,
- 3 depuis au moins 3 ans.

V. SERVICE QUI ORIENTE

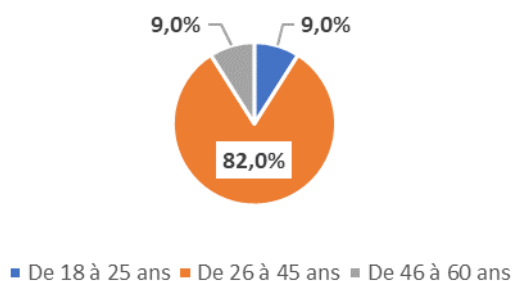


Ces orientations illustrent les problématiques précédemment citées (Difficultés d'accès à la langue, la santé, l'extrême urgence, les violences, le droit des étrangers...).

Les orientations « CHRS » représentent les admissions directes réalisées, ces admissions concernent les ménages accueillis dans le cadre du droit au relogement (DAHO).

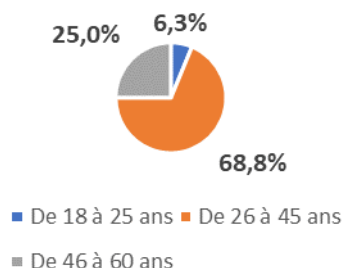
VI. AGE

Femmes seules



Moyenne d'âge : 36 ans

Femmes avec enfants

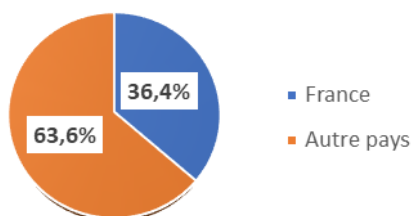


Moyenne d'âge : 38 ans

Ces schémas illustrent l'âge des personnes sorties dans l'année 2024. On observe une hausse des femmes seules et des femmes avec enfants âgées de 46 à 60 ans alors que la part des femmes âgées de moins de 25 ans diminue.

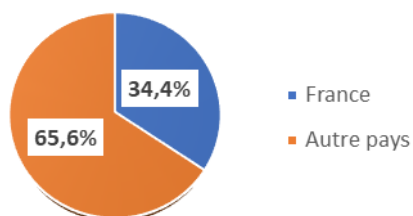
VII. LIEU DE NAISSANCE

Femmes sans enfant



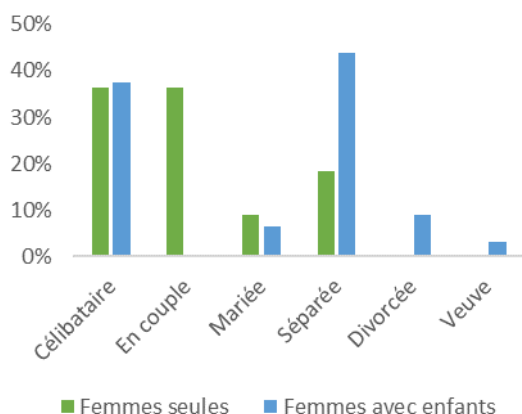
- **63.6 %** des résidentes sont originaires d'un autre pays hors union européenne (14.3 % en 2023).

Femmes avec enfants



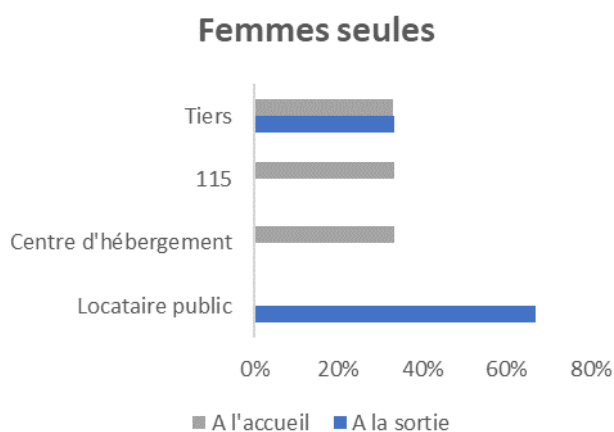
- **65.6 %** des résidentes sont originaires d'un autre pays hors union européenne (43.8 % en 2023).

VIII. SITUATION FAMILIALE

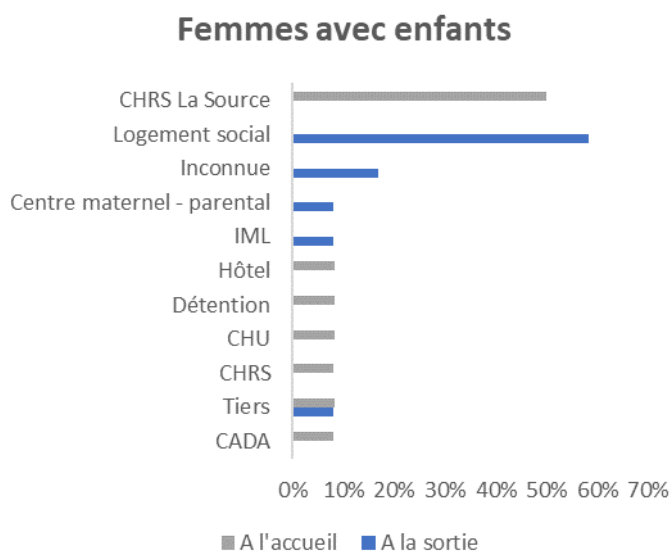


Parmi les femmes seules « en couple », et les personnes « mariées », nous accueillons le couple dans le cadre du dispositif AC.SE, et nous accompagnons des femmes dans leur projet de réunification familiale.

IX. TYPE D'HEBERGEMENT A LA SORTIE



En 2024 : **67 %** ont eu lieu vers un logement autonome (29 % en 2023).

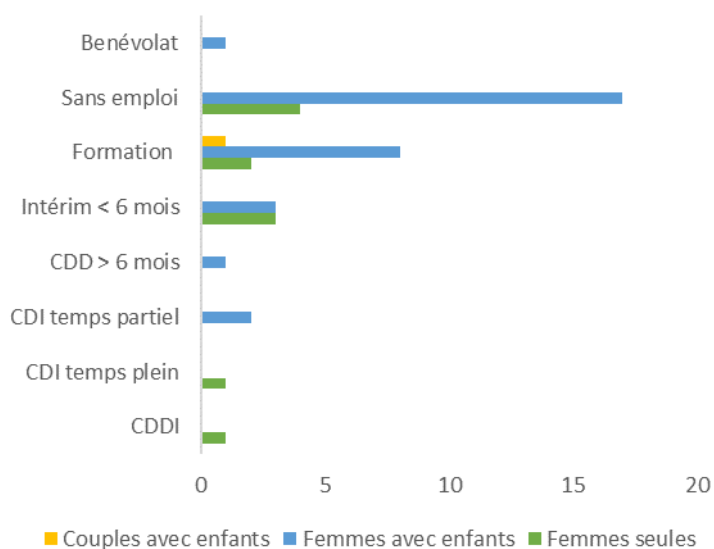


Parmi les **15** familles sorties en 2024 :

- 10 ont accédé à un logement autonome,
- 1 famille est partie au centre parental,
- 2 familles sont parties chez un tiers,
- 1 famille a fui le département,
- 1 famille s'est vue prononcer une fin de prise en charge.

Nous constatons l'importance des mesures ASLL et des orientations vers un IML, qui présentent une garantie pour les bailleurs d'une part, et les résidentes d'autre part, qui se sentent rassurées et soutenues dans l'installation au sein du logement, qui constitue pour certaines un premier logement.

X. SITUATION PROFESSIONNELLE



L'insertion professionnelle est un axe majeur dans l'accompagnement au CHRS. Nous observons que les professionnels veillent à l'ouverture des droits (Inscription pôle emploi) et se mobilisent autour de l'accès à l'emploi lorsque le projet est possible.

Les femmes seules ou femmes avec enfants accueillies rencontrent des difficultés de différentes natures qui freinent leur insertion professionnelle.

Les principales difficultés rencontrées pour accéder à l'emploi demeurent :

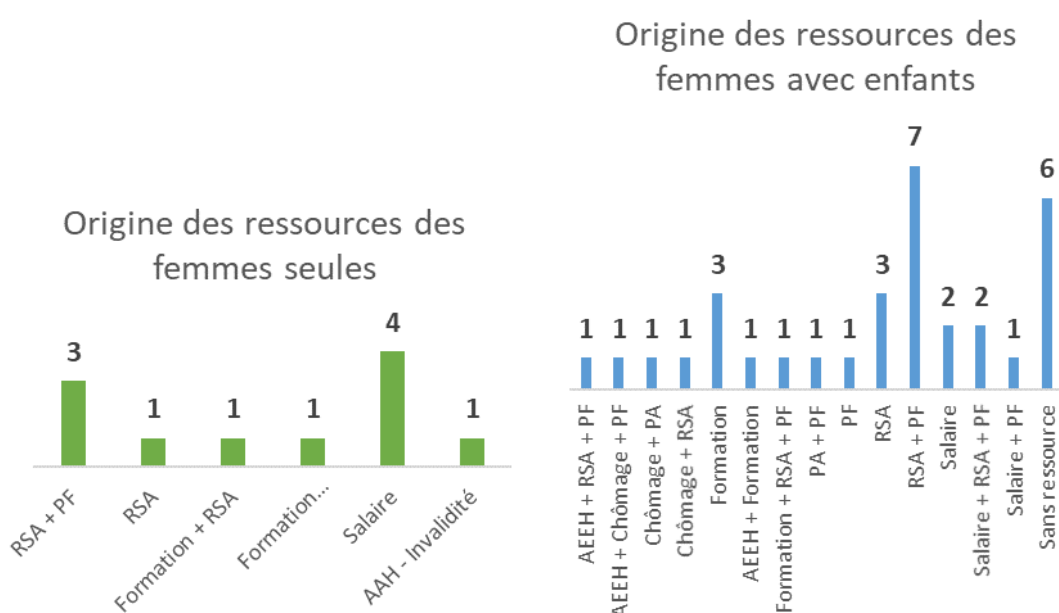
- Les situations administratives en attente,
- La non maîtrise de la langue,
- Le problème de garde des enfants. Les délais d'attente d'entrée en crèche ou halte-garderie peuvent être longs. En outre, les femmes sont obligées de faire un choix dans les offres d'emploi ; elles rencontrent des difficultés budgétaires et liées aux horaires pour faire garder leurs enfants,

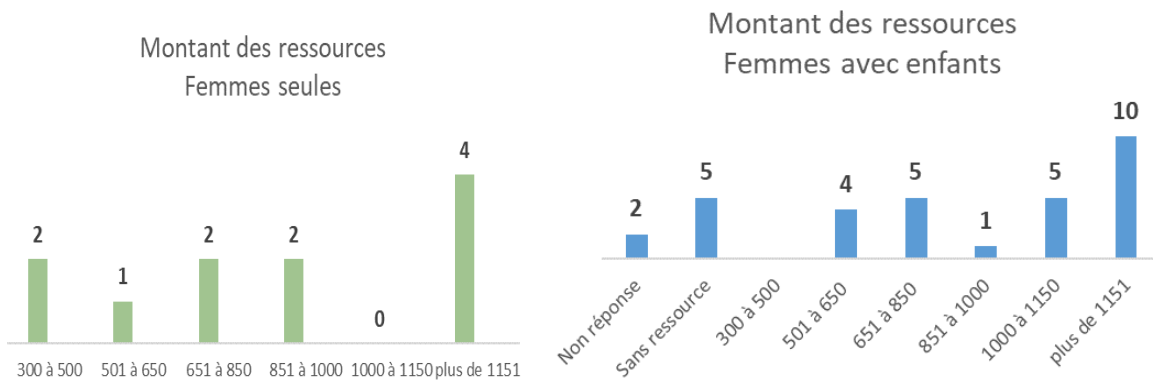
- La nécessité de soins psychologiques ou psychiatriques avant d'envisager l'insertion professionnelle,
- La nécessité de soins en réponse aux problématiques d'addiction,
- L'incapacité physique d'exercer une activité professionnelle liée à des maladies chroniques,
- De longues périodes antérieures d'inactivité.

Par ailleurs, nous sommes confrontés au fait qu'il existe peu de chantiers d'insertion à destination du public féminin et à la conjoncture nationale actuelle peu favorable à l'emploi.

Nous continuons de constater que les secteurs d'activité les plus accessibles sont l'aide à la personne et l'entretien des locaux, avec toutefois des contraintes liées à ces emplois en termes de plages horaires, non compatibles pour un parent isolé.

XI. RESSOURCES





XII. DETTES

■ Femmes seules

2 résidentes accueillies au CHRS au cours de l'année 2024 ont déclaré avoir des dettes à leur arrivée.

Des démarches ont été effectuées auprès des créanciers pour envisager un accord de remboursement.

■ Femmes accompagnées d'enfants

10 résidentes accueillies au CHRS au cours de l'année 2024 avaient des dettes à leur arrivée.

Les dettes représentent toujours un frein à l'accès au logement si elles ne font pas l'objet d'un plan d'apurement ou de surendettement. L'accompagnement autour de la gestion budgétaire est systématiquement proposé dans le cadre du projet individuel. Les professionnels constituent avec les résidentes des dossiers de surendettement lorsque la situation le requiert ; ils proposent des outils à la gestion quotidienne financière, et accompagnent à la mise en place de mesures telles que les MASP, afin d'aider et de consolider le parcours.

Parfois, les femmes ne nous laissent pas accéder à leur situation financière, elles ont besoin de temps, de se sentir en confiance, et le travail social découvre petit à petit la situation réelle d'endettement.

XIII. SANTE

Les professionnels soulignent les difficultés récurrentes d'accès aux soins générés par des délais de rendez-vous longs, et le manque de professionnels de santé. Le secteur psychiatrique est particulièrement impacté, ainsi que les soins dentaires, ophtalmologiques, d'addiction... et nous faisons face de plus en plus aux difficultés d'accès aux soins et/ou structures spécifiques à l'enfant (Guidance, centre de dépistage des troubles autistiques...). Nous notons un manque d'accueils de jour pour adultes et enfants souffrant de troubles psychiques.

■ Les enfants :

De plus en plus d'enfants présentent des problématiques de santé, face auxquels les écoles disent ne pas pouvoir répondre, et se retrouvent alors sans prise en charge, ou scolarisés pour certains 1h par jour. Les mères ne peuvent s'insérer professionnellement ou sont contraintes pour certaines, d'arrêter leur formation/emploi. Les professionnels se retrouvent démunis en termes de réponses à ces besoins.

XIV. LES ENFANTS ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

1. Les enfants

Type de famille	Nombre de familles	Total enfants
Femmes avec 1 enfant	16	16
Femmes avec 2 enfants	11	22
Femmes avec 3 enfants	5	15
Femmes avec 4 enfants	1	4
Femmes avec 5 enfants	1	5
Couples avec 2 enfants	1	2
Total	34	64

Nous notons qu'il est important que nous puissions nous adapter pour pouvoir accueillir tout type de composition familiale et / ou permettre l'accueil d'enfants dans l'urgence lors de regroupements familiaux.

Age des enfants accueillis

- Moins de 3 ans
- 3 à 5 ans
- 6 à 8 ans
- 9 à 11 ans
- 12 à 14 ans
- 15 à 18 ans
- 19 et +



Nous observons que toutes les catégories d'âge des enfants accueillis sont représentées : bébés, très jeunes enfants, enfants, adolescents.

Nous sommes vigilants à adapter notre accompagnement en fonction des compositions familiales et de l'âge des enfants (temps d'accueil dédié, temps d'échange avec chacun tout en respectant la place de la mère, aide à la construction de projet scolaire, professionnel, ..., accompagnement sur l'extérieur, sport, loisirs, culture).

Nous interrogeons systématiquement l'intérêt de nommer un professionnel référent différent de celui de la mère pour les adolescents et jeunes adultes (En concertation avec la mère, l'enfant).

Et lorsque cela est possible, nous veillons à mettre à disposition une chambre dédiée à l'accueil d'un enfant en fonction de son âge.

◦ La tranche d'âge des 0 – 3 ans

L'accompagnement auprès des femmes enceintes et des mères isolées de jeunes enfants âgés de moins de trois ans consiste à accompagner les mères sur leurs préoccupations concernant l'arrivée de l'enfant, le sommeil, l'alimentation, la socialisation, la séparation, l'acquisition de la propreté... Ces femmes ont besoin d'un soutien psychologique et parfois éducatif.

L'équipe veille, via les actions collectives ou individuelles, les temps collectifs ou le lieu de vie dédié à la parentalité, à favoriser l'interaction entre la mère et son enfant.

L'accompagnement se fait également autour des modes de garde et de la santé.

- 2 résidentes ont mené à terme leur grossesse au cours de l'année 2024 ; elles ont bénéficié d'un soutien spécifique par les travailleurs sociaux et l'éducatrice de jeunes enfants (écoute, accompagnement, orientation, ...). 1 de ces 2 femmes était isolée, et en demande de soutien dans la prise en charge quotidienne et les réponses aux besoins d'un nouveau-né, l'équipe s'est mobilisée pour veiller à être présente et soutenante.

◦ Les pré-adolescents-adolescents

Concernant leur accompagnement, le travail spécifique réalisé par les référents et l'éducatrice de jeunes enfants se fait notamment autour de la fonction parentale et des réponses éducatives à apporter envers les adolescents (rythme de vie, alimentation, sensibilisation aux écrans, ...).

L'équipe veille à ce que le jeune se sente accueilli car arriver dans un collectif n'est pas chose aisée, surtout à cet âge. Le jeune est considéré, et l'on tente de le rendre acteur, de le faire participer à la vie de la maison, à des activités sportives, pour tenter de casser l'isolement.

En accord avec la maman, des temps d'écoute et d'échanges sont proposés, offrant des espaces de parole, une aide aux devoirs, un soutien à la scolarité, à la recherche de stages, aux orientations... L'éducateur référent est en lien avec les acteurs scolaires et les acteurs de la protection de l'enfance. Il oriente et accompagne le jeune en fonction des besoins.

L'équipe a sollicité l'intervention de la psychologue de Lisieux, spécialisée dans les traumatismes, afin de rencontrer en urgence une adolescente en très grande souffrance, évoquant une volonté de mettre fin à ses jours. La jeune après 2 rencontres avec la psychologue, a été orientée vers la maison des adolescents afin de bénéficier d'une prise en charge.

2. Le soutien à la parentalité

Le terme de soutien à la parentalité recouvre des actions et outils de nature très diverses. Le mode d'accueil collectif et l'accompagnement global des familles monoparentales proposés par le CHRS Janine VAN DAELE permettent une mise en mouvement, une découverte de

compétences, une prévention, un soutien face aux situations de souffrance exprimées ou devinées, une mise en lien avec les différents acteurs du territoire.

A ce titre, le CHRS peut être défini comme un lieu pertinent, complémentaire, utile dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement et être considéré comme un acteur territorial du soutien à la parentalité.

◦ La place du père

Nous rappelons les droits et les devoirs des deux parents et parlons avec les mères de la place du père pour l'enfant. Dans le cadre de situations conflictuelles, nous pouvons jouer le rôle de tiers.

◦ Le soutien éducatif

L'équipe est amenée à travailler davantage en lien avec les acteurs de la protection de l'enfance, dans le cadre des mesures administratives ou judiciaires et directement auprès des juges pour enfants.

La présence quotidienne de l'équipe permet la continuité des actions et offre des observations affinées qui participent dans l'intérêt de l'enfant et de la mère à la réflexion quant à l'évolution de la situation et des besoins. Le CHRS est convié aux synthèses d'évaluation, aux bilans et de plus en plus aux audiences. Les acteurs sont en attente de nos éléments d'observation, nos hypothèses de compréhension qui tiennent compte du contexte général et du parcours de la famille.

Ce rôle peut nous amener dans certaines situations, à rédiger des notes d'observation, des recueils d'informations préoccupantes et parfois des signalements lorsque nous sommes face à une situation de danger.

Ces difficultés repérées sont parlées avec la famille et font l'objet de nombreux échanges. Ce travail de transmission permet dans certaines situations une prise en compte des difficultés repérées par la mère de famille et ainsi une adhésion à un soutien éducatif.

En 2024, nous avons été amenés à transmettre **5 signalements** au procureur, **6 recueils d'informations** préoccupantes. Pour 1 famille, une OPP a été prononcée, l'enfant a été confié à une famille d'accueil ; pour 1 famille, il y a eu des liens avec la CRIP du Département où la famille a fui, favorisant la protection des enfants.

Pour 2 familles, nous avons dû doubler de façon exceptionnelle certains week-ends, pour s'assurer de la sécurité physique des enfants, poursuivre notre mission auprès des autres résident(s) et venir en soutien des professionnels.

◦ Les activités de soutien à la parentalité au sein du CHRS

- Actions préventives : ateliers de sensibilisation aux écrans, sensibilisation et actions autour de l'équilibre alimentaire,
- Le travail en lien avec les différents partenaires (Ecole, Santé, Crèche, Acteurs protection de l'enfance...),
- Les accompagnements extérieurs,

- Les visites à domicile,
- Les temps individuels avec l'éducatrice de jeunes enfants (prévention, soutien, étayage, ...),
- Prise des repas avec les familles, (conseils, équilibre alimentaire, rythme...),
- Les ateliers cuisine, l'aide à la confection de repas pour les plus petits,
- Les actions individuelles / collectives visant à renforcer l'interaction entre la mère et son enfant,
- L'aide à la gestion quotidienne (coucher, préparation repas, ...),
- Les ateliers supports d'expression (lecture, jeux de société, pâte à modeler, ...),
- L'aide aux devoirs,
- Partenariat avec l'Association « Lire et faire Lire »,
- Ateliers d'expression à destination des enfants,
- Les temps de jeux, de loisirs, les sorties extérieures, les activités sportives...,
- La rénovation de la salle mère-enfant,
- Accompagnements et mises en lien avec des lieux ressources du territoire (maisons de quartier, centres socio-culturels, Le Ricochet, bibliothèques, ...).

L'équipe tente d'accompagner les mères lors de temps formels et informels, sur leurs préoccupations concernant le sommeil, l'alimentation, la socialisation, la séparation...

3. Partenaires et actions menées

◦ La santé

A leur arrivée au CHRS, les mères qui ne fréquentent pas la PMI sont sensibilisées à ce dispositif et si elles le souhaitent, sont accompagnées dans leurs démarches auprès de ce service.

Des orientations vers le centre d'accueil sans rendez-vous, la guidance, la maison des ados, peuvent être faites lorsqu'un enfant présente des signes de souffrance, de mal être, de troubles du sommeil...

◦ Les modes de garde

Différents modes de garde sont utilisés par les résidentes ; pour les guider dans leur choix, nous leur présentons notamment l'Info accueil petite enfance haltes garderies de la ville de Caen. Ce service informe sur les crèches existantes et les assistantes maternelles qui y sont rattachées. Ces accueils soutenus par l'institution facilitent la socialisation et permettent de travailler la séparation mère-enfant.

Les professionnels accompagnent la majorité des mères dans les démarches d'inscription. Ils emmènent les résidentes repérer les lieux, leur expliquent les modalités de paiement et les règlements de fonctionnement.

Concernant les assistantes maternelles, les professionnels se chargent avec les mères des démarches téléphoniques. Ils sont présents lors de la première rencontre et aident à la rédaction des contrats. Ce mode de garde reste onéreux malgré les aides de la CAF et ne peut répondre aux besoins de toutes les résidentes.

- **L'accompagnement scolaire**

- *Auprès de la mère*

Les résidentes sont soutenues dans leurs démarches d'inscription des enfants, à la mairie, dans les établissements scolaires.

- *Auprès des enfants*

Les enfants accueillis sur le collectif bénéficient s'ils le souhaitent, et en accord avec leur mère, du soutien et conseil des intervenants présents sur le CHRS (éducateurs, éducatrice jeunes enfants). En 2024, **11 enfants** ont bénéficié de soutien scolaire.

- **Les loisirs**

Au moment de la rentrée scolaire, les professionnels du CHRS présentent aux résidentes les activités de loisirs qui peuvent être pratiquées sur le quartier (information sur le rythme, la durée, le coût). Ils échangent avec les résidentes et leurs enfants sur la faisabilité de leur projet.

Les professionnels accompagnent souvent les familles lors de l'inscription et leur montrent le trajet à réaliser. Pendant l'année, ils soutiennent la participation de l'enfant à l'activité et ajustent les propositions aux besoins observés.

- **L'organisation des vacances**

Les activités proposées par le biais du CHRS en 2024 ont permis à **une grande majorité des enfants accueillis** de pratiquer une activité ludique et/ou culturelle pendant les vacances.

Un planning d'activité est réalisé par plusieurs membres de l'équipe éducative et diffusé à l'ensemble des résidentes, du collectif et des logements diffus.

Des sorties sont organisées en fonction des manifestations du moment, des opportunités, de la saison et des envies des personnes qui participent également à l'élaboration de ces projets.

Les sorties prennent différentes formes : piscine, cinéma, expositions, château de Caen, sorties à la mer, forêt, colline aux oiseaux, parcs alentours, les pieds dans l'Orne, ...

- *L'activité bibliothèque – contes*

L'éducatrice de jeunes enfants accompagne de façon régulière les mères et leurs enfants à la Bibliothèque pour faire découvrir le lieu, son accessibilité, emprunter des livres, faciliter l'accès à la culture, participer aux activités proposées : contes, spectacles.... Nous observons que ces lieux sont par la suite très appréciés des personnes et investis de façon autonome.

- *Le collectif*

L'éducatrice de jeunes enfants propose un soutien aux familles du collectif et des logements diffus, et peut intervenir autour de nombreux besoins : travail sur la séparation, les angoisses, l'allaitement, la réassurance, la confiance en soi, la connaissance des différents stades de développement de l'enfant, soutien lors des premiers bains (...). Ces temps sont très appréciés des mamans, des enfants et viennent nourrir nos échanges et la compréhension des situations en réunion d'équipe. La compétence, les connaissances de l'éducatrice de jeunes enfants sont des éléments précieux et complémentaires, nécessaires pour soutenir ces familles.

ANNEXES

Journées du matrimoine

Un espace à soi, où résonnent des mots de femmes

Vendredi 20 septembre

Samedi 21 septembre

Dimanche 22 septembre

A la
Bar'acc*



*la Bar'acc : 8, rue chanoine Vautier, Caen



Journées du matrimoine

Un espace à soi, où résonnent des mots de femmes

Vendredi 20 septembre

18h : vernissage de l'exposition 'Des œuvres à soi'

Samedi 21 septembre

10h-17h : exposition 'Des œuvres à soi'

10h-12h : atelier d'écriture 'De la musique à soi' autour de Melba Liston

12h-14h : concert de la Melba Session (et repas partagé)

14h-17h : atelier d'écriture 'Des livres à soi' autour de Virginia Wolf

Possibilité de
garde d'enfants
sur les ateliers
du samedi



Dimanche 22 septembre

14h-17h : exposition 'Des œuvres à soi'

14h-17h : atelier d'écriture 'Des livres à soi' autour de Virginia Wolf

+ Samedi et
dimanche

14h-17h :
performance
'Pénélope, les fils
du destin'
(Cie NAOS)

Un espace à soi, où résonnent des mots de femmes



"Une chambre à soi", de Virginia Woolf revendique pour chaque femme un lieu à elle pour créer et penser. Cet essai, ainsi que l'ouverture prochaine d'une Maison des Femmes à Caen nous ont inspirés pour proposer le thème "un espace à soi". Imaginons cet espace comme un espace d'empouvoirement, un lieu où l'on cultive son identité, son estime de soi, sa singularité et son ambition.

Et vous, que recèle votre espace à vous ?

"Des œuvres à soi" : exposition issue d'atelier d'écriture et plastique

L'exposition présentera les créations issus d'ateliers d'écriture menés par l'association Haut les mots mis en volume et en espace par une artiste plasticienne, Géromine Gautier. Ces ateliers qui se déroulent à L'Artothèque, accueilleront principalement des femmes accompagnées par l'association Itinéraires.

"De la musique à soi" : atelier mis en musique autour de Melba Liston

Les femmes instrumentistes renommées ne sont pas très présentes dans la musique de jazz... Et pourtant ! L'axe autour de Melba liston sera initié par un atelier d'écriture animé par Haut les Mots afin de permettre une rencontre vibrante et musicale avec cette artiste tromboniste, compositrice et arrangeuse de jazz. Cet atelier d'écriture, animé par Haut les Mots, sera suivi de restitution des textes mis en musique par la Melba session (Le Tympan) avec repas partagé.

"Des livres à soi" : atelier autour de Virginia Woolf

Avec sensibilité et intelligence, Virginia Woolf a été une des premières à dire qu'une femme doit avoir un lieu à elle pour créer et penser. Les ateliers littéraires (animés par l'association Haut les Mots) offriront l'occasion de découvrir ou redécouvrir cette voix féminine.





Programme du 15 mars

10h - Atelier d'écriture

13h30 - Atelier cuisine : préparation du gouter

15h - Self défense

17h30 - Représentation de l'atelier percussion

18h - Concert

Exposition des photos de l'atelier théâtre et

Exposition de l'atelier d'écriture

tout l'après-midi

FICHE ACTION 1

INTITULE DE L’ACTION	Groupe d’expression des personnes accueillies
Service ou établissement	CHRS J. VAN DAELE
Pilote de l’action	Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	
Objectif de l’action	S’assurer pour les personnes accueillies d’espaces de parole. Recueillir l’avis des personnes accueillies sur leurs conditions d’hébergement et le fonctionnement du service en vue d’amélioration. Apporter une réponse aux questions soulevées, aux propositions faites.
Professionnels concernés	Equipe du CHRS J. VAN DAELE
Moyens mobilisés	Création d’un questionnaire distribué en amont de chaque groupe d’expression et traduit en plusieurs langues. Communication orale et écrite pour informer de l’instance.
Calendrier	Groupes d’expression 14/11.13/02.14/05 + Date à programmer pour dernier trimestre 2024
Modalités de suivi de l’évaluation	CR réalisé par une personne accompagnée et un professionnel Point en introduction de chaque instance sur les réponses apportées ou non Bilan annuel des demandes formulées et des réponses apportées
Résultats attendus	Favoriser les échanges entre les personnes accompagnées et l’institution. Amélioration des conditions d’accueil et d’accompagnement des personnes accueillies

FICHE ACTION 2

INTITULE DE L'ACTION	Groupe d'expression des personnes accueillies
Service ou établissement	CHRS La Source
Pilote de l'action	Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	
Objectifs de l'action	S'assurer pour les personnes accueillies d'espaces de parole. Recueillir l'avis des personnes accueillies sur leur conditions d'hébergement et le fonctionnement du service en vue d'améliorations. Apporter une réponse aux questions soulevées, aux propositions faites.
Professionnels concernés	Equipe du CHRS La Source
Moyens mobilisés	Création d'un questionnaire distribué en amont de chaque groupe d'expression et traduit en plusieurs langues. Communication orale et écrite pour informer de l'instance
Calendrier	Groupes d'expression 22/01/24 22/04/2024 Date à programmer pour dernier trimestre 2024
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	CR réalisé par une personne accompagnée et un professionnel Point en introduction de chaque instance sur les réponses apportées ou non Bilan annuel des demandes formulées et des réponses apportées
Résultats attendus	Favoriser les échanges entre les personnes accompagnées et l'institution. Amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes accueillies

FICHE ACTION 3

INTITULE DE L’ACTION	Accompagner les professionnels dans le projet de fusion
Service ou établissement	CHRS La Source – J. VAN DAELE
Pilote de l’action	Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	Direction
Objectifs de l’action	Partir de l’intérêt de la personne accueillie Que l’offre puisse s’adapter aux besoins et non l’inverse = faire évoluer les pratiques, repenser les lieux, les missions
Professionnels concernés	Les professionnels des CHRS Caen
Moyens mobilisés	Journée de travail à Vie et Partage Favoriser la rencontre des professionnels Découverte des missions respectives des 2 associations Accueil de la Cheffe de service de Vie et Partage Informations des différentes étapes du projet
Calendrier	Mai 2024 : Visite/ Découverte Association Vie et Partage 2024 et 2025 : Accueil de la responsable de service dans le cadre d’un stage CAFERUIS
Modalités de suivi de l’évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Retours des professionnels en réunion de service Bilans lors des réunions trimestrielles
Résultats attendus	Favoriser la rencontre Accompagner les équipes au changement Pouvoir imaginer des actions à partir de moyens mutualisés

FICHE ACTION 4

INTITULE DE L’ACTION	Transformation de l’offre CHRS La Source
Service ou établissement	CHRS La Source – Janine VAN DAELE
Pilote de l’action	Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	DDETS-SIAO-Acteurs du champ de l’insertion
Objectif de l’action	D’un CHRS Urgence vers un CHRS « Insertion » Mise en place de l’accompagnement social global des personnes accueillies Uniformisation des missions aux autres CHRS de l’association, nécessaire au préalable pour le travail autour d’un CHRS unique Communiquer sur le Territoire des nouvelles missions
Professionnels concernés	Cheffe de service – Coordinateur Les professionnels des CHRS La Source et Janine VAN DAELE
Moyens mobilisés	Planification d’intervention de chaque professionnel au sein du CHRS « voisin » Redéploiement des ressources RH et des compétences Modification des plannings des travailleurs sociaux Identifier et dédier un espace adapté aux nouvelles missions Mail d’information aux partenaires
Calendrier	Interventions des professionnels réalisées en 2023 Bilans réalisés en 2023 en réunion de service avec des axes d’amélioration Nouveau planning CHRS la Source et début de l’accompagnement social global Avril 2024 Nouveau Planning Janine VAN DAELE 3 ^{ème} trimestre 2024 avec des temps de mutualisation RH dédiés
Modalités de suivi de l’évaluation	Points réguliers en réunion de service Points réguliers lors des réunions trimestrielles Bilans en fin d’année 2024 avec les 2 équipes
Résultats attendus	Evolution des CHRS - vers un CHRS unique Mutualisation des moyens, des compétences, transversalité La rencontre des professionnels et la richesse des regards croisés La fluidité des parcours des personnes accueillies

FICHE ACTION 5

INTITULE DE L’ACTION	Systématiser l’utilisation de la fiche signalement
Service ou établissement	CHRS La Source – Janine VAN DAELE
Pilote de l’action	Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	
Objectif de l’action	Traiter tous les évènements pouvant porter atteintes à l’intégrité et pouvant mettre en danger les personnes accompagnées et / ou les salariés de l’association
Professionnels concernés	Les équipes des deux CHRS
Moyens mobilisés	Information : - des équipes, des nouveaux intervenants (livret et entretien d’accueil) - Des personnes accueillies, document en libre-service et remis lors du contrat de séjour Promotion de l’utilisation de l’outil en réunion d’équipe
Calendrier	A compter du 2 nd trimestre 2024
Modalités de suivi de l’évaluation	Point du nombre de recueils traités en réunion trimestrielle et des suites données. Bilan en décembre 2024
Résultats attendus	Visibilité du nombre d’événements graves et amélioration de leur traitement dans la : - Prise en charge des personnes - Prévention Démarche continue de la qualité

FICHE ACTION 6

INTITULE DE L'ACTION	Favoriser le parcours des personnes accueillies
Service ou établissement	CHRS Itinéraires
Pilote de l'action	Cheffe de service CHRS Caen Chef de service CHRS Lisieux
Territoire	Caen – Pays d'Auge
Partenaires	DDETS-SIAO-Acteurs du champ de l'insertion
Objectif de l'action	Partir de l'intérêt de la personne accueillie Que l'offre puisse s'adapter aux besoins et non l'inverse = faire évoluer les pratiques, repenser les lieux, les missions
Professionnels concernés	Les professionnels des CHRS Itinéraires
Moyens mobilisés	Réaliser des diagnostics au sein de chaque territoire Repenser les entretiens d'admission Communication auprès des acteurs des Territoires Etat des lieux et Diagnostic des besoins Journée de travail CHRS unique Réunions de travail communes par Territoire ainsi que sur l'ensemble des 2 Territoires
Calendrier	Second trimestre 2024 : 1 ^{ère} rencontre des équipes Juin 2024 : Journée de travail sur le CHRS unique Finaliser en 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Bilan fin 2024 Chefs de service sur état des lieux des actions réalisées et non réalisées Bilan en réunion de service Remontées d'infos à planifier des partenaires pour évaluer
Résultats attendus	La fluidité des parcours des personnes accueillies

FICHE ACTION 7

INTITULE DE L’ACTION	Harmonisation des pratiques et des documents institutionnels des CHRS
Service ou établissement	CHRS Caen La Source – J. VAN DAELE L’étape CHRS le Jardin
Pilote de l’action	Cheffe de service CHRS Caen Chef de service CHRS Lisieux
Territoire	Caen – Pays d’Auge
Partenaires	DDETS-SIAO-Acteurs du champ de l’insertion
Objectif de l’action	Actualisation et remise en conformité des documents institutionnels Faire évoluer les pratiques professionnelles aux besoins Travail inhérent à la création d’un CHRS unique Etat des lieux des besoins, ressources, sur l’ensemble des 2 Territoires pour adapter l’offre à venir
Professionnels concernés	Les professionnels des CHRS Itinéraires
Moyens mobilisés	Temps de rencontres et d’échanges des équipes (favoriser la transversalité, la fluidité des parcours des personnes accueillies, requestionner les pratiques et mettre à jour les documents institutionnels Mise en place d’une commission COPIL CHRS (travail sur les droits des personnes accueillies, veille à l’harmonisation des pratiques et des doc institutionnels
Calendrier	Second trimestre 2024 : Mise en place du COPIL Mai 2024 : Réunion commune de l’ensemble des professionnels des 4 CHRS Fin 2024 : Poursuite de temps de travail entre équipes
Modalités de suivi de l’évaluation	Réunion de bilan COPIL à prévoir fin 2024 Suivi de l’évolution au sein de chaque réunion trimestrielle Rapport d’activité à venir
Résultats attendus	La fluidité des parcours des personnes accueillies

FICHE ACTION 8

INTITULE DE L’ACTION	Les droits des personnes accueillies et accompagnées
Service ou établissement	CHRS Source CHRS J. VAN DAELE
Pilote de l’action	Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	
Objectif de l’action	Etablir un état des lieux de nos pratiques professionnelles concernant les droits des personnes accompagnées, afin de les inscrire dans une démarche d’amélioration continue de la qualité.
Professionnels concernés	Professionnels des services Chef de service Lisieux Professionnels de Lisieux
Moyens mobilisés	Réunion communes des CHRS La Source et J. VAN DAELE Création d’un COPIL CHRS unique qui s’appuie sur les droits des personnes accueillies Actualisation du règlement de fonctionnement et du livret d’accueil Mise en place d’outils d’expression
Calendrier	Second trimestre 2024 Actions correctives 2024/2025
Modalités de suivi de l’évaluation	Bilan fin 2024 des constats et des actions correctives proposées.
Résultats attendus	Meilleure prise en compte des droits des personnes accueillies au sein du service.

FICHE ACTION 9

INTITULE DE L’ACTION	Mutualisation CHRS La Source JJ. VAN DAELE
Service ou établissement	CHRS Source CHRS J. VAN DAELE
Pilote de l’action	Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	
Objectif de l’action	Adapter et faire évoluer les missions du CHRS la Source à moyen constant Diversifier et optimiser les réponses apportées Répondre aux besoins évolutifs des personnes accueillies Maintenir un accompagnement de qualité et être dans une démarche d’évaluation continue des pratiques
Professionnels concernés	L’équipe des 2 CHRS
Moyens mobilisés	Ouverture des actions socio - éducatives à l’ensemble des personnes accueillies des 2 CHRS Réunions de service communes AVAA Cuisine pour une réponse à des besoins communs Modifications des plannings Mutualisations des compétences
Calendrier	Des actions de mutualisation progressives depuis fin 2022 Nouveau planning CHRS la Source et début de l’accompagnement social global Avril 2024 Nouveau Planning J. VAN DAELE 3^{ème} trimestre 2024 AVAA à expérimenter fin 2024
Modalités de suivi de l’évaluation	Les rapports d’activité avec des bilans de chaque action Points réguliers en réunion de service Bilans lors des réunions trimestrielles
Résultats attendus	La complémentarité des compétences, des savoirs, savoirs faire Les regards croisés Un panel plus large de réponses aux personnes accompagnées

FICHE ACTION 10

INTITULE DE L’ACTION	Transformation de l’offre CHRS La Source
Service ou établissement	CHRS Source CHRS J. VAN DAELE
Pilote de l’action	Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	DDETS-SIAO-Acteurs du champ de l’insertion
Objectif de l’action	D’un CHRS Urgence vers un CHRS « Insertion » Mise en place de l’accompagnement social global des personnes accueillies Uniformisation des missions aux autres CHRS de l’association, nécessaire au préalable pour le travail autour d’un CHRS unique Communiquer sur le Territoire des nouvelles missions
Professionnels concernés	Cheffe de service – Coordinateur Les professionnels des CHRS La Source et J. VAN DAELE
Moyens mobilisés	Planification d’intervention de chaque professionnel au sein du CHRS « voisin » Redéploiement des ressources RH et des compétences Modification des plannings des travailleurs sociaux Identifier et dédier un espace adapté aux nouvelles missions Mail d’information aux partenaires
Calendrier	Interventions des professionnels réalisées en 2023 Bilans réalisés en 2023 en réunion de service avec des axes d’amélioration Nouveau planning CHRS la Source et début de l’accompagnement social global Avril 2024 Nouveau Planning J. VAN DAELE 3 ^{ème} trimestre 2024 avec des temps de mutualisation RH dédiés
Modalités de suivi de l’évaluation	Points réguliers en réunion de service Points réguliers lors des réunions trimestrielles Bilans en fin d’année 2024 avec les 2 équipes
Résultats attendus	Assurer un accompagnement social global et de qualité La rencontre des professionnels et la richesse des regards croisés La complémentarité des compétences La transversalité La fluidité des parcours des personnes accueillies

CENTRE D'HEBERGEMENT
ET DE
REINSERTION SOCIALE
CHRS LE JARDIN

*Hébergement et aide à la
réinsertion d'hommes seuls,
jeunes couples et familles
Lisieux*

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Jardin a une capacité d'accueil de 32 places dont une dédiée à l'accueil et à l'accompagnement d'un auteur de violences conjugales et intrafamiliales.

Depuis mai 2021 la structure est située au 24 rue Roger Aini à Lisieux. Le service est ouvert du lundi au vendredi. Après 17h30, afin de permettre une continuité de service, un transfert d'appel est effectué vers le Foyer l'Étape chaque soir et week-end.

Le CHRS propose un accueil aux résidents en journée et leur offre la possibilité de prendre un café, de lire le journal, de laver leur linge et de s'entretenir avec un travailleur social.

Le CHRS fonctionne sur un mode d'hébergement diffus.

Le lieu d'hébergement individuel et le service (lieu collectif) forment le CHRS qui a pour mission d'accompagner les personnes accueillies dans la mise en place de leur projet de vie. Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation financière à l'hébergement est demandée aux personnes percevant des ressources. Cependant les conditions de ressources ne sont pas un pré-requis pour bénéficier d'un hébergement au CHRS.

À leur arrivée, les personnes reçoivent les documents relatifs à la loi 2002-2 :

- ◆ Le livret d'accueil,
- ◆ Le règlement de fonctionnement du CHRS
- ◆ La charte des droits et des libertés de la personne accueillie,
- ◆ La liste des personnes qualifiées.

I. LE LIEU DE VIE

Le CHRS Le Jardin comprend aujourd'hui :

- Un lieu central et collectif, situé au 24 rue Roger Aini.
- 32 places d'hébergement réparties en logements individuels et en cohabitation.

II. LA MISSION

Le CHRS a pour mission l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social global d'hommes majeurs et de jeunes couples (moins de 25 ans) sans enfant et de familles en difficulté sociale.

Dans le cadre et en lien avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, chaque demande d'admission est saisie sur le logiciel SI-SIAO par le travailleur social de la structure dite « premier accueil ». Les personnes sont rencontrées lors d'entretiens de pré-admission.

Un rapport de situation est rédigé puis présenté en réunion d'équipe. Une décision est prise : Si la décision est positive et qu'une place est vacante, un accueil est possible rapidement. Dans ce cas, dès cet accueil effectué, le chef de service valide l'admission auprès du SI-SIAO. De plus, la personne est inscrite sur le registre des entrées.

S'il n'y a pas de place, la personne est inscrite sur liste d'attente et doit maintenir sa demande. Si la réponse est négative, le refus est expliqué et une réorientation proposée.

En tant que partenaire du SI-SIAO, le coordinateur du CHRS est présent chaque mois aux Commissions d'Orientation du Pays d'Auge.

III. L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de :

- La direction et la comptabilité sont communes à l'ensemble des établissements et services d'Itinéraires.
- Un chef de service (également chef de service du CHU / CHRS l'Étape et du LHSS Itinéraires)
- Un coordinateur qui intervient au CHU / CHRS L'Étape également
- Trois travailleurs sociaux (2 monitrices éducatrices + 1 éducatrice spécialisée)
- Une psychologue à 0,20 ETP
- Une secrétaire qui intervient également au CHU / CHRS l'Étape, au CPH et au CADA
- 2 agents d'entretien à temps partiel intervenant à l'Étape, au CADA de Lisieux, et au CPH
- Deux agents d'entretien-logistique qui travaillent sur les deux structures de Lisieux ainsi que sur les appartements du CADA de Lisieux.

Les temps collectifs proposés par l'équipe socio-éducative, même si les locaux ne peuvent accueillir en même temps la totalité des résidents, permettent à travers le partage de moments conviviaux, d'évoquer des projets personnels ou collectifs, de faire vivre les instances d'expression du Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA) de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

Le fait que ces temps collectifs aient lieu à différents moments de la journée permet à chaque résident, en fonction de ses activités (formation, stage, intérim, recherche d'emploi), de pouvoir y participer. Ils favorisent des temps d'échanges et de rencontres. Ils sont un espace qui renforce le lien social. Ils permettent aussi l'émergence d'une dynamique collective qui facilite l'élaboration de projets en commun (participation à l'écriture du règlement pour l'accueil d'un animal, élaboration d'une charte pour l'usage d'internet, mise en place d'activités de loisirs telles que la randonnée, la pêche à la ligne, les ateliers cuisine et pâtisserie etc...).

Formations

- Formation initiale des Sauveteurs Secouristes du Travail (2 personnes)
- Le droit au séjour en France au titre de la vie familiale (ASTI) (1 personne)

Stagiaires

- 1 stagiaire (du 10/12/24 au 31/01/25)
- 1 stagiaire (du 13/05/24 au 26/06/24)
- 1 stagiaire (du 18/09/23 au 01/03/24)

IV. L'HÉBERGEMENT

◆ Le service

Le CHRS est composé :

- D'un espace collectif,
- De trois bureaux (secrétariat et entretiens individuels),
- D'une salle à fonctions multiples (réunions, entretiens, salon, accueil des partenaires...),
- D'un espace laverie
- D'une cuisine mutualisée avec le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH).

Cet espace collectif s'organise à partir de la réunion des résidents le lundi matin autour d'un petit déjeuner partagé. Espace dans lequel peut être échangé et / ou partagé un certain nombre de sujets en lien avec le CHRS, le territoire, l'actualité etc...

◆ Les appartements

Chaque personne hébergée prend connaissance du règlement de fonctionnement et le signe.

26 appartements sont mis à disposition par le CHRS dont :

- 5 T3 pour l'accueil de familles et/ou couples
- 1 studio dédié à l'accueil et à l'accompagnement d'un auteur de violences conjugales et/ou intra-familiales.

V. LES OUTILS MIS A DISPOSITION

Afin d'aider, de soutenir, d'accompagner les résidents dans leurs démarches, plusieurs outils sont mis à disposition dans un cadre défini :

- Un téléphone
- Un accès internet
- Une photocopieuse
- Le quotidien Ouest France
- Deux véhicules.

VI. LE PARTENARIAT

Au regard des problématiques addictives rencontrées par certaines personnes accompagnées, le CHRS a signé une convention de partenariat avec le SSRA de la polyclinique de Cricquebœuf. Des permanences médicales au sein du CHRS sont assurées par le médecin addictologue du SSRA un jeudi par mois.

L'équipe du CHRS est amenée à travailler avec la PASS pour faciliter l'accès aux soins à l'hôpital de Lisieux ainsi qu'avec l'association ESI 14.

Le CHRS est présent dans différents lieux et instances :

- Le CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies),
- La Commission d'orientation Pays d'Auge du SIAO,
- Le PEL Projet Éducatif Lexovien.

VII. L'ORGANISATION

♦ **Un cahier de réunion** consigne et rend compte des points mis à l'ordre du jour, des sujets abordés, des décisions prises... Il est tenu par les travailleurs sociaux de l'équipe. Les décisions sont consignées dans le dossier de la personne accompagnée.

♦ **La réunion d'équipe**

La réunion d'équipe a lieu le jeudi matin en présence de l'équipe pluridisciplinaire. Elle est animée par le Chef de service.

C'est une instance décisionnelle concernant le projet et l'étude des situations des personnes accompagnées.

Elle permet également :

- De mener des réflexions autour des projets de service et d'établissement
- De transmettre de l'information
- De coordonner le fonctionnement du service
- D'évoquer les incidents de la semaine et la vie quotidienne du service
- De recevoir les partenaires
- De préparer l'accueil des stagiaires.

♦ **La réunion trimestrielle**

Elle rassemble l'intégralité des travailleurs sociaux du service, la psychologue, le chef de service et le directeur. Elle est animée par le chef de service garant de l'ordre du jour établi conjointement avec les travailleurs sociaux, le psychologue et la direction. Elle concerne le fonctionnement de l'Institution ; elle permet une réflexion sur un projet, un problème particulier, d'envisager les évolutions ou de modifier les pratiques. Tous les aspects sont abordés : l'aspect pédagogique, institutionnel, leur application et leur mise en œuvre.

En 2024, les réunions trimestrielles ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Le concept de Réduction Des Risques et des Dommages (RDRD)
- Le Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB)
- L'évaluation externe des CHRS en 2025
- Le CHRS unique Itinéraires

VIII. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTS

♦ La réunion

La réunion a lieu 1 fois par mois autour d'un petit-déjeuner partagé : elle est animée par 2 travailleurs sociaux. Elle a pour but de se rencontrer et d'échanger sur la vie dans les appartements et d'organiser la vie quotidienne du service. Elle permet aussi de réfléchir à la mise en œuvre de projets collectifs. C'est aussi un espace dans lequel se développe une parole citoyenne et participative.

♦ Le Groupe d'expression

Il s'agit d'un groupe de parole qui se déroule en présence des personnes accompagnées, de membres de l'équipe, du chef de service, du Directeur et d'un ou deux membres du conseil d'administration.

Ce groupe de parole a lieu au moins deux fois par an et est animée conjointement par le chef de service et le Directeur.

L'ordre du jour est fait conjointement avec les personnes accompagnées.

Ce n'est pas une instance décisionnelle mais il peut y être abordé :

- des sujets d'actualité concernant les personnes accompagnées,
- des sujets en vue d'améliorer la prestation proposée dans l'Institution,
- des sujets de réflexion.

Un compte rendu est fait conjointement avec un membre de l'équipe et une personne accompagnée.

♦ La participation des personnes accueillies

Les personnes accueillies au CHRS sont informées de l'existence du Conseil Régional des Personnes Accueillies et / ou Accompagnées (CRPA). Il s'agit d'une instance de rencontres, de débats et de propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'hébergement et de l'insertion et plus globalement, de la lutte contre la pauvreté. Des résidents du CHRS y participent régulièrement.

♦ L'enquête de satisfaction

Elle est remise aux résidents lors de leur accueil, l'importance et le sens de son retour sont expliqués. Compte tenu du peu de retour de ces enquêtes, il est nécessaire que nous réfléchissions à une nouvelle exploitation de cet outil. Cette évolution apparaît d'autant plus pertinente que les résidents semblent attachés au terme de leur accompagnement à pouvoir faire connaître leurs avis auprès de l'équipe.

I. L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE, TAUX D'OCCUPATION ET DURÉE DE PRISE EN CHARGE

	Présents	Accueils	Départs
Total femmes sans enfant	1	0	1
Total femmes avec enfants	5	2	2
Total femmes	6	2	3

Total hommes sans enfant	27	10	7
Total hommes avec enfants	1	0	1
Total hommes	28	10	8

Total ménages sans enfant	28	10	8
Total ménages avec enfants	6	2	3
Total ménages	34	12	11

Total enfants (dont 1 enfant majeur)	13	3	6
---	-----------	----------	----------

Total personnes	47	15	17
------------------------	-----------	-----------	-----------

	GLOBAL	INSERTION	AUTEUR DE VIOLENCES
Capacité	32	31	1
Journées réalisées	11283	11273	10
Effectif moyen	30.8	30.8	0.0
Taux d'occupation	97 %	100 %	2.7 %

Occupation	janv 24	févr 24	mars 24	avr 24	mai 24	juin 24	juil 24	août 24	sept 24	oct 24	nov 24	déc 24
Journées CHRS	1000	932	951	903	961	944	992	967	922	946	900	929
Journées AUTEUR VIOLENCES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0
journées réalisées	1000	932	951	903	961	944	992	967	922	956	900	929
Nb Jours du mois	31	29	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
effectif moyen	32,3	32,1	30,7	30,1	31,0	31,5	32,0	31,2	30,7	30,8	30,0	30,0
Taux global	101%	100%	96%	94%	97%	98%	100%	97%	96%	96%	94%	94%
Taux CHRS	104,1%	103,7%	99,0%	97,1%	100,0%	101,5%	103,2%	100,6%	99,1%	98,4%	96,8%	96,7%
Taux auteur de violences	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	32,3%	0,0%	0,0%

Présents	janv 24	févr 24	mars 24	avr 24	mai 24	juin 24	juil 24	août 24	sept 24	oct 24	nov 24	déc 24
femmes sans enfants	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
femmes avec enfants	3	3	2	3	3	3	3	3	3	4	3	3
total femmes	4	4	3	4	3	3	3	3	3	4	3	3
Hommes sans enfants	17	17	19	22	20	21	21	21	21	20	19	21
Hommes avec enfants	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total Hommes	18	18	20	22	20	21	21	21	21	20	19	21
Nb personnes Ménage (sans enfant)	18	18	20	23	20	21	21	21	21	20	19	21
Nb Personnes Famille (avec enfant)	4	4	3	3	3	3	3	3	3	4	3	3
Nb Ménage + Nb Famille	22	22	23	26	23	24	24	24	24	24	22	24
Enfants	10	10	9	8	8	8	8	8	8	9	8	8
total	32	32	32	34	31	32	32	32	32	33	30	32
Accueils	janv 24	févr 24	mars 24	avr 24	mai 24	juin 24	juil 24	août 24	sept 24	oct 24	nov 24	déc 24
femmes sans enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
femmes avec enfants	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
total femmes	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Hommes sans enfants	0	1	2	3	0	1	0	0	1	0	0	2
Hommes avec enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total Hommes	0	1	2	3	0	1	0	0	1	0	0	2
Nb personnes Ménage (sans enfant)	0	1	2	3	0	1	0	0	1	0	0	2
Nb Personnes Famille (avec enfant)	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Nb Ménage + Nb Famille	0	1	2	4	0	1	0	0	1	1	0	2
enfants	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0
total	0	1	2	6	0	1	0	0	1	2	0	2
Départs	janv 24	févr 24	mars 24	avr 24	mai 24	juin 24	juil 24	août 24	sept 24	oct 24	nov 24	déc 24
femmes sans enfants	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
femmes avec enfants	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
total femmes	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Hommes sans enfants	1	0	0	2	0	0	0	1	1	1	0	1
Hommes avec enfants	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total Hommes	1	0	1	2	0	0	0	1	1	1	0	1
Nb personnes Ménage (sans enfant)	1	0	0	3	0	0	0	1	1	1	0	1
Nb Personnes Famille (avec enfant)	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Nb Ménage + Nb Famille	1	1	1	3	0	0	0	1	1	2	0	1
enfants	0	1	3	0	0	0	0	0	0	1	0	1
total	1	2	4	3	0	0	0	1	1	3	0	2

LES DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR - PERSONNES SORTIES DANS L'ANNÉE

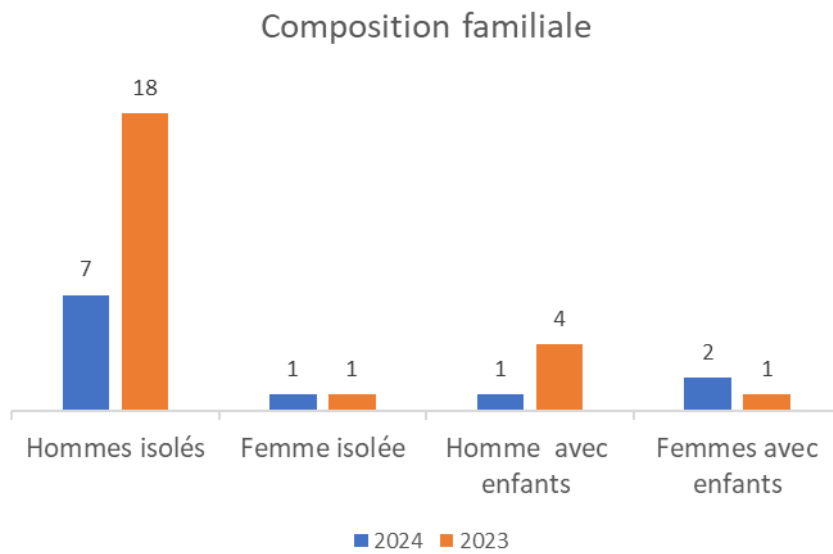
Durée moyenne de séjour – Personnes sorties dans l’année :	8363
Moyenne générale :	16.1 mois

LES DUREES DE PRISE EN CHARGE	femmes sans enfant		femmes avec enfants		total femmes		hommes sans enfant		hommes avec enfants		total hommes
0	1		10		11		127		8		135
moins de 1 semaine	0	0%	1	50%	1	33%	0	0%	0	0%	0
moins de 2 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 3 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 4 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 5 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 6 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 7 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 8 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 9 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 10 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 11 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 12 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 13 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
de 1 jour à moins de 3 mois	0	0%	1	50%	1	33%	0	0%	0	0%	0
moins de 4 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 5 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 6 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
de 3 mois à moins de 6 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 7 mois	0	0%	0	0%	0	0%	2	29%	0	0%	2
moins de 8 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 9 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
de 6 mois à moins de 9 mois	0	0%	0	0%	0	0%	2	29%	0	0%	2
moins de 10 mois	0	0%	0	0%	0	0	1	14%	0	0%	1
moins de 11 mois	0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0%	0
moins de 12 mois	0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0%	0
de plus de 9 mois à moins de 1 an	0	0%	0	0%	0	0%	1	14%	0	0%	1
moins de 15 mois	0	0%	0	0%	0	0	2	29%	0	0%	2
moins de 18 mois	0	0%	0	0%	0	0	1	14%	1	100%	2
moins de 21 mois	0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0%	0
moins de 24 mois	0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0%	0
de 1 an à moins de 2 ans	0	0%	0	0%	0	0%	3	43%	1	100%	4
deux ans et plus	1	50%	1	50%	2	67%	1	14,29%	0	0%	1
effectif total sorties dans l'année	1	100,00%	2	100,00%	3	100,00%	7	100,00%	1	100%	8

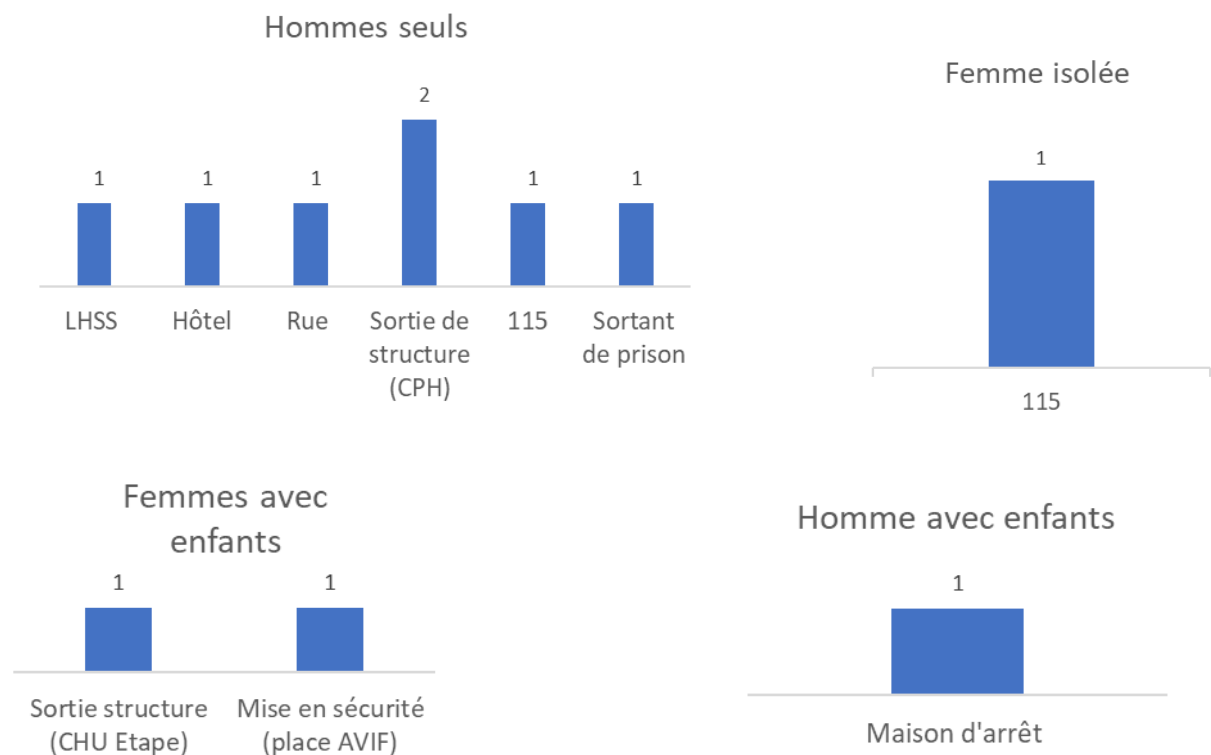
Cette année, 47 personnes ont été présentes sur la structure contre 62 en 2023. La durée moyenne de séjour pour l’année 2024 est de 16.1 mois (16.7 mois en 2023).

11 ménages sortis et 6 enfants dont 1 enfant majeur.

II. COMPOSITION FAMILIALE

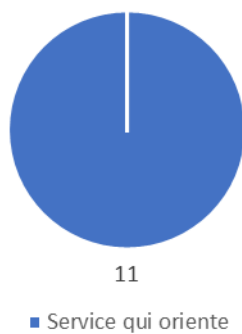


III. MOTIF DE LA DEMANDE

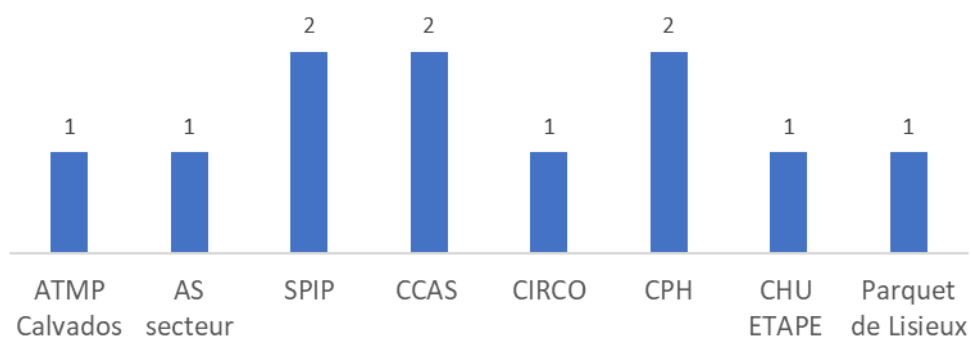


IV. ORIGINE DE LA DEMANDE

Service qui oriente

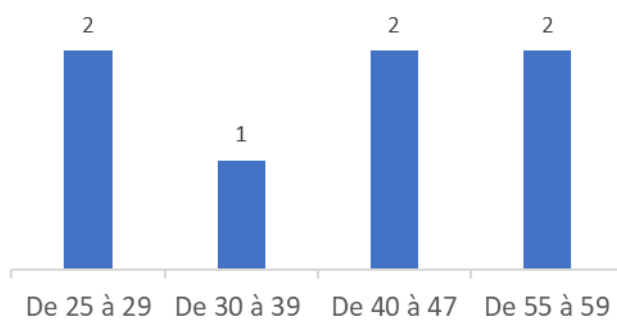


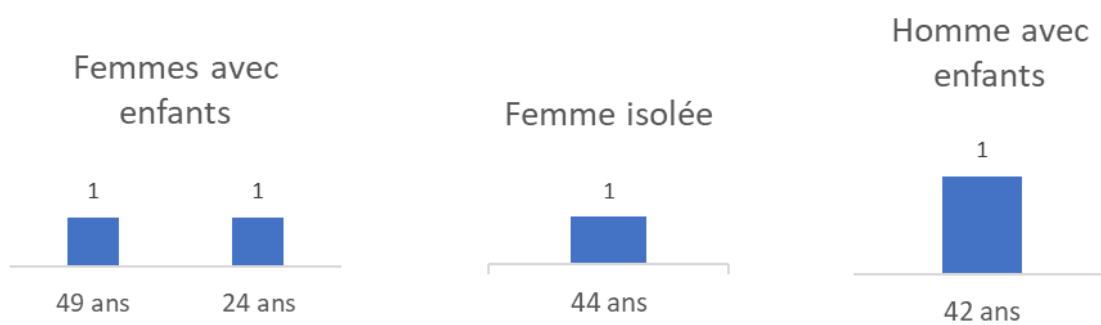
Ensemble des personnes accueillies



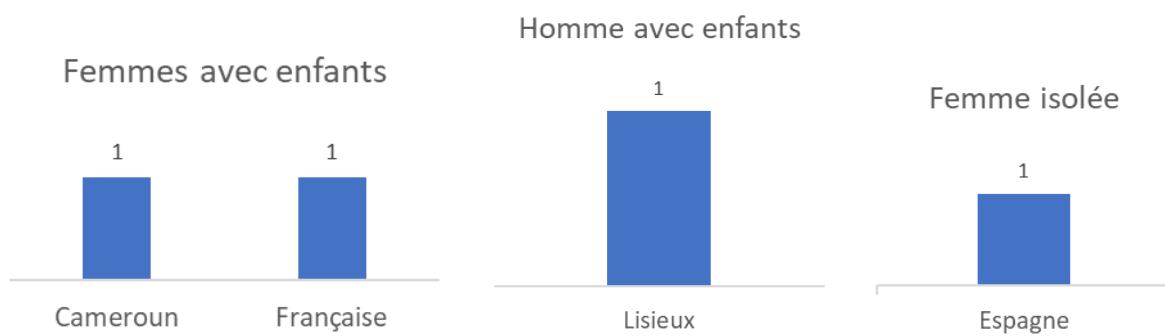
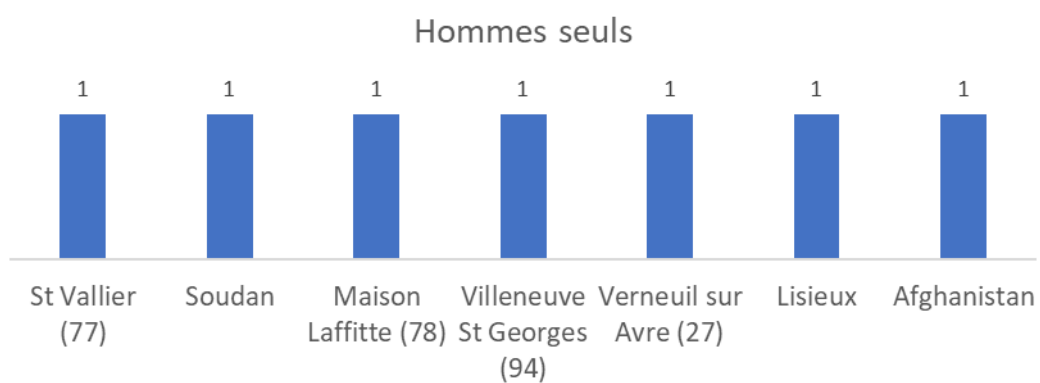
V. AGE

Hommes seuls



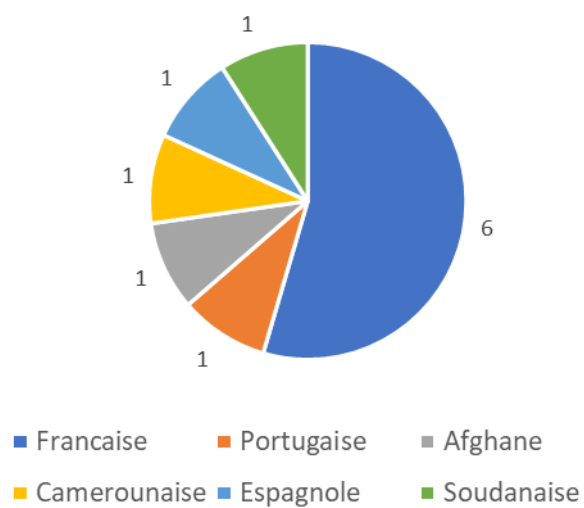


VI. LIEU DE NAISSANCE



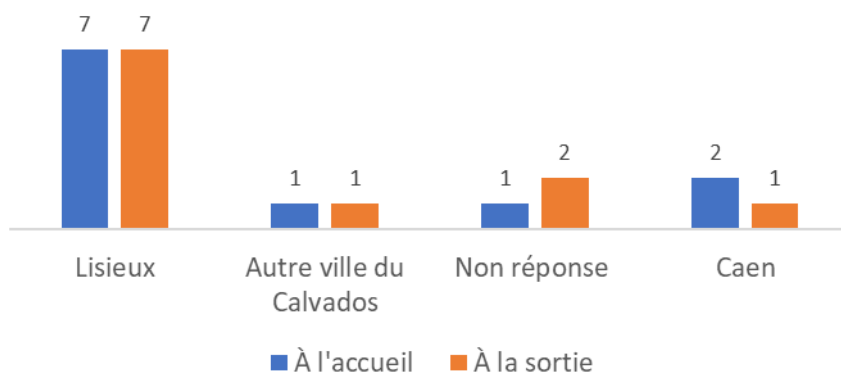
VII. NATIONALITÉ

Ensemble des personnes accueillies

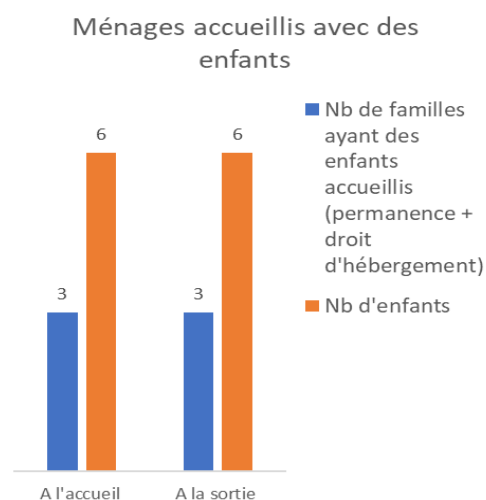
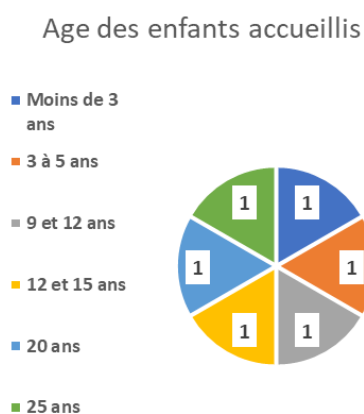
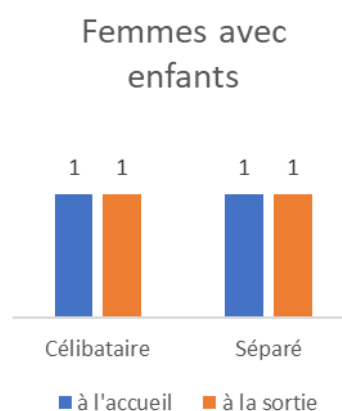
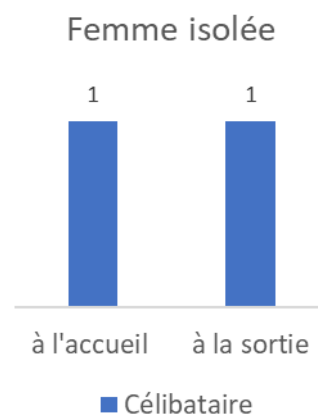
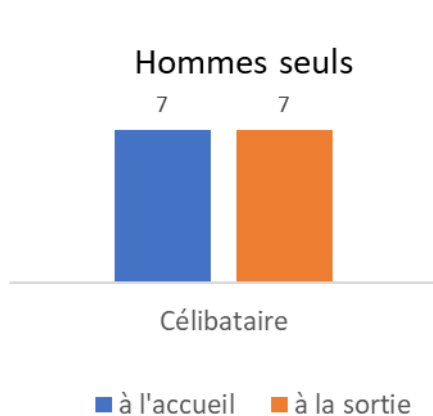


VIII. LIEU DE RÉSIDENCE

Ensembles des personnes accueillies



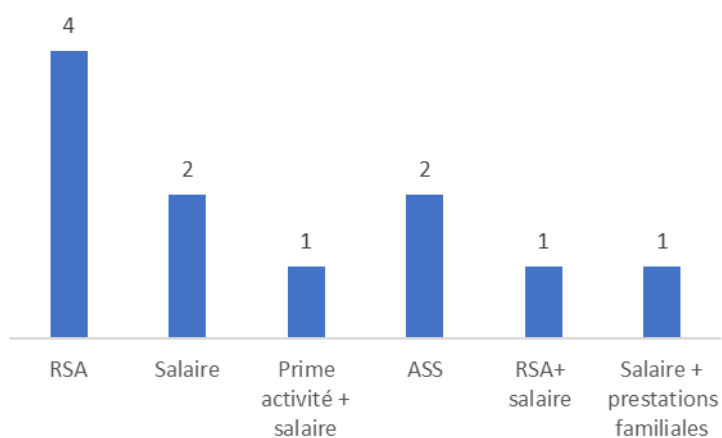
IX. SITUATION FAMILIALE



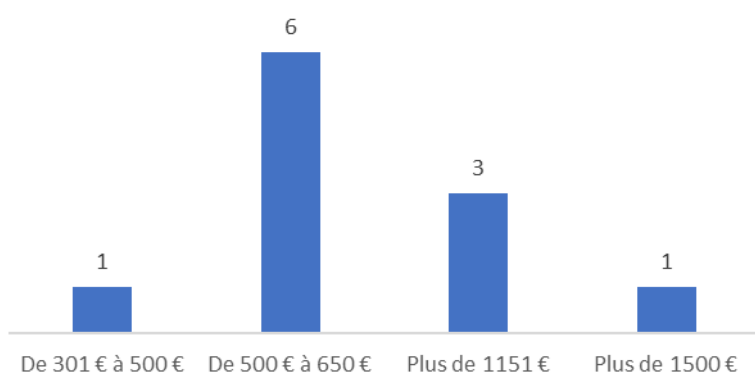
Le soutien à la parentalité est un axe de travail important au sein du CHRS. La mise à disposition d'un appartement adapté permet à la personne accompagnée de faire valoir ses droits de visite et d'hébergement précisés dans une ordonnance de jugement (JAF).

X.RESSOURCES

Origine des ressources
Ensemble des personnes accueillies

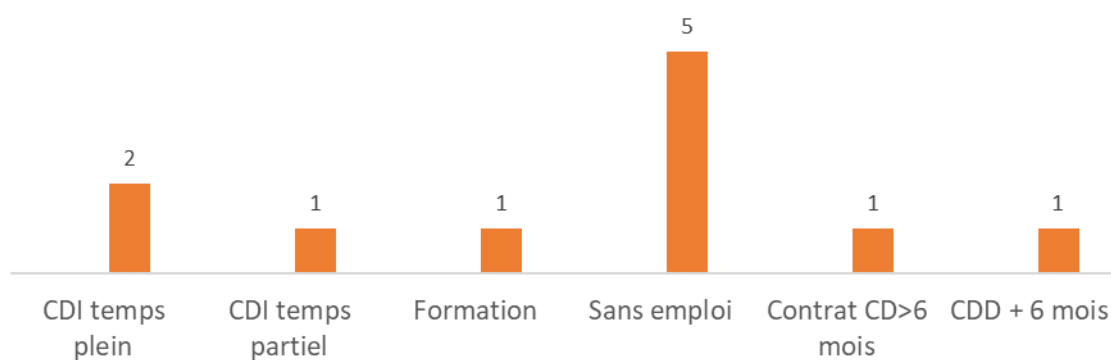


Montant des ressources
Ensemble des personnes accueillies



XI. SITUATION PROFESSIONNELLE

Ensemble des personnes accueillies

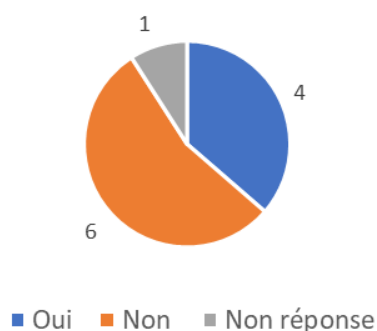


L'accompagnement vers l'emploi et la formation est un axe de travail important et privilégié. Il vise à évaluer les difficultés et les potentialités de la personne en prenant en compte différents paramètres tels que l'environnement économique, les secteurs d'activité à privilégier, le catalogue de formations initiales ou spécialisées sur le territoire, les problèmes de mobilité, mais aussi les capacités de la personne à pouvoir se (re)mobiliser.

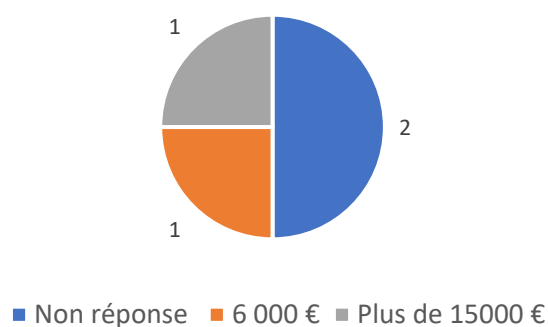
XII. DETTES

Les premiers temps de l'accompagnement sont aussi l'occasion de questionner la situation financière et budgétaire des personnes accueillies.

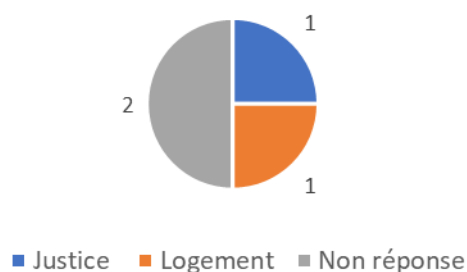
Ensemble des personnes accueillies



Ensemble des personnes accueillies



Ensemble des personnes accueillies



Il arrive que des personnes quittent la structure en ayant des dettes. L'accompagnement budgétaire proposé permet alors la mise en place d'échéanciers négociés avec les créanciers.

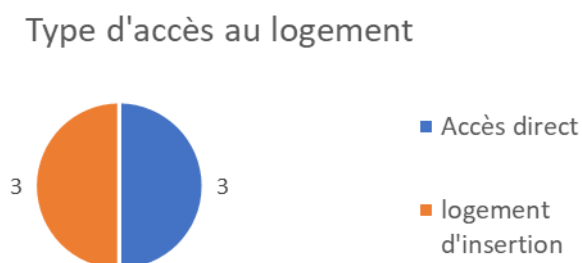
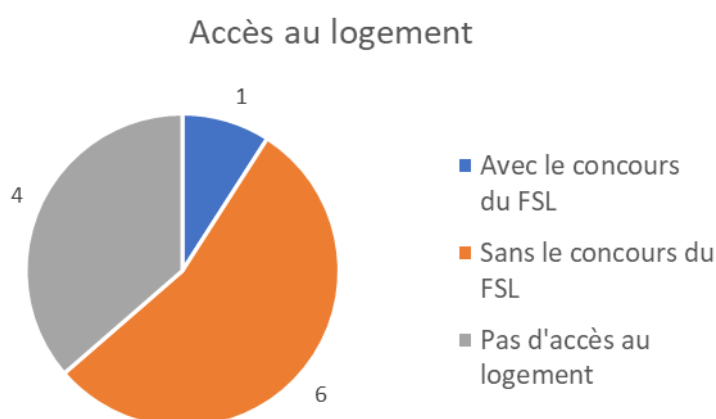
L'équipe éducative mène un travail d'accompagnement spécifique sur ce sujet.

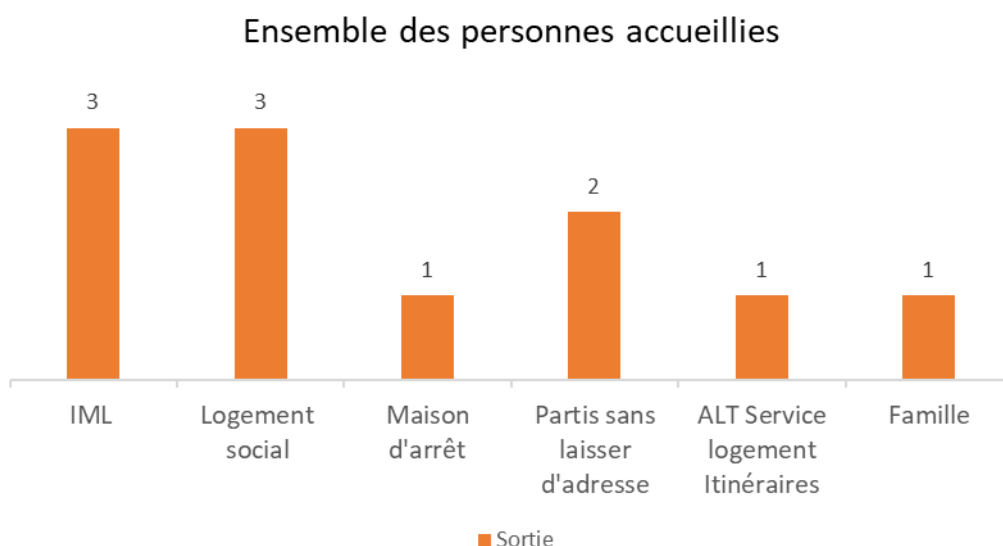
Toutes ces démarches prennent du temps : temps essentiel à l'acceptation de la situation de surendettement, temps indispensable à la constitution des dossiers à renseigner pour la Commission de Surendettement des particuliers (absence de justificatifs et/ou perte des papiers), temps imposé par les créanciers avant un accord ou un refus des négociations.

Le règlement de la participation financière

Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation aux frais de séjour est demandée à chaque personne accueillie. Elle est calculée en fonction des ressources et représente 15 % de leur montant.

XIII. LOGEMENT – HEBERGEMENT

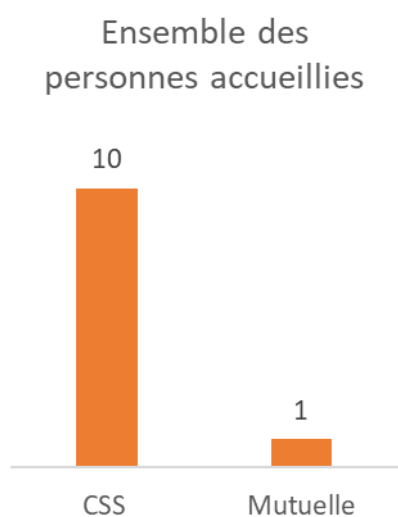




DALO

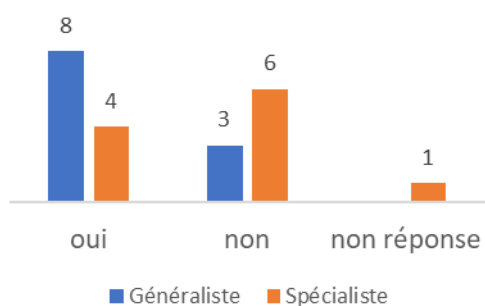
Cette année, 15 orientations DALO (familles et hommes isolés) ont été adressées au CHRS, 5 hommes isolés ont accepté l'accueil.

XIV. COUVERTURE SOCIALE *(plusieurs réponses possibles)*



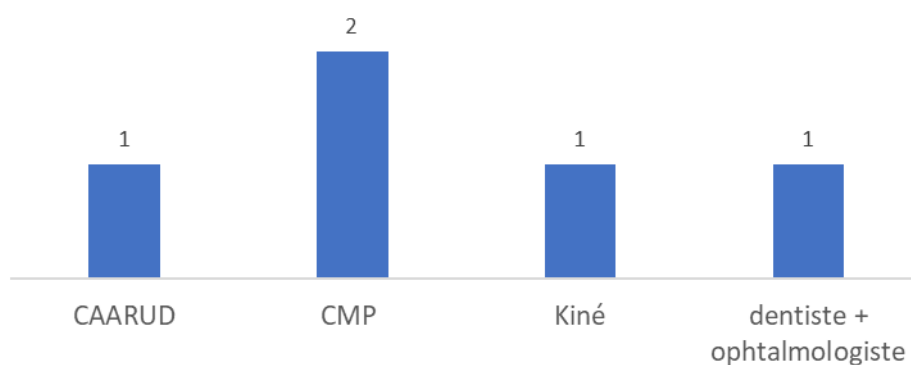
XV. SANTÉ – SUIVI MEDICAL

Ensemble des personnes
accueillies à la sortie



L'équipe éducative est vigilante au renouvellement des droits des personnes auprès de la sécurité sociale car cette démarche n'est pas toujours intégrée par les résidents.

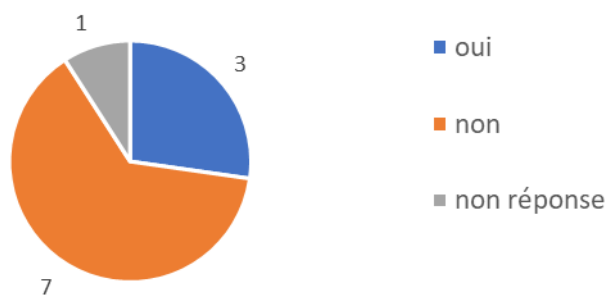
Spécialistes



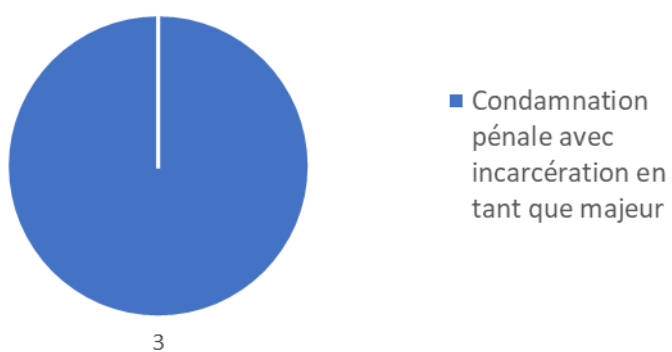
L'équipe éducative réalise un travail spécifique d'accompagnement (dont accompagnement physique) auprès de personnes qui présentent un cumul de difficultés médico-psycho-sociales.

XVI. JUSTICE

La personne fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations ?



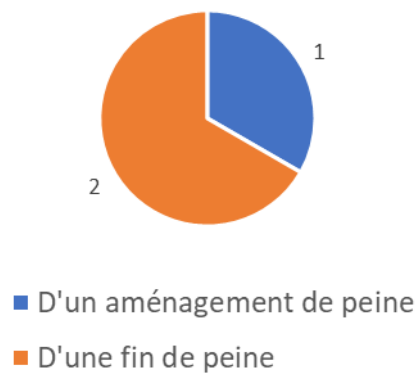
De quel ordre étaient-elles



Si oui sont-elles intervenues ?



Accueillis dans le cadre



XVII. BILAN PLACE AUTEUR DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Une convention portant sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales sur le ressort du TGI de Lisieux a été signée le 25/11/2016 entre la sous-préfecture, le TGI, le SPIP, le CIDFF et l'association Itinéraires.

Une place fléchée est dédiée à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social d'un auteur de violences.

Accompagnement

En lien étroit avec les conseillers SPIP et le CIDFF, en charge du suivi judiciaire et thérapeutique (participation de l'auteur de violences au groupe de responsabilisation CIDFF 2h tous les 15 jours), les travailleurs sociaux organisent, avec la personne accompagnée, la mise en œuvre de l'accompagnement social (entretiens CHRS formels et informels, co-construction du contrat de séjour et du projet personnalisé notamment).

Accompagnement réalisé dans le cadre de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et des libertés et liste des personnes qualifiées).

Protocole de suivi

Le chef de service informe la personne accompagnée des obligations imposées dans le cadre de son hébergement et formalise avec lui ses engagements (contrat de séjour, projet personnalisé, paiement d'une participation financière à l'hébergement égale à 15 % du montant de ses ressources).

Une première évaluation de la situation (respect des règles de vie de la structure, des rendez-vous pris) est effectuée après deux semaines d'hébergement entre le CHRS, le CIDFF, le SPIP et la personne concernée. Les différents partenaires conviennent alors de l'échéancier des évaluations à mettre en place.

Sortie du dispositif

Le résident devra quitter le dispositif d'accueil d'urgence CHRS au plus tard 1 mois après la date de l'audience.

En fonction de la situation et du prononcé du jugement, le résident peut solliciter le CHRS pour une demande d'accueil classique.

En octobre 2024, à la demande du parquet de Lisieux le CHRS a accueilli dans ce cadre

- 1 femme avec son enfant pour une mise en sécurité

XVIII. VIE SOCIALE

L'équipe du CHRS propose et organise différentes activités de loisirs dont l'objectif est de favoriser des temps de rencontres et d'échanges repérés qui permettent d'étayer les personnes au quotidien. En effet, les résidents accueillis insistent souvent sur leur sentiment d'ennui et de solitude. Ces sentiments récurrents sont susceptibles de fragiliser les capacités de la personne à se maintenir dans une dynamique d'insertion.

L'équipe du CHRS poursuit l'activité cuisine en disposant de la cuisine professionnelle du centre socio-culturel CAF avec l'objectif de proposer un temps partagé autour de la préparation d'un menu puis d'un repas commun.

Le CHRS s'est appuyé sur l'activité cuisine organisée à la CAF pour proposer un atelier pâtisserie en prévision de redynamiser les groupes d'expression.

L'objectif est également d'élargir de manière ponctuelle ces temps de repas partagé à d'autres structures de l'association présentes sur Lisieux. (ex : CHU / CHRS Etape, CPH, CADA).

L'équipe du CHRS a remis en place de manière régulière la réunion des résidents sous la forme d'une réunion mensuelle et autour d'un petit déjeuner partagé. C'est l'occasion pour l'équipe et les personnes accueillies d'échanger sur la vie du service et d'organiser les différents temps collectifs (atelier cuisine, activités extérieures).

L'équipe du CHRS organise aussi des activités extérieures ponctuelles et notamment des séances et / ou tournois de pétanque qui permet de mobiliser les résidents sur des activités communes. Les résidents peuvent par ailleurs bénéficier d'un créneau sport proposé par Cap'sport le jeudi midi.

Par ailleurs le CHRS continue de réfléchir à la manière de renforcer les différents temps collectifs à travers l'organisation de moments festifs.

L'équipe du CHRS a poursuivi au cours de l'année 2024 une réflexion sur une action à mener à destination des personnes accueillies sur le thème des éco-gestes, des économies d'énergies".

En 2025, les perspectives de travail sont :

- Accompagner les équipes et les résidents dans le regroupement des 2 CHRS de Lisieux sur le site de l'Etape.
- Développer un AAVA (restauration ou entretien des locaux) au foyer afin d'accompagner l'accès ou le retour à l'emploi
- Répondre à l'appel à projet TAPREOSI (Tabac et Précarité, Evaluation Opérationnelle d'une Stratégie d'Intervention) porté par la FAS et la Fédération Addiction
- Consolider la mise en œuvre du logiciel planning CEGI
- Poursuivre la mise en place de la démarche qualité au sein d'Itinéraires,
- S'inscrire dans la démarche d'évaluation externe en intégrant un processus de réflexion permanent afin d'ajuster au mieux nos pratiques.
- Participer à l'élaboration de projets en fonction des besoins repérés dans le Pays d'Auge,

FICHE ACTION 1

INTITULE DE L’ACTION	Regroupement des équipes CHRS de Lisieux sur le site du foyer l’Étape
Service ou établissement	CHRS L’ÉTAPE / CHRS Le Jardin
Pilote de l’action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	DDETS Cadre de direction de l’association
Objectifs de l’action	Mutualisation des équipes éducatives et des locaux
Professionnels concernés	Équipes socio-éducative CHU / CHRS
Moyens mobilisés	Équipes socio-éducative CHU /CHRS
Calendrier	Tout au long de l’année 2025
Modalités de suivi de l’évaluation	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Mutualisation des équipes éducatives et des locaux

FICHE ACTION 2

INTITULE DE L'ACTION	Organiser et valoriser l'entité CHRS Itinéraires unique
Service ou établissement	Les CHRS de l'association (La Source, J. VAN-DAELE, l'Étape et Le Jardin)
Pilote de l'action	A GÉHANNE et les cadres de l'association
Territoire	Lisieux et Caen
Partenaires	DDETS
Objectif de l'action	Améliorer la fluidité des parcours des personnes accueillies
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Calendrier	2024/2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Améliorer la fluidité des parcours des personnes accueillies

FICHE ACTION 3

INTITULE DE L’ACTION	S’inscrire dans la démarche d’évaluation externe
Service ou établissement	CHRS Le Jardin
Pilote de l’action	A GÉHANNE
Territoire	Lisieux
Partenaires	DDETS, cabinet d’évaluation
Objectif de l’action	Améliorer la prise en charge des personnes accueillies
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative Équipe cadre de direction
Moyens mobilisés	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Calendrier	2024/2025
Modalités de suivi de l’évaluation	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Améliorer la prise en charge des personnes accueillies

FICHE ACTION 4

INTITULE DE L'ACTION	Introduire une réflexion sur le tabagisme via le projet TAPREOSI (Tabac et Précarité, Evaluation Opérationnelle d'une Stratégie d'Intervention)
Service ou établissement	CHRS L'ÉTAPE / CHRS Le Jardin
Pilote de l'action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Fédération addiction ESI 14
Objectifs de l'action	Engager un dialogue et co-construire l'accompagnement des personnes accompagnées vers l'arrêt du tabac
Professionnels concernés	Équipes socio-éducative CHU / CHRS et équipe médico-sociale ESI 14
Moyens mobilisés	Équipes socio-éducative CHU / CHRS et équipe médico-sociale ESI 14
Calendrier	2025 / 2026
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Faciliter le choix éclairé de la personne vers l'accès à une alternative au tabac (traitements, thérapies, vape)

FICHE ACTION 5

INTITULE DE L’ACTION	Travailler au développement d’un AAVA
Service ou établissement	CHRS Le Jardin
Pilote de l’action	A GÉHANNE
Territoire	Lisieux
Partenaires	DDETS
Objectif de l’action	Travailler sur le retour à l’emploi des personnes accueillies en CHRS
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative Équipe cadre de direction
Moyens mobilisés	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Calendrier	2024/2025
Modalités de suivi de l’évaluation	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Travailler sur le retour à l’emploi des personnes accueillies en CHRS

FICHE ACTION 6

INTITULE DE L'ACTION	Sensibiliser les résidents à l'environnement, la consommation d'énergie et la gestion des déchets
Service ou établissement	CHRS et dispositif LHSS
Pilote de l'action	A GEHANNE chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	Service environnement de l'agglomération de Lisieux, les bailleurs, Véolia, EDF
Objectif de l'action	Sensibiliser les résidents sur la question de l'environnement Favoriser l'accès et le maintien dans un logement
Professionnels concernés	Equipe médico-sociale CHRS/LHSS
Moyens mobilisés	S'informer et obtenir des supports de sensibilisation à destination des résidents Impliquer les résidents dans la mise en place de ce projet Mettre en place des ateliers de sensibilisation (visite du centre de tri, ateliers d'informations, visite de l'éco-appart, ...)
Calendrier	2023 / 2028
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle, réunion des résidents, rapport d'activité.
Résultats attendus	Répondre à un besoin repéré par l'équipe et à une commande institutionnelle Réaliser des économies financières

FICHE ACTION 7

INTITULE DE L'ACTION	Transversalité interservices
Service ou établissement	CHRS
Pilote de l'action	L'ensemble des chefs de service, la direction
Territoire	Lisieux-agglomération caennaise
Partenaires	Les services d'Itinéraires intervenant sur le territoire de Lisieux et du Pays d'Auge Nord
Objectif de l'action	Développer la transversalité entre l'ensemble des services de l'association en prenant support sur la création de la maison relais d'Itinéraires à Lisieux. Lieu où seront situés les différents services lexoviens de l'association.
Professionnels concernés	Les équipes : CADA/HUDA CPH CHRS le Jardin/LHSS Service logement Service administratif Logistique
Moyens mobilisés	Réunions interservices Groupes de travail
Calendrier	Début de l'action premier semestre 2022 poursuite jusqu'à l'entrée dans les nouveaux locaux
Modalités de suivi de l'évaluation	Bilan évaluation lors de réunions plénières interservices
Résultats attendus	Développement de la transversalité à Itinéraires et d'espaces créatifs

FICHE ACTION 8

INTITULE DE L’ACTION	Envisager l’expérimentation de la pair-aidance et de la reconnaissance des savoirs d’expérience
Service ou établissement	CHRS Le Jardin
Pilote de l’action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	FAS, Association AAJB
Objectifs de l’action	Compléter le travail d’accompagnement social porté par l’équipe
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Travail de réflexion et d’élaboration à mener avec l’équipe
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l’évaluation	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et rapport d’activité
Résultats attendus	Répondre à un besoin repéré par l’équipe

FICHE ACTION 9

INTITULE DE L'ACTION	Rénover l'ensemble des logements CHRS
Service ou établissement	CHRS Le Jardin, service logistique
Pilote de l'action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	Service logistique ITINERAIRES
Objectifs de l'action	Améliorer la qualité des hébergements mis à disposition
Professionnels concernés	Équipe logistique
Moyens mobilisés	Équipe logistique pour planification et intervention
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Directeur, chef de service logistique et chef de service CHRS
Résultats attendus	Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement

CHRS L'ÉTAPE

LISIEUX

I. LE LIEU DE VIE

Le foyer « L'Étape », situé 80 Amiral de Tourville à Lisieux est géré par l'Association ITINÉRAIRES. Il accueille des femmes majeures seules avec ou sans enfant, sans hébergement, en situation de violence, de rupture conjugale, familiale et/ou sociale. Il est intégré dans le dispositif de veille sociale et de lutte contre les exclusions.

La structure fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Suite à la signature du CPOM, 21 places CHU ont été transformées en 21 places CHRS (au réel à la date du 1^{er} juillet 2024).

Ce lieu sécurisé (grille, caméra, interphone, portes) garantit l'anonymat, la discrétion et la sécurité des personnes accueillies.

Le bâtiment est composé :

- D'un lieu collectif comprenant cuisine, salle à manger, salon, salle de jeux pour les enfants, bureaux, salle de réunion, toilettes.
- De 11 studios qui permettent à chaque personne ou ménage accueilli d'avoir une chambre avec des sanitaires privatifs et une kitchenette. Une modularité des locaux est possible pour l'accueil de grandes familles.
- De 2 logements en diffus

La vie au sein de l'établissement est conçue pour permettre à chacune des femmes accueillies de raccrocher ou de ne pas décrocher d'une vie ordinaire et citoyenne, avec ses droits et obligations, ses contraintes. C'est notamment là que se situe la dimension sociale et éducative de l'action des travailleurs sociaux qui interviennent au foyer d'urgence.

II. LA MISSION

Accueil, hébergement, accompagnement social global en lien étroit avec les différents partenaires du territoire.

Les admissions se font dans le cadre et en lien avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Le chef de service valide les entrées, les sorties et les demandes sans suite.

III. LA POPULATION ACCUEILLIE

Le service reçoit une grande diversité de personnes seules ou accompagnées d'enfants qui sont :

- En situation de violences, victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales,
- En situation de rupture familiale ou conjugale,
- Souvent en grande fragilité psychologique (problématiques psychiatriques, conduites addictives, ...),
- Des femmes en demandes d'emploi qui n'ont pas, plus les moyens d'accéder à un

logement,

- Des personnes au statut administratif précaire,
- Des personnes expulsées ou se retrouvant à la rue,
- Des femmes qui sortent de prison.

À leur arrivée, les personnes reçoivent les documents relatifs à la loi 2002-2 :

- Le livret d'accueil,
- Le règlement de fonctionnement,
- La charte des droits et des libertés de la personne accueillie,
- La liste des personnes qualifiées.

IV. L'ÉQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- ✓ La direction, la comptabilité sont communs à l'ensemble des structures et services d'Itinéraires,
- ✓ 1 chef de service également responsable du CHRS Le Jardin et du LHSS Itinéraires
- ✓ 1 coordinateur qui intervient également au CHRS Le Jardin
- ✓ 1 psychologue à temps partiel intervenant à l'Étape, au CHRS, au CADA et au CPH
- ✓ 4 intervenants sociaux (1 éducatrice spécialisée, 3 monitrices éducatrices). Tous les travailleurs sociaux, de formations différentes, exercent la même fonction d'accompagnement, en journée, soirée et week-end,
- ✓ 2 auxiliaires éducatifs de nuit,
- ✓ 1 secrétaire qui intervient également au CHRS Le Jardin, au CPH et au CADA,
- ✓ 2 agents d'entretien à temps partiel intervenant à l'Étape, au CHRS Le Jardin, au CADA de Lisieux, et au CPH,
- ✓ 1 agent logistique à l'Étape, au CHRS Le Jardin, et au CADA.

Formations

- ✓ « Formation initiale des sauveteurs secouristes du travail » – 2 Personnes
- ✓ « Le droit au séjour en France au titre de la vie Familiale » - (ASTI) – 1 personne
- ✓ « Sensibilisation à l'Information Préoccupante » (PEL Ville de Lisieux) - 1 personne

Stagiaires :

- ✓ 1 stagiaire ME du 12/09/2023 au 11/02/2024
- ✓ 1 stagiaire ACSEA Formation du 12/02/24 au 24/02/24

■ La réunion d'équipe

La réunion d'équipe a lieu le mardi matin en présence de l'équipe pluridisciplinaire. Elle est animée par le Chef de service.

C'est une instance décisionnelle concernant le projet et l'étude des situations des personnes

accompagnées.

Elle permet également :

- ✓ De mener des réflexions autour des projets de service et d'établissement,
- ✓ De transmettre de l'information,
- ✓ De coordonner le fonctionnement du service,
- ✓ D'évoquer les incidents de la semaine et la vie quotidienne du service,
- ✓ De recevoir les partenaires,
- ✓ De préparer l'accueil des stagiaires.

■ La réunion trimestrielle

Elle rassemble l'intégralité des travailleurs sociaux du service, la psychologue, le chef de service et le directeur. Elle est animée par le chef de service garant de l'ordre du jour établi conjointement avec les travailleurs sociaux, le psychologue et la direction. Elle concerne le fonctionnement de l'institution ; elle permet une réflexion sur un projet, un problème particulier, d'envisager les évolutions ou de modifier les pratiques. Tous les aspects sont abordés : l'aspect pédagogique, institutionnel, leur application et leur mise en œuvre.

En 2024 les thèmes abordés ont été les suivants :

- ✓ Transformation de l'offre d'accueil et d'accompagnement
- ✓ Evolution du Projet de Service de l'Etape
- ✓ Réflexion autour du CHRS unique

V. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTES

La participation et la prise en compte de l'expression des personnes accueillies se déclinent à travers l'organisation de la vie quotidienne et par le biais de différentes réunions.

■ La réunion des résidentes (hebdomadaire)

Cet espace convivial est un lieu portant principalement sur l'organisation de la maison ainsi que d'échanges sur des informations générales de l'association. Cette réunion a lieu chaque lundi de 10 h 30 à 11 h 30. Elle est animée par l'éducateur de service.

Un ordre du jour est proposé par l'éducateur présent auquel s'ajoutent les points particuliers que les résidentes désirent aborder. Le compte-rendu de ces réunions est rédigé par l'éducateur qui anime la réunion dans un cahier prévu à cet effet. Le compte-rendu est à disposition des résidentes dans un classeur.

■ Le groupe d'expression

Il s'agit d'un groupe de parole qui se déroule en présence des personnes accompagnées, de membres de l'équipe, du chef de service, du Directeur et d'un ou deux membres du conseil d'administration.

Le groupe d'expression a lieu au moins deux fois par an et est animé conjointement par le chef de service et le Directeur.

L'ordre du jour est établi en amont avec les personnes accompagnées.

Ce n'est pas une instance décisionnelle mais il peut y être abordé :

- des sujets d'actualité concernant les personnes accompagnées,
- des sujets en vue d'améliorer la prestation proposée dans l'institution,
- des sujets de réflexion.

Un compte rendu est rédigé entre un membre de l'équipe et une personne accompagnée.

■ L'enquête de satisfaction

Elle est remise aux personnes lors de l'accueil. L'importance et le sens de son retour sont expliqués. Compte tenu du peu de retour de ces enquêtes, il est nécessaire que nous réfléchissions à une nouvelle exploitation de cet outil.

VI. LE PARTENARIAT

Pour garantir la qualité du service rendu et assurer les missions qui lui sont confiées, le CHRS L'Étape s'inscrit dans un travail partenarial évolutif et une dynamique de réseaux (le Centre socioculturel CAF, les bailleurs publics, la Commission d'Orientation du SIAO, le dispositif SYPLO, les associations caritatives, la CPAM, la PASS de l'hôpital, les centres de formation, les centres médico-sociaux, le centre de planification, le CIDFF, le réseau d'échanges et de savoirs, le contrat local de sécurité, ...).

L'équipe socio-éducative contribue localement à la réflexion engagée avec les partenaires, pour faire évoluer les dispositifs et s'adapter aux besoins des personnes accompagnées.

Le CHRS L'Étape est présent dans différents lieux et instances :

- La Commission d'orientation Pays d'Auge du SIAO
- Le PEL Projet Éducatif Lexovien
- La Commission Violences Intra-Familiale de la FAS

I. MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION *(CHRS ETAPE chiffre au réel soit à compter du 01/07/2024))*

	Présents	Accueils	Départs
Total femmes sans enfant	7	7	0
Total femmes avec enfants	8	8	3
Total femmes	15	15	3

Total enfants	10	10	3
----------------------	-----------	-----------	----------

Total personnes	25	25	6
------------------------	-----------	-----------	----------

Au réel soit au 01/07/2024	CHRS ETAPE
capacité	21
Journées réalisées	3316
Effectif moyen	18
Taux d'occupation	86 %

La transformation des 21 places CHU en 21 places CHRS s'est échelonnée au cours de l'été 2024.

Tout au long de l'année, les travailleurs sociaux de la structure veillent à ce qu'aucune place ne reste vacante. L'équipe travaille en lien étroit avec le SIAO.

	Présents	Accueils	Départs
femmes sans enfant	7	7	0
femmes avec 1 enfant	7	7	3
femmes avec 2 enfants	0	0	0
femmes avec 3 enfants	1	1	0
femmes avec 4 enfants	0	0	0
femmes avec 5 enfants	0	0	0
femmes avec 6 enfants	0	0	0

L'ACTIVITÉ MOIS PAR MOIS – MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

GLOBAL	0	0	0	0	0	0	21	21	21	21	21	21
PLACES CHRS							21	21	21	21	21	21
Occupation	janv 24	févr 24	mars 24	avr 24	mai 24	juin 24	juil 24	août 24	sept 24	oct 24	nov 24	déc 24
Journées PLACES CHRS	0	0	0	0	0	0	379	553	585	612	600	587
Nb Jours du mois	31	29	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
Effectif moyen global	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,2	17,8	19,5	19,7	20,0	18,9
Taux global	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	58%	85%	93%	94%	95%	90%

Présents	janv 24	févr 24	mars 24	avr 24	mai 24	juin 24	juil 24	août 24	sept 24	oct 24	nov 24	déc 24
femmes sans enfants	0	0	0	0	0	0	3	3	5	6	6	7
femmes avec enfants	0	0	0	0	0	0	7	7	7	7	6	6
total femmes	0	0	0	0	0	0	10	10	12	13	12	13
Nb personnes Ménage (sans enfant)	0	0	0	0	0	0	3	3	5	6	6	7
Nb Personnes Famille (avec enfant)	0	0	0	0	0	0	7	7	7	7	6	6
Nb Ménage + Nb Famille	0	0	0	0	0	0	10	10	12	13	12	13
Enfants	0	0	0	0	0	0	9	9	9	9	8	8
total	0	0	0	0	0	0	19	19	21	22	20	21
Accueils	janv 24	févr 24	mars 24	avr 24	mai 24	juin 24	juil 24	août 24	sept 24	oct 24	nov 24	déc 24
femmes sans enfants	0	0	0	0	0	0	3	0	2	1	0	1
femmes avec enfants	0	0	0	0	0	0	7	1	0	0	0	0
total femmes	0	0	0	0	0	0	10	1	2	1	0	1
Nb personnes Ménage (sans enfant)	0	0	0	0	0	0	3	0	2	1	0	1
Nb Personnes Famille (avec enfant)	0	0	0	0	0	0	7	1	0	0	0	0
Nb Ménage + Nb Famille	0	0	0	0	0	0	10	1	2	1	0	1
enfants	0	0	0	0	0	0	9	1	0	0	0	0
total	0	0	0	0	0	0	19	2	2	1	0	1
Départs	janv 24	févr 24	mars 24	avr 24	mai 24	juin 24	juil 24	août 24	sept 24	oct 24	nov 24	déc 24
femmes sans enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
femmes avec enfants	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1
total femmes	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1
Nb personnes Ménage (sans enfant)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb Personnes Famille (avec enfant)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1
Nb Ménage + Nb Famille	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1
enfants	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1
total	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	2

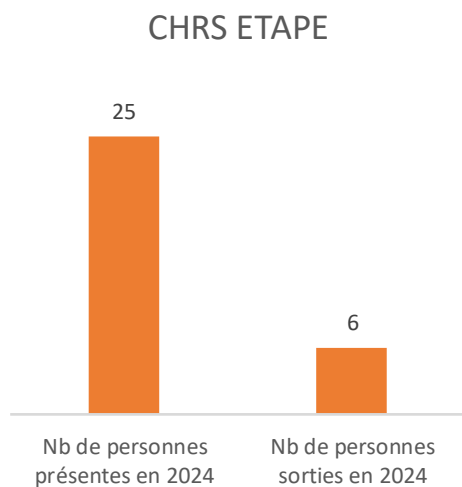
II. LES DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR – FEMMES SORTIES DANS L'ANNÉE

Cumul de journées réalisées des personnes sorties dans l'année :	482
Femmes sans enfant :	0
Femmes avec enfants :	2.6
Moyenne générale :	2.6 mois

III. LES DURÉES DE PRISE EN CHARGE

		femmes sans enfant		femmes avec enfants		total femmes	
	0	7		5		12	
	moins de 1 semaine	0		0	0%	0	0%
	moins de 2 semaines	0		1	33%	1	33%
	moins de 3 semaines	0		0	0%	0	0%
	moins de 4 semaines	0		0	0%	0	0%
	moins de 5 semaines	0		0	0%	0	0%
	moins de 6 semaines	0		0	0%	0	0%
	moins de 7 semaines	0		0	0%	0	0%
	moins de 8 semaines	0		0	0%	0	0%
	moins de 9 semaines	0		0	0%	0	0%
	moins de 10 semaines	0		0	0%	0	0%
	moins de 11 semaines	0		0	0%	0	0%
	moins de 12 semaines	0		1	33%	1	33%
	moins de 13 semaines	0		0	0%	0	0%
	de 1 jour à moins de 3 mois	0		2	67%	2	67%
	moins de 4 mois	0		0	0%	0	0%
	moins de 5 mois	0		1	33%	1	33%
	moins de 6 mois	0		0	0%	0	0%
	de 3 mois à moins de 6 mois	0		1	33%	1	33%
	moins de 7 mois	0		0	0%	0	0%
	moins de 8 mois	0		0	0%	0	0%
	moins de 9 mois	0		0	0%	0	0%
	de 6 mois à moins de 9 mois	0		0	0%	0	0%
	moins de 10 mois	0		0	0%	0	0%
	moins de 11 mois	0		0	0%	0	0%
	moins de 12 mois	0		0	0%	0	0%
	de plus de 9 mois à moins de 1 an	0		0	0%	0	0%
	moins de 15 mois	0		0	0%	0	0%
	moins de 18 mois	0		0	0%	0	0%
	moins de 21 mois	0		0	0%	0	0%
	moins de 24 mois	0		0	0%	0	0%
	de 1 an à moins de 2 ans	0		0	0%	0	0%
	deux ans et plus	0		0	0%	0	0%
	effectif total sorties dans l'année	0		3	100%	3	100%

IV. TYPE D'ACCUEIL



Ces chiffres se basent sur le recueil des données des personnes sorties. (AU 01/07/2024, 3 ménages sortis et 3 enfants,

V. TYPE DE MENAGE

A l'accueil

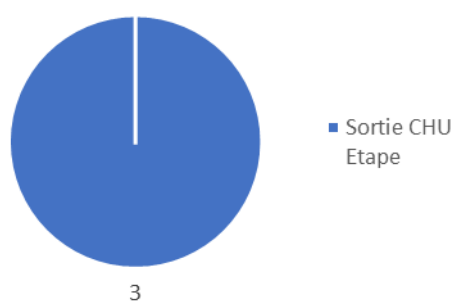


A la sortie



VI. MOTIF DE LA DEMANDE

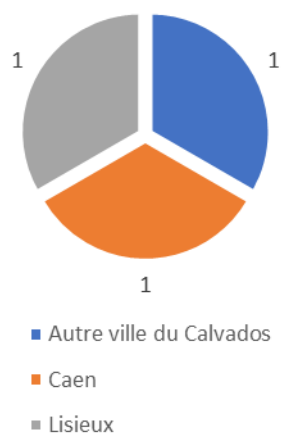
Femmes avec enfants



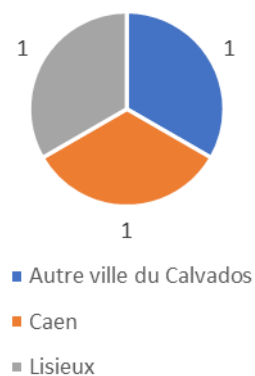
VII. PROFIL DES PERSONNES

■ Lieu d'hébergement

A l'accueil



A la sortie

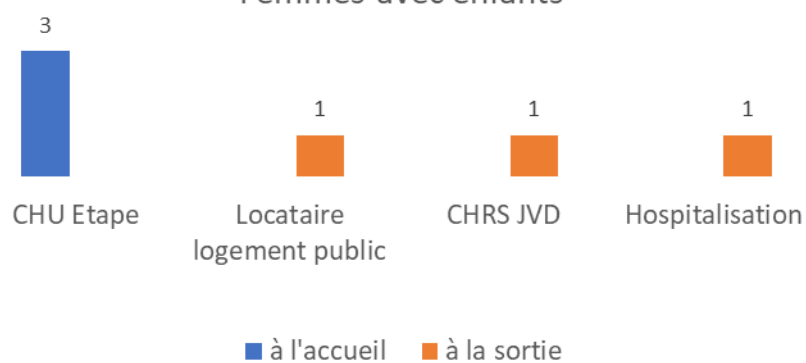


Autres villes du Calvados : Vimont

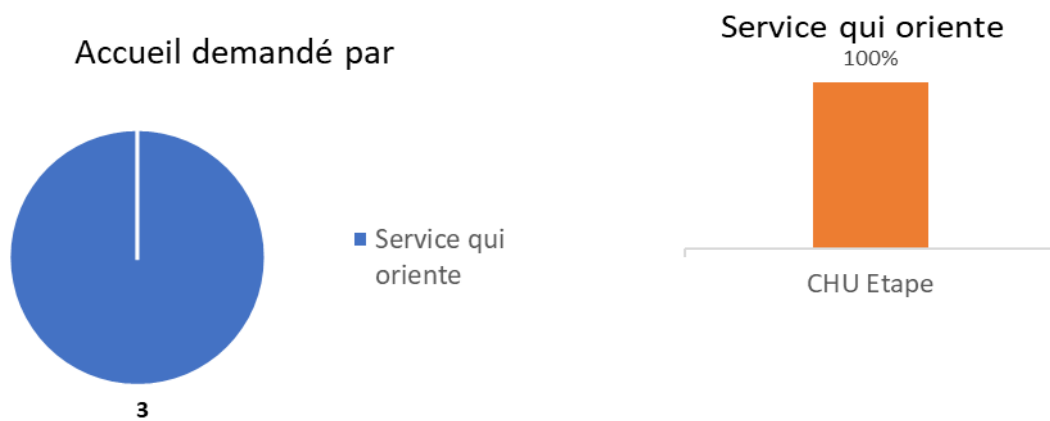
Autres villes du Calvados : St Contest

■ Type d'hébergement

Femmes avec enfants

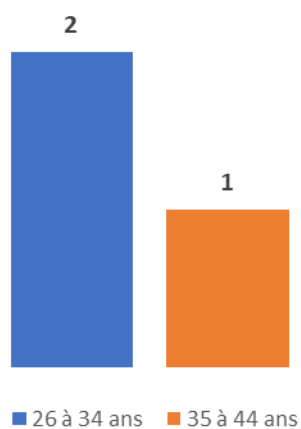


- Les services orienteurs

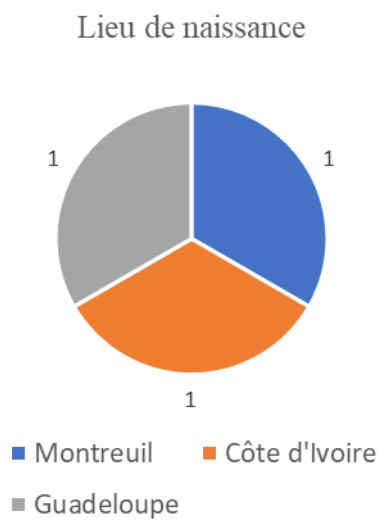


- L'âge des personnes accueillies

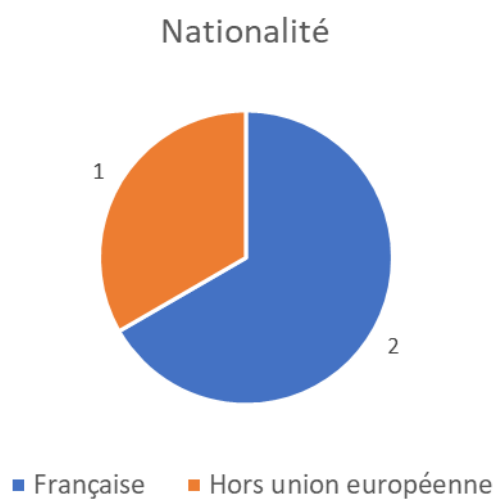
Pour l'ensemble des femmes accueillies



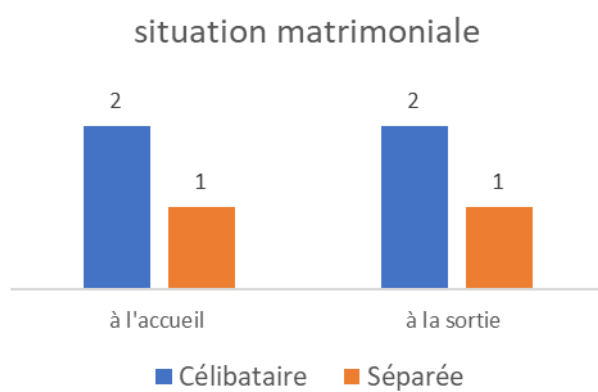
- Lieu de naissance



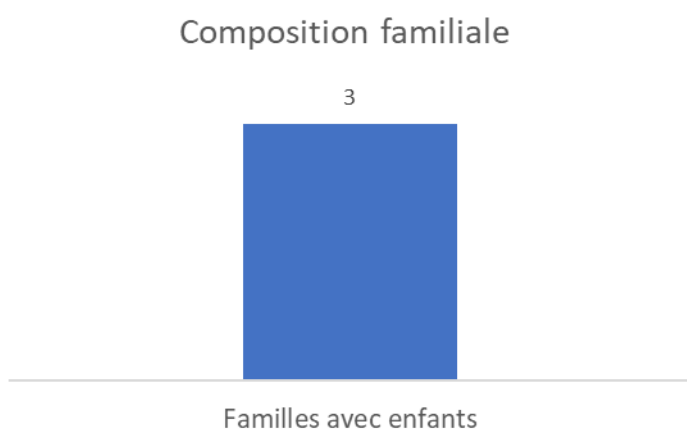
■ Nationalité



■ Situation matrimoniale



■ Composition familiale

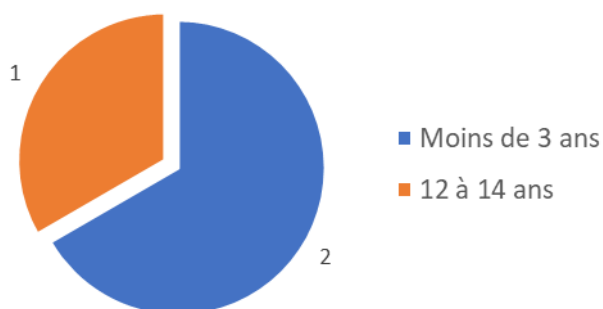


Nb de familles ayant des enfants accueillis



Soit 3 enfants accueillis en 2024. Le tableau illustre le rôle important du foyer dans l'accueil, la mise à l'abri des enfants soumis aux situations de précarité et d'exclusion sociale, et leur offre ce qui est leur droit « un lieu pour se développer et grandir ».

Age des enfants

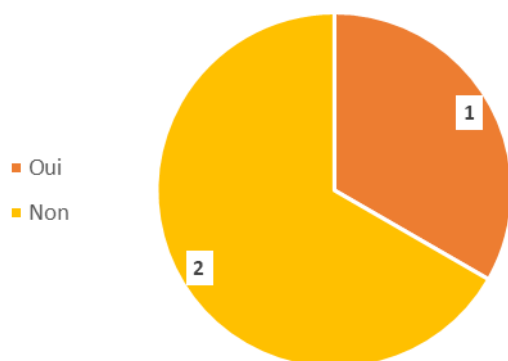


On observe une grande hétérogénéité des âges des enfants accueillis.

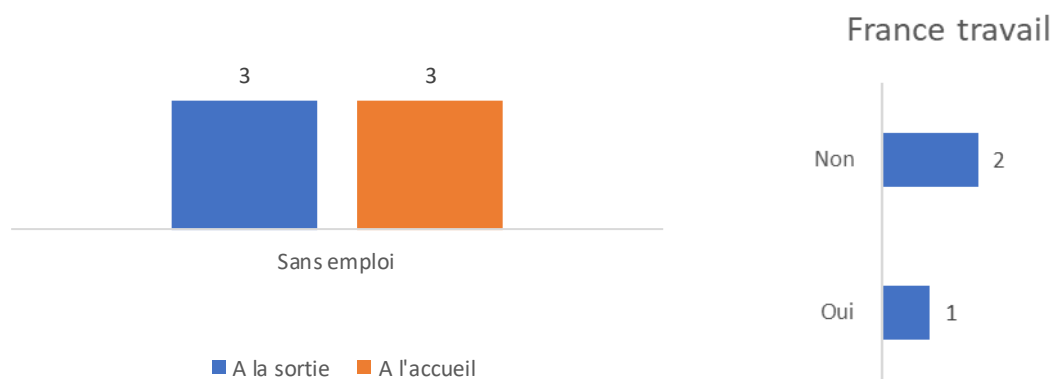
En 2024, la majorité des enfants accueillis ont moins de 3 ans, ce qui permet de travailler le soutien à la parentalité en lien étroit avec les partenaires du territoire.

■ Mobilité

Permis de conduire



• Situation professionnelle



L'équipe socio-éducative travaille avec différents partenaires tels que la Mission Locale, la conseillère en insertion professionnelle du CIDFF, les assistantes sociales de secteur en charge du suivi RSA etc.

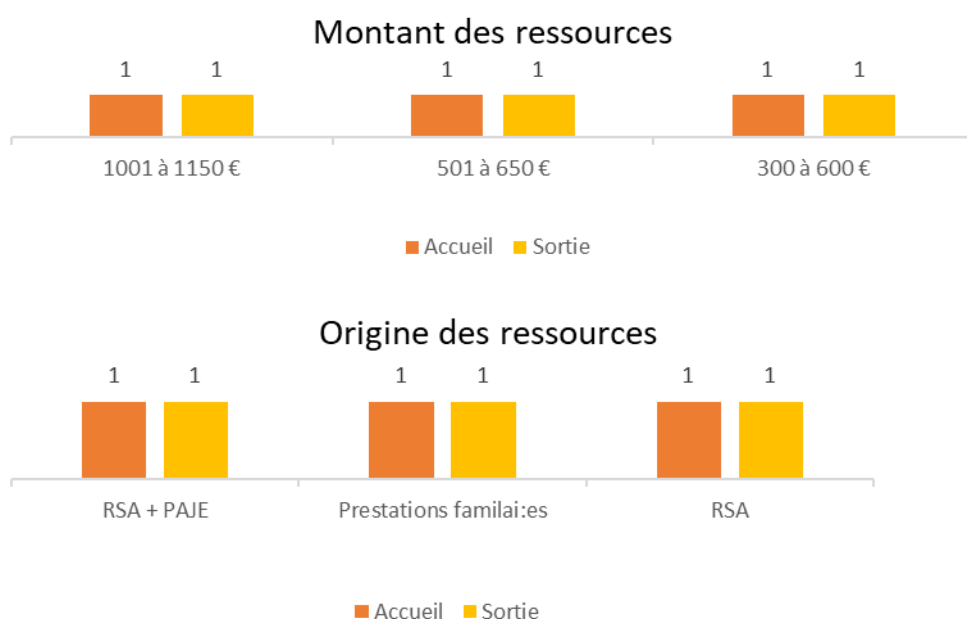
Certaines résidentes peuvent bénéficier de la formation de remise à niveau dispensée par les Cèdres de l'ACSEA qui peut, le cas échéant, ouvrir droit à une rémunération.

De façon générale, nous constatons que :

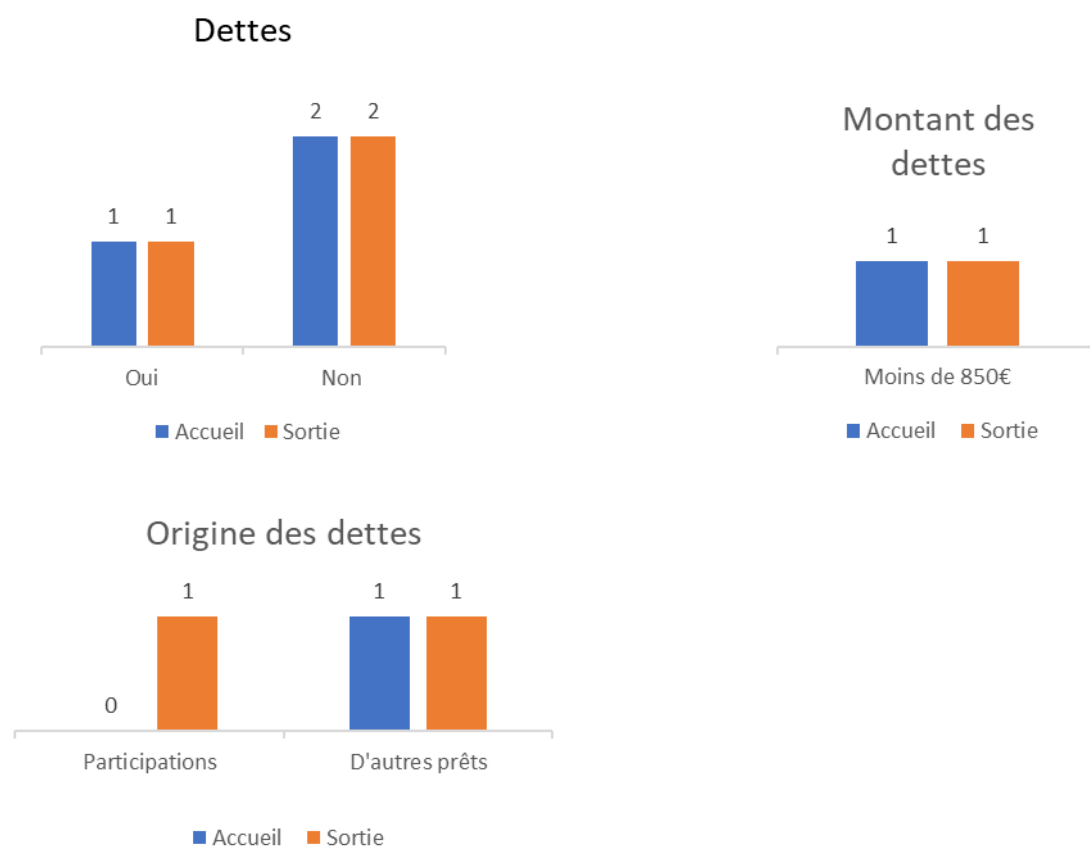
- Certaines résidentes inscrites à France Travail sont encore loin d'une recherche d'emploi effective et privilégient l'accès au logement ou à un hébergement stable,
- Les modes de garde sont souvent trop coûteux et inadaptés pour des emplois en hôtellerie ou en restauration avec des horaires décalés.

▪ Ressources

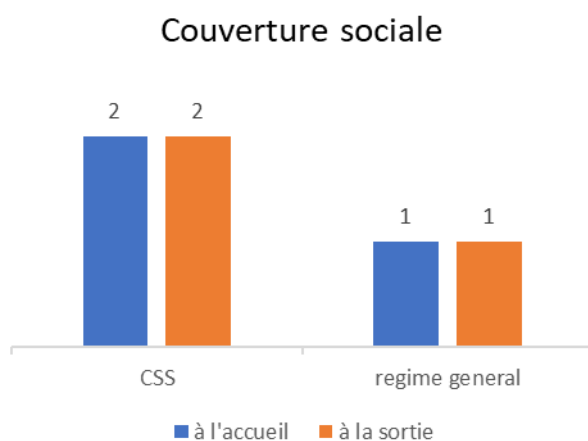
Les résidentes peuvent rencontrer des difficultés dans l'accès aux droits lorsqu'elles viennent d'un autre département. Le transfert de dossiers (CAF, Sécurité sociale...) est long et compliqué. Malgré les recommandations du plan de lutte contre les exclusions et l'inclusion sociale, ce point reste à améliorer.



■ Dettes



■ Couverture sociale



■ Recours aux associations

Les principales associations avec lesquelles le CHRS Étape travaille sont :

- Le Secours Populaire et la Croix Rouge
- Le CIDFF
- L'ACJM
- La Mission Locale

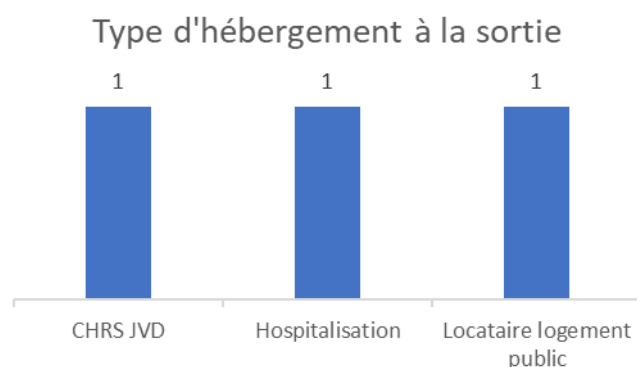
- ESI 14
- Le Réseau Lexovien d'échanges réciproques de savoirs dans le cadre des cours de Français Langue Étrangère
- La CIMADE et l'ASTI de Caen
- Le GAMS du Havre

En 2024, le CHRS a reçu des dons de la part de :

- Particuliers (vêtements, jouets, vaisselles)
- Association « Enfance et Partage » (jouets)
- L'Association Pour le Cinéma de Lisieux

▪ Accès au logement

Le **SYPLO** (SYstème Priorité au LOgement) est un dispositif qui remplace la CODESI, il s'est mis en place au cours de l'année 2018.



Dans le cadre de la loi sur le Droit Au Logement Opposable, 26 demandes nous ont été transmises. 1 personne a accepté l'accueil CHRS

▪ Soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité est un axe de travail important qui s'exerce au quotidien notamment lors des temps collectifs au sein de la structure.

Crèche – Halte-garderie

L'équipe du CHRS LÉTAPE est en lien régulier avec l'équipe de la halte-garderie « La Ritournelle ».

Lors de chaque accueil, l'équipe éducative informe et oriente les mères sur les modes de garde et les structures adaptées que propose la ville de Lisieux en fonction des âges des enfants.

PMI

Les mères qui ont des jeunes enfants se rendent à la PMI, située dans les nouveaux locaux de la circonscription d'action sociale. Si besoin, les puéricultrices se déplacent sur la structure pour assurer le suivi mère / enfant.

Scolarité

Dès l'arrivée, l'équipe éducative se charge de l'inscription scolaire auprès des services de la Mairie de Lisieux. Les enfants sont admis principalement dans les écoles de proximité soit Jules-Verne soit Saint-Exupéry dans laquelle il existe un dispositif MTA (moins de 3 ans).

Vacances / Loisirs

Un partenariat est établi avec le Centre d'Activités et de Créativités et le Centre Socio-Culturel CAF pour la période des vacances scolaires.

■ **Vie sociale**

La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : 25 novembre 2024

L'équipe éducative a proposé un temps d'animation :

- ✓ **1^{er} temps de sensibilisation** : sensibilisation via une affiche des différentes violences possibles. Définition de l'ensemble des comportements et des agissements pouvant être considérés comme étant des violences.
- ✓ **2^{ème} temps d'art thérapie** : mise en place d'un atelier créatif (peinture, dessin, écriture) au choix sur le principe de l'exercice du triptyque (sur une même feuille, représenter 3 parties distinctes le passé, le présent et le futur), l'objectif étant de se dégager du prisme de la femme victime et lui permettre de se représenter en tant que femme et selon l'évolution de son parcours de vie.

AAVA du 19 décembre 2024

L'équipe éducative et les résidentes ont proposé d'expérimenter un atelier restauration « de type AAVA » (Atelier d'Adaptation à la Vie Active) le jeudi 19 décembre au sein du foyer.

Le menu était le suivant :

- Entrée : salade de gésiers de volaille
- Plat : Filet de panga mariné – haricots verts ou Mafé poulet – riz
- Dessert : salade de fruits / assortiments de gâteaux

28 personnes ont partagé ce repas

Ce type d'atelier permet de valoriser les compétences des personnes accueillies.

- **Signature des documents individuels de prise en charge et contrat de séjour**

Les signatures de Document Individuel de Prise en Charge, contrats de séjour et avenants permettent lors de rencontres avec le chef de service et le travailleur social référent de présenter et d'expliquer le cadre de l'hébergement, les droits et les devoirs de chaque partie, d'aborder le projet des personnes accueillies et les éventuelles difficultés rencontrées.

- **Les sanctions**

Cette année, 2 avertissements oraux pour non-respect du règlement ont été prononcés ainsi que 1 mise à pied temporaire.

En 2025, les perspectives de travail sont :

- Accompagner les équipes et les résidents dans le regroupement des 2 CHRS de Lisieux sur le site de l'Etape.
- Développer un AAVA (restauration ou entretien des locaux) au foyer afin d'accompagner l'accès ou le retour à l'emploi
- Consolider la mise en œuvre du logiciel planning CEGI
- Poursuivre la mise en place de la démarche qualité au sein d'Itinéraires,
- S'inscrire dans la démarche d'évaluation externe en intégrant un processus de réflexion permanent afin d'ajuster au mieux nos pratiques.
- Participer à l'élaboration de projets en fonction des besoins repérés dans le Pays d'Auge,

FICHE ACTION 1

INTITULE DE L’ACTION	Regroupement des équipes CHRS de Lisieux sur le site du foyer l’Étape
Service ou établissement	CHRS L’ÉTAPE
Pilote de l’action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	DDETS Cadre de direction de l’association
Objectifs de l’action	Mutualisation des équipes éducatives et des locaux
Professionnels concernés	Équipes socio-éducative CHU / CHRS
Moyens mobilisés	Équipes socio-éducative CHU /CHRS
Calendrier	Tout au long de l’année 2025
Modalités de suivi de l’évaluation	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Mutualisation des équipes éducatives et des locaux

FICHE ACTION 2

INTITULE DE L'ACTION	Organiser et valoriser l'entité CHRS Itinéraires unique
Service ou établissement	Les CHRS de l'association (La Source, J. VAN-DAELE, l'Étape et Le Jardin)
Pilote de l'action	A GÉHANNE et les cadres de l'association
Territoire	Lisieux et Caen
Partenaires	DDETS
Objectif de l'action	Améliorer la fluidité des parcours des personnes accueillies
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Calendrier	2024/2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Améliorer la fluidité des parcours des personnes accueillies

FICHE ACTION 3

INTITULE DE L’ACTION	Introduire une réflexion sur le tabagisme via le projet TAPREOSI (Tabac et Précarité, Evaluation Opérationnelle d’une Stratégie d’Intervention)
Service ou établissement	CHRS L’ÉTAPE / CHRS Le Jardin
Pilote de l’action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Fédération addiction ESI 14
Objectifs de l’action	Engager un dialogue et co-construire l’accompagnement des personnes accompagnées vers l’arrêt du tabac
Professionnels concernés	Équipes socio-éducative CHU / CHRS et équipe médico-sociale ESI 14
Moyens mobilisés	Équipes socio-éducative CHU / CHRS et équipe médico-sociale ESI 14
Calendrier	2025 / 2026
Modalités de suivi de l’évaluation	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Faciliter le choix éclairé de la personne vers l’accès à une alternative au tabac (traitements, thérapies, vape)

FICHE ACTION 4

INTITULE DE L'ACTION	Développer des places CHRS Étape en diffus
Service ou établissement	CHRS L'ÉTAPE
Pilote de l'action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	Bailleurs publics DDETS
Objectifs de l'action	Diversifier les modes d'hébergement et d'accompagnement
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Équipe socio-éducative
Calendrier	Année 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Diversifier les modes d'hébergement et d'accompagnement

FICHE ACTION 5

INTITULE DE L'ACTION	Poursuivre la mise en place d'actions collectives au sein du foyer, support à la socialisation (ou à la ré expérimentation du vivre ensemble), à la citoyenneté et à la restauration de l'image et de l'estime de soi
Service ou établissement	CHRS L'ÉTAPE
Pilote de l'action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	Médiathèque, Associations, Centre Socio-Culturel C.A.F.
Objectifs de l'action	Poursuivre la mise en place d'actions collectives
Professionnels concernés	L'équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	L'équipe socio-éducative
Calendrier	2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et rapport d'activité
Résultats attendus	Développer la mise en place d'actions collectives

FICHE ACTION 6

INTITULE DE L'ACTION	Poursuivre et développer le conventionnement de partenariat
Service ou établissement	CHRS L'ÉTAPE
Pilote de l'action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	Réseau d'Échanges et de Savoirs, G.R.E.T.A., P.A.S.S., A.C.S.E.A. Les Cèdres, Centre Socio-Culturel C.A.F.
Objectifs de l'action	Améliorer le travail de partenariat afin de mieux répondre aux besoins des résidentes accueillies, et ainsi faciliter l'apprentissage du français, l'accès aux soins et à la santé et l'insertion professionnelle.
Professionnels concernés	L'équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	L'équipe socio-éducative
Calendrier	2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et rapport d'activité
Résultats attendus	Formaliser le partenariat sur le territoire

FICHE ACTION 7

INTITULE DE L'ACTION	Rénover les logements du foyer
Service ou établissement	CHRS L'ÉTAPE
Pilote de l'action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	Partélios, DDETS
Objectifs de l'action	Améliorer la qualité des logements mis à disposition
Professionnels concernés	L'équipe logistique
Moyens mobilisés	L'équipe logistique
Calendrier	2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Directeur, chef de service et coordinateur logistique
Résultats attendus	Améliorer la qualité des logements mis à disposition

- Chaque semaine, les effectifs sont communiqués à la DDETS,
- Mensuellement le tableau DALO est envoyé à la DDETS.
- Mensuellement, les présences dans les structures sont envoyées à la DDETS
- Un reporting mensuel avec le nombre de personnes réfugiées, bénéficiant de la protection subsidiaire ainsi que le mouvement (départs, entrées, ...).
- Chaque trimestre à la demande de la DDETS un tableau concernant les personnes sorties et ayant accédé à un logement est envoyé. Les rubriques à renseigner sont :
 - Nombre de personnes logées et sortant d'hébergement
 - Nombre de logements attribués aux personnes sortant d'hébergement (nombre dans le public et le privé).

Annuellement, les présences de personnes enceintes et celles accompagnées d'enfants de moins de 3 ans (urgence seulement) sont envoyées au Conseil Départemental.

Réquisitions à personne (10)

Ces réquisitions concernent :

- 7 femmes
- 3 hommes

PERSPECTIVES 2025

- Poursuivre et développer le travail en Partenariat Réseau dans l'intérêt des personnes accueillies ;
- Etre en veille sur l'évolution du secteur et les nouveaux dispositifs.
- S'appuyer sur les ressources des deux Territoires pour renforcer les actions socio-éducatives.
- Organiser et valoriser l'entité CHRS Itinéraires unique avec 157 places réparties à Caen et Lisieux au sein des 4 CHRS La Source/J. VAN DAELE/Le Jardin/L'Etape.
- Améliorer la fluidité des parcours des personnes accueillies.
- Prioriser les missions et les actions et poursuivre les mutualisations entre le CHRS J. VAN DAELE et le CHRS la Source.
- Répondre au futur AAP *CHRS Hors les murs* et expérimenter le concept.
- Travailler au développement des AVAA à Caen et à Lisieux.
- Mettre en œuvre la dématérialisation avec le déploiement du logiciel métier *Reconnect pro* et du logiciel planning *Cegi*.
- Travailler avec l'équipe éducative en termes d'évolution des compétences (cf. projet de formation de l'équipe au concept de *réduction des risques* -RDRD- auprès d'ESI 14).
- Poursuivre la réflexion au sujet du développement du CHRS sur un nouveau site, les futurs locaux (mutualisés avec le CPH, le CADA et le service logement) seront adossés à la pension de famille et à la résidence sociale.
- S'engager dans la mise en place de la démarche qualité au sein d'Itinéraires.
- S'inscrire dans la démarche d'évaluation externe prévue en 2025 en intégrant un processus de réflexion permanent afin d'ajuster au mieux nos pratiques.
- Participer à l'élaboration de projets en fonction des besoins repérés sur les Territoires de Caen et du Pays d'Auge.
- S'inscrire et participer au comité local de santé mentale.
- Rester en veille sur l'évolution du public afin de faire remonter les besoins.
- Poursuivre notre participation au Forum des métiers de l'IRTS.
- Poursuivre l'accueil de stagiaires et les initiatives d'étudiants afin de favoriser l'information et la prévention, et de faire vivre les actions collectives en faveur du public accueilli.
- Poursuivre la formation continue des professionnels aux questions concernant les violences faites aux femmes et l'accompagnement de ces personnes.

Sigles et acronymes utilisés

A

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
AAP	Appel A Projet
AAVA	Atelier d'adaptation à la Vie Active
ACJM	Association d'aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale
ACSé	Accueil et Protection des Victimes
ADA	Allocation pour Demandeur d'Asile
AEMO	Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
ALT	Aide au Logement Temporaire
ASS	Allocation Spécifique de Solidarité
ASTI	Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés
ATC	Autorité de Tarification et de Contrôle
ATMP	Association Tutélaire des Majeurs Protégés
AVA	Atelier d'adaptation à la Vie Active

C

CAARUD	Centre Accueil et Accompagnement Réduction Risques Usagers Drogues
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse Allocations Familiales
CAFERUIS	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
CAMPS	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLI	Commission Locale d'Insertion
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMP	Centre Médico-Psychologique
COPI	COmité de PILotage
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CRA	Centre de Rétention Administrative
CRIP	Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes
CRPA	Commission Régionale des personnes accueillies
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSS	Complémentaire Santé Solidaire

D

DALO	Droit Au Logement Opposable
DAVL	Dispositif d'Accompagnement Vers le Logement
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DEF	Direction Enfance et Famille
DETRES	Détection et Traitement de l'Exclusion Sociale
DRDFE	Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

E

EJE	Educateur.trice jeunes enfants
EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPE	Ecole des Parents et des Educateurs
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ES	Educateur spécialisé
ETP	Equivalent Temps Plein

F

FAIR	Favoriser l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FTDA	France Terre d'Asile
FVV	Femmes Victimes de Violences

H

HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
------	---

I

IML	Intermédiation Locative
IRTS	Institut Régional du Travail Social

J

JAF	Juge aux Affaires Familiales
-----	------------------------------

L

LAM	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS	Lits Halte Soins Santé

M

MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
ME	Moniteur Educateur
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture

O

OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
------	--

P

PA	Pension Alimentaire
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PASS	Permanence d'Accès aux Soins Santé
PEL	Projet Educatif Lexovien

PF	Prestations Familiales
PLIE	Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRE	Programme de Réussite Educative
PTA	Plateforme Territoriale d'Appui
R	
RSA	Revenu Solidarité Active
S	
SAAS	Service d'Accueil et d'Accompagnement Social
SAJD	Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté
SAO	Service d'Accueil et d'Orientation
SAVS	
SEMO	Service Educatif en Milieu Ouvert
SIAO	Service Intégration Accueil Orientation
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Protection
SYPLO	Système Prioritaire Logement
U	
UE	Union Européenne
USDA	Unité de Solidarité Départementale de l'Agglomération

